



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master « Conduite de Projets & Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Insertion »

Parcours « Management et Communication du Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Le développement des sports de nature dans le Pays du Saulnois : Un projet de développement territorial transversal en milieu rural

Présenté par

Boris KRENC

Proj&Ter

Maître de stage : Joseph FRABOULET, Chargé de mission Développement local, tourisme, culture et NTIC, Communauté de Communes du Saulnois, Château Salins.

Guidant universitaire : Gil DENIS, Directeur du Master PROJTER, Faculté du sport de NANCY I.

Septembre 2009

Master « Conduite de Projets & Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Insertion »

Parcours « Management et Communication du Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Le développement des sports de nature dans le Pays du Saulnois : Un projet de développement territorial transversal en milieu rural

Présenté par

Boris KRENC

Proj&Ter

Maître de stage : Joseph FRABOULET, Chargé de mission Développement local, tourisme, culture et NTIC, Communauté de Communes du Saulnois, Château Salins.

Guidant universitaire : Gil DENIS, Directeur du Master PROJTER, Faculté du sport de NANCY I.

Septembre 2009

REMERCIEMENTS

Les six mois de stage réalisés au sein de la Communauté de Communes du Saulnois furent pour moi l'occasion d'une insertion en milieu professionnel. Cette période, riche en enseignements, m'a permis d'aborder de manière concrète le fonctionnement et les missions d'une collectivité territoriale.

Ainsi, je tiens tout particulièrement à remercier Mr Joseph FRABOULET, mon maître de stage, pour sa disponibilité tout au long de cette période et l'ensemble des précieux conseils qu'il m'a prodigués.

D'autre part, je souhaite remercier Messieurs Rolland GEIS, Président de la Communauté de Communes du Saulnois et Emmanuel BOHN, Directeur Général des Services, ainsi que l'ensemble du personnel, pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé au sein de la structure.

Enfin, je tiens à remercier Mr Gil DENIS, mon guidant universitaire pour sa disponibilité et toutes les personnes qui m'ont accordé de leur temps et une aide précieuse pour l'écriture de ce mémoire.

SOMMAIRE

Présentation

Introduction

I. Diagnostic territorial général du Pays du Saulnois

A. Contexte de l'étude

B. Le volet territorial du contrat de plan Etat-Région pour la période 2003/2006

1. Diagnostic
2. Axes de développement
3. Le bilan de la contractualisation 2003/2006

C. Le contrat de Plan Etat/Région 2007/2013

1. Le diagnostic actualisé du territoire
2. Axes de développements
3. Bilan

II. Elaboration d'une politique sportive à l'échelle du Pays du Saulnois

A. Approche croisée des enjeux de développement du territoire par les sports de nature

1. Sports de nature et développement économique
2. Sports de nature et cadre de vie
3. Sports de nature et environnement
4. Sports de nature et politiques sociales
5. Sports de nature, aménagement et rénovation urbaine

B. Diagnostic orienté du territoire

1. Diagnostic externe
2. Diagnostic interne
3. Synthèse des actions à promouvoir

III. Axes stratégiques et enjeux de développement territoriaux des sports de nature dans le Saulnois.

A. Approches territoriales différenciées

1. Approche territoriale globale

- a. Analyse stratégique des acteurs
- b. Identité territoriale
- c. Approche transversale de la filière sportive
- d. Approche en termes d'environnement de projet
- 2. Approche marketing du territoire
 - a. La notion d'attractivité territoriale
 - b. Les acteurs concernés dans le Saulnois
 - c. Approche touristique
 - d. Approche en termes de pratique
 - e. Approche clientèle du territoire
 - f. Approche qualitative
- 3. Démarches de labellisation des prestations sportives

B. Approche en termes de d'enjeux de développement territoriaux

- 1. Coordination avec la politique départementale des sports de nature
- 2. Sports de nature et politique de protection des espaces naturels sensibles
- 3. Sports de nature et politique touristique : le schéma d'aménagement touristique départemental
- 4. Développer l'accessibilité territoriale : sports de nature et handicap
- 5. Sports de nature : un appui aux politiques jeunesse et éducatives du territoire
- 6. Sport de nature et valorisation patrimoniale : un axe de développement important des pôles d'excellence rural.
- 7. Le développement des sports de nature sur le territoire et l'accompagnement du mouvement sportif
- 8. Sports de nature et communication territoriale
- 9. Bilan

IV. Diversification de l'offre touristique dans le pays du Saulnois : la structuration des activités de randonnée.

A. Contexte de l'étude

- 1. Le tourisme vert, un tourisme à fort potentiel de développement en milieu rural
- 2. La structuration de l'offre de loisirs de pleine nature sur le territoire

B. La filière de tourisme équestre dans le Saulnois : d'une pratique cloisonnée à une offre territoriale structurée

1. Cas d'étude : des initiatives réussies de structuration de la filière équestre
 - a. Initiatives locales
 - b. Description
 - c. Résultats obtenus
2. Approche globale dans le Pays du Saulnois
 - a. Analyse des forces et faiblesses
 - b. Analyse stratégique des acteurs
 - c. Analyse des enjeux territoriaux
3. Approche transversale de la filière équestre
4. Approche marketing d'une prestation sportive territoriale
 - a. Définition du produit et segmentation de la clientèle
 - b. La production
 - c. La commercialisation et la promotion

C. Mise en œuvre d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée à l'échelle intercommunale

1. Approche globale du territoire
 - a. Les enjeux de développement territorial d'un PDIPR dans le Saulnois
 - b. La mobilisation des acteurs du territoire
2. Approche transversale de l'activité randonnée
3. Approche marketing du territoire
 - a. Approche par les pratiquants
 - b. Approche qualitative des infrastructures dans le Saulnois
 - c. Approche en termes de commercialisation et de communication
4. Les axes de développement

Conclusion

Bibliographie

Annexes

PREAMBULE

La communauté de communes du Saulnois, dans le cadre de sa compétence « développement touristique et culturel » acquise à sa création en 1997, parachève actuellement son schéma directeur de la randonnée permettant à terme de développer sur son territoire les pratiques sportives itinérantes que représentent la marche, le VTT et l'équitation.

Territoire rural en reconversion, le pays du Saulnois n'en reste pas moins un territoire dynamique et innovant grâce notamment aux actions concertées de la communauté de communes, de l'ensemble des communes qu'elle représente et du Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) dont une trentaine de communes ont signées la charte.

Possédant un patrimoine naturel unique en Lorraine et en France pour certaines zones (Etang de Lindre, Vallée de la Seille), ce territoire protégé (Natura 2000¹, ZNIEFF², RAMSAR³) à très vite intégré les enjeux d'un développement touristique maîtrisé dans une optique de développement local.

Dans ce cadre, la communauté de commune du Saulnois souhaite poursuivre les politiques touristiques impulsées jusqu'alors, valoriser l'offre existante (Musée Départemental du Sel, Musée Georges de la Tour, Salines Royales de Dieuze, Domaine de l'étang de Lindre) et développer une nouvelle approche touristique basée sur les sports de nature.

Il m'a donc été donné de réfléchir aux modalités de mise en œuvre de tels objectifs sur le territoire et les incidences envisagées en terme d'enjeux de développement territoriaux.

Prenant en considération le caractère particulier de ce territoire rural en reconversion, j'ai donc souhaité traiter cette question à travers la proposition d'un **projet de**

¹ Projet de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

² Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

³ Convention de Ramsar (IRAN) sur la protection des zones humides.

développement territorial transversal s'appuyant sur la promotion et le développement des sports de nature.

Mon analyse prend ainsi appui sur un diagnostic général du territoire engagé lors de la Contractualisation Etat/Région-2007/2013 et qui définit les grands axes de développement stratégique de ce territoire.

Aussi, les pistes proposées, se voudront concrètes, connexes (angle économique, touristique, mais également social et culturel) et applicables sur le territoire concerné. Elles constitueront de ce fait le socle d'une étude plus approfondie concernant une application directe de l'ensemble de mes recommandations dans le Pays du Saulnois.

D'autre part, ce mémoire sera également pour moi l'occasion de présenter différentes approches territoriales, devant être prises en compte dans le cadre de l'élaboration d'une politique sportive menée à l'échelle d'un « Pays » tel que le Saulnois et notamment par une EPCI comme la Communauté de communes du Saulnois, et d'en analyser les différentes modalités de mises en œuvre.

INTRODUCTION

Contexte de l'étude :

Face aux enjeux actuels de reconversion des territoires ruraux du notamment à la diminution de l'activité des exploitations agricoles, ces derniers tentent d'adopter des stratégies globales afin d'améliorer leur attractivité.

Il s'agit désormais de pouvoir valoriser les atouts naturels de ces espaces tout en répondant aux nouvelles attentes en matière d'offres de services, imposées notamment par une augmentation progressive de l'espace périurbain et de ses modes de consommation.

Ainsi, de nombreuses zones rurales misent sur le développement d'une offre de loisirs sportifs et touristiques censés valoriser les ressources naturelles de l'espace considéré.

Cependant, on peut constater dans certains cas un faible impact en termes de développement territorial, du notamment à l'absence d'une approche transversale dans la mise en œuvre de ces projets sportifs, ainsi que l'absence d'une approche marketing et de promotion du site dans son ensemble.

Concernant le Saulnois, territoire rural (possédant une densité de population la plus faible de Moselle) d'excellence (Pôle d'excellence rural), il doit pouvoir mettre en œuvre une valorisation de ses ressources et notamment de l'offre en termes de loisirs sportifs et touristique à travers un projet réfléchi et construit à l'échelle de ce que l'on nomme « le Pays ».

Un projet central, axé sur les sports de nature devra prendre en considération les préceptes suivants :

- Une approche globale territoire : intégrant l'ensemble des acteurs et des filières concernées par un projet de développement sportif.

- Une approche marketing : Permettant la création d'un « produit touristique » à l'échelle du territoire et la définition d'une « communication territoriale » valorisant l'ensemble des ressources.
- Une approche durable : inhérente aux spécificités de ce territoire sensible et protégé, un développement touristique centré sur les sports de nature doit être réfléchi dans le cadre d'un développement durable prenant en considérations l'ensemble des facteurs économiques, écologiques, sociaux et culturels.

Nous montrerons ainsi, que cela peut s'exprimer de manière opérationnelle en :

- Structurant une offre locale riche mais éclatée en matière d'offre de prestations sportives afin d'assurer une meilleur visibilité vers les territoires annexes.
- Facilitant les actions de partenariat public/privé à travers la définition d'un ensemble d'objectifs de développement territorial.
- Prenant en considération les pratiques sportives autonomes et leurs différents impacts sur le territoire (hébergement/restauration).
- Analysant l'ensemble des enjeux sportifs pouvant être recensés sur le territoire : sport loisir, sport découverte, sport compétition, sport santé, sport scolaire et éducatif, sport adapté, sport et développement durable.

Dans ce cadre, nous effectuerons une analyse complète du territoire concerné puis nous soulignerons un ensemble d'axes stratégiques de développement applicables dans le Saulnois.

Démarche globale retenue lors de cette étude :

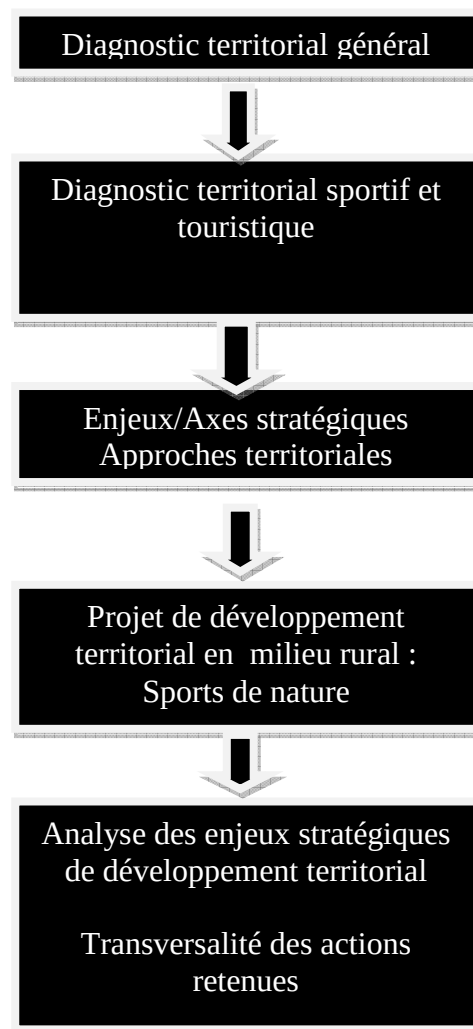


Schéma 1 : méthodologie d'analyse applicable au Saulnois

CHAPITRE I. Diagnostic territorial général du Pays du Saulnois

A. Contexte de l'étude

Mon étude prend appui sur deux diagnostics territoriaux réalisés dans le Pays du Saulnois dans le cadre des plans de contractualisation Etat/Région.

Ces données concrètes et actualisées du territoire proviennent respectivement des volets territoriaux de la contractualisation 2003/2006 et 2007/2013 ;

Ces documents permettent une définition claire des enjeux de développement territoriaux effectifs dans le Saulnois et constituent ainsi le fondement de toute politique menée sur cette zone.

Ils proposent une programmation basée sur des axes stratégiques de développement de ce territoire « rural » et faisant suite à un diagnostic large appuyant les forces et faiblesses du territoire.

On peut noter d'autre part, la confirmation des attentes exprimées dans le cadre du projet d'appel à financement Leader 2007/2013 GAL MOSELLE SUD : « Moselle Sud, Terre d'eau, Terre d'accueil et de partage ».

Ce diagnostic complet prend en considération les axes d'analyse suivant :

Le territoire et ses grands ensembles

La démographie

Le logement et le foncier

L'économie du territoire à travers les thèmes suivants :

- Emploi
- Industrie et artisanat
- Armée

- Agriculture
- Pisciculture
- Sylviculture
- Tourisme

L'environnement

Les services à la population et notamment :

- La petite enfance et l'accueil périscolaire
- Le service aux personnes âgées
- Les commerces

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

Les équipements structurants.

Voici quelques éléments significatifs de cette étude dont je me suis inspiré :

Données chiffrées sur le territoire :

Pays du Saulnois

Arrondissement de Château Salins

Zone orientale du Parc Naturel Régional de Lorraine (31 communes adhérentes)

Superficie de 974 km²

128 communes

5 cantons (Albestroff, Château Salins, Delme, Dieuze, Vic sur Seille)

3 Villes> à 1000 hab. : Dieuze, Château Salins, Vic sur Seille

Population : 30 479 Habitants

Densité de population : 29 hab. /km² (la plus faible en Moselle)

1 communauté de communes se jouxtant aux limites du Pays.

B. Le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2003-2006.

Le 14 décembre 2003, le Pays du Saulnois signait un contrat de Pays avec l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine afin de mettre en œuvre les objectifs exprimés dans la Charte de développement du Pays, réalisée le 14 décembre 2002.

1. Diagnostic

- Ce diagnostic territorial fait état :
 - D'une diminution de la population et des activités traditionnelles entraînant une marginalisation progressive du territoire ayant pour incidence une fragilité économique et sociale accrue.
 - D'une situation de crise, rencontrée par de nombreuses zones rurales, accentuée dans le Saulnois par des facteurs de fragilité liés au rapport entre la densité de population et l'étendue du territoire, mais également par la disparition programmée du régiment stationné à Dieuze, la 13^e RDP, dit « Régiment du Saulnois » (perte estimée d'une population de 3000 habitants).⁴
- Le travail conduisant à l'élaboration de la charte a positionné le Saulnois par rapport aux évolutions régionales et aux risques induits qu'il encoure :

Les évolutions régionales détectées, pouvant concerner notre territoire, sont exprimées de la manière suivante :

- L'augmentation des mobilités
- Le développement de la conurbation Metz/Nancy

⁴ Effective pour l'année 2010

- **Les nouvelles demandes de la population en matière de services**, d'espaces peu peuplés et préservés.
 - Le vieillissement de la population générateur de nouveaux besoins.
 - L'impact du développement des infrastructures de communication.
- Les risques induits étaient dès lors :
 - L'éclatement du territoire du Saulnois en différents espaces satellites, formés à partir de pôles extérieurs au Pays.
 - La marginalisation de certains secteurs géographiques et la perte de l'identité Saulnois.
 - La désagrégation progressive de la solidarité locale.

Ainsi, dans ce cadre, l'ambition affichée est le maintien d'un niveau de peuplement et d'activité satisfaisant.

2. Axes de développement

Cette ambition passait par 4 principes :

- a. Inscrire le territoire dans les flux existants pour faire du Saulnois, un pays vivant, en relation avec son environnement régional : L'apport de population, **la création et le développement d'activités et de services** par l'exploitation des flux que le territoire aura su capter et valoriser.
- b. Equiper, structurer et mailler le territoire pour faire du Saulnois un **Pays attractif** : Un développement cohérent et équilibré du territoire est recherché afin de limiter les effets centrifuges et d'éviter la marginalisation progressive de certains espaces. Le principe de **maillage des équipements et des services** doit être pensé pour couvrir le territoire en prenant compte de la spécificité des différents espaces.
- c. Soutenir une démarche de développement endogène en s'appuyant sur la valorisation des **ressources locales naturelles, patrimoniales et humaines**.

- d. **Assurer l'animation du territoire**, basée sur la démarche participative afin de garantir l'exécution du projet de Pays.

De cette ambition affichée et des principes qui y étaient attachés, la charte de développement définissait des **axes stratégiques**, déclinés en actions :

- Le développement de l'économie et de l'emploi :
 - Maintien et création d'emploi dans l'industrie, l'artisanat, et le commerce
 - Valorisations des ressources et productions locales
 - **Développement d'une économie du tourisme**
- Le renforcement de l'attractivité du territoire :
 - Les bourgs, centres constitués des chefs lieux de canton et des principaux villages du Saulnois.
 - **L'environnement et le cadre de vie**
- Le renforcement de la vie sociale et de l'identité culturelle :
 - **La culture, le loisir, le sport**
- L'organisation du territoire avec de nouveaux moyens pour la mise en œuvre du Pays

Les actions ayant fait l'objet de la contractualisation sont ainsi développées :

- Des actions opérationnelles qu'il importait de poursuivre (actions économiques, **actions de promotion touristique**)
- Des actions nouvelles, comme la **communication territoriale**, l'organisation des transports, **l'accueil des jeunes**, la mise en cohérence de la culture à l'échelle du territoire.

- Des idées de projets nécessitant encore une réflexion comme **le Contrat Territorial Educatif, l'organisation des activités sportives.**

D'autre part, ces actions prenaient en compte pour la première fois, les spécificités territoriales qui font la richesse et la notoriété du Saulnois tels que le secteur de l'étang de Lindre, la vallée de la Seille ou les zones sensibles comme la côte de Delme. Ainsi, certaines présentaient une dimension « **de micro territoires** » à **forte valeur qualitative.**

3. Le bilan de la contractualisation 2003/2006

La charte de territoire, document de référence pour le devenir du Saulnois, a permis l'établissement, suite à un travail de concertation conduit depuis juin 2003 en étroite collaboration avec la sous préfecture de Château Salins et l'ensemble des partenaires , une programmation déclinée en 40 actions/mesures.

Les 40 mesures ont conduits à la réalisation de 32 actions opérationnelles pour un montant de 20 515 424€.

Parmi les principales filières soutenues par le Contrat de Pays :

Le tourisme, pour un budget alloué de : 783 714€

La communauté de communes, forte du potentiel culturel, environnemental et historique de son territoire a développé une politique touristique en termes d'équipements de découverte, à caractère culturel (les « circuits du patrimoine » qui représentent une première réalisation de ce genre en Lorraine) ou ludique (« schéma de la randonnée ») avec des outils de promotion et d'accompagnement (carte touristique et site internet).

C. Le contrat de plan Etat/Région 2007/2013

1. Le diagnostic actualisé du territoire

On peut dès lors visualiser une synthèse de ce diagnostic territorial et des axes stratégiques qui y sont définis, avec notamment, le développement des sports de nature et les enjeux liés :

- **Le territoire et ses grands ensembles :**

Vaste territoire rural, le Saulnois s'inscrit comme espace intermédiaire entre des grandes métropoles urbaines et des bassins d'emplois.

Il se situe entre le sillon Mosellan à l'ouest (l'axe Nancy-Metz) le Bassin Houiller au nord (Forbach- Sarreguemines), l'Alsace à l'Est et l'aire urbaine Nancéenne au Sud. Cette configuration le place dans l'aire d'attraction de ces pôles urbains et d'emploi.

Les grands ensembles de territoire :

Le Saulnois s'inscrit dans les régions paysagères de plaines argileuses et humides ou se distinguent :

- La plaine de la Seille et de la Nied, marquée principalement par l'extension du Plateau Messin, jusqu'au Lunévillois.
- Le territoire des étangs, Zone de grands étangs au sud et zone plus banalisée près du Bassin houiller

- **Le territoire des étangs :**

Cet espace se partage entre le Pays du Saulnois et le Pays de Sarrebourg. L'étang de Lindre constitue un des sites majeurs et un point fort au sein de cet espace. Le paysage d'étangs se caractérise par une faune et une flore remarquables.

Les richesses patrimoniales et paysagères sont reconnues par de multiples dispositifs : **site Natura 2000, ZNIEFF de type I et II, ZICO⁵, Arrêté de protection du Biotopes, demande d'intégration au réseau RAMSAR en cours.**

Outre les paysages naturels, le territoire des étangs dispose d'un patrimoine piscicole et de vestiges historiques et archéologiques de grand intérêt.

➤ La vallée de la seille :

La vallée de la Seille comporte des milieux humides de grand intérêt écologique et patrimonial. La présence des gisements de sel, qui apparaissent en surface, sous forme de sources mares et prés salés, a permis à des milieux biologiques rares de se développer. De multiples actions d'identifications, de **préservation et de mise en valeur de ces milieux ont à ce titre été engagées : ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000, Mesures agro-environnementales.**

➤ Les prairies humides :

Situées dans les secteurs inondables, ces zones ont été traditionnellement exploitées en prairie de fauche extensive. Aussi, leurs spécificités, alliées aux modes d'exploitations, contribuent à la présence d'une faune et d'une flore exceptionnelle.

Soumises dans certains secteurs au développement des pratiques agricoles intensives, différentes mesures agro-environnementales sont mises en œuvre.

➤ Les prés, mares et sources salées continentaux :

Milieux originaux et rares, dont l'existence a contribué au développement d'écosystèmes particuliers liés à la salinité du milieu, s'approchant des caractéristiques des milieux maritimes.

La présence du sel a également donné naissance à des patrimoines préindustriels et industriels remarquables.

L'exploitation du sel a laissé un patrimoine archéologique et historique important, dont la valorisation constitue un axe fort pour le **développement touristique.**

⁵ Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

➤ La Nied et la côte de Delme :

Au nord du Saulnois, la vallée de la Nied est marquée, tout comme la Seille et la petite Seille, par les prairies naturelles humides, possédant une flore et une faune spécifiques et diversifiées.

Ce secteur paysager est dominé par la butte témoin de Delme.

Aussi, peut on souligner un territoire situé à équidistance des deux grandes métropoles que constituent Metz et Nancy et pouvant de ce fait se revendiquer comme destination nature à moins de 30 minutes par les grands axes routiers.

L'image nature, exprimée à travers le caractère rural de ce territoire se retrouve également renforcée par la présence de milieux naturels rares (unique en Lorraine, voire en France) et protégés, mis en valeur notamment par les acteurs locaux du territoire tel que Le Parc naturel régional de Lorraine, le Conseil Général de Moselle et la Communauté de Communes du Saulnois.

Cependant, il faut également prendre en compte le fait que la protection de ces milieux peut également être un facteur limitant de la pratique sportive, comme c'est le cas par exemple sur l'étang de Lindre ou toute activité nautique se retrouve interdite du fait des mesures de protection du Biotopes dans cet espace piscicole.

- **La démographie**

De 1962 à 2002, l'arrondissement est passé d'une population de 30 300 habitants à 28 400 habitants⁶ en accusant une décroissance démographique constante. Ce phénomène, expliqué en partie par l'exode rural des années 60 à 80, s'inverse actuellement, grâce à la périurbanisation et le retour à la campagne.

⁶ Données INSEE 2005

Malgré cela, la population vieillit dans le Saulnois : la population âgée de moins de 39 ans régresse alors que celle de plus de 40 ans augmente.

Ce constat global ne traduit pas l'opposition des évolutions entre les extrémités Est et Ouest du territoire.

Les populations jeunes sont d'avantage présentes dans ou à proximité des bourgs et chefs lieux de canton, à contrario la densité de personnes âgées est importante dans les villages, les zones éloignées des axes principaux. C'est observable en particulier sur le canton de Vic sur Seille.

On peut souligner le vieillissement de la population soumise aux disparités territoriales en termes de démographie, avec un afflux de nouveaux arrivants localisés à proximité des agglomérations de Metz et Nancy.

Ces nouveaux arrivants sont demandeurs de services de proximités dans la Saulnois permettant d'éviter les mouvements pendulaires entre la ville et la campagne.

- **Le tourisme :**

En 1997, avec la création de la Communauté de Communes du Saulnois et sa prise de compétences en matière de développement touristique, celle-ci affirme sa volonté de valoriser les atouts touristiques du territoire comme vecteurs de développement économique. Cette prise de compétence résulte du transfert des compétences du SIVUT, créée en 1982 à l'actuelle communauté de communes.

Ainsi, l'action touristique pour les communes et leurs groupements est ancienne. La communauté de communes forte de son potentiel culturel (circuits de patrimoine, circuit mémoire de guerre) ou ludique (schéma de la randonnée), s'est dotée d'outils d'accompagnement et d'outils de promotion (carte touristique et site interne).

Cette action combine une offre de qualité au sein des villes et villages (premiers « circuits du patrimoine » en milieu rural pour la Lorraine) et en secteur rural (randonnée équestre, pédestre et vtt).

Par ailleurs, une politique d'animation culturelle, de communication territoriale, a été conduite par l'évènementiel avec respectivement « les 4 saisons du Saulnois » et « anim'2000 »

Cette politique a également contribué au développement identitaire du « Pays ».

Signalons l'existence du port fluvial de Lagarde (canal Marne au Rhin) qui depuis 2007, connaît un renouvellement de son activité commerciale (création d'une société de locations de bateaux)

Enfin, la Saulnois possède des attraits riches et originaux autour du patrimoine salifère et des milieux aquatiques.

L'exploitation du Sel a marqué le territoire du Saulnois et laissé un patrimoine culturel, archéologique et historique important autour de sites comme les Salines de DIEUZE, MARSAL. Les milieux naturels et aquatiques, autour de l'étang de Lindre et des étangs périphériques constituent un espace spécifique, valorisé autour des activités piscicoles et d' « **écotourisme** ».

Ces éléments touristiques se concentrent sur un axe DIEUZE- VIC SUR SEILLE/ETANG DE LINDRE -VALLEE DE LA SEILLE

Mais en dehors de ces sites naturels et historiques constituant des pôles connus et reconnus, de nombreux monuments et sites patrimoniaux sont situés de manière diffuse sur le territoire.

Le Conseil Général est d'ailleurs fortement impliqué avec plusieurs sites départementaux majeurs : Les musées de VIC SUR SEILLE (2006 : 29 477 visiteurs, 2007 : 11 385 visiteurs) et de MARSAL (2006 : 10275 visiteurs ; 2007 : 18 204

visiteurs⁷), le domaine de Lindre devant devenir à terme un des points d'attractivité fort du territoire.

Un important projet de réhabilitation du site (bâtiments, cheminement et bassin de pisciculture) permettra de redonner à l'étang de Lindre le rôle qu'il mérite dans l'identité touristique du Saulnois.

C'est déjà plus de 25 000 visiteurs par an qui viennent se promener sur ses berges ou assister aux évènements comme « la grande pêche de l'automne ».

Le Parc naturel régional de Lorraine constitue également un acteur important, ayant contribué au développement touristique et culturel du Saulnois.

Plusieurs initiatives ont pu émerger grâce à son action, notamment la Maison du Pays des Etangs de TARQUIMPOL.

Cette structuration progressive de l'action touristique autour de ses pôles patrimoniaux constitue un des points forts du Saulnois. Cependant concernant **l'hébergement de type label « gîtes de France », l'offre est passée de 23 unités dont 21 gîtes en 2001 à 22 structures dont 17 gîtes en 2005⁸.**

En fait, contrairement au secteur voisin du pays de Sarrebourg, **l'offre n'est pas croissante**, mais elle demeure d'un point de vue qualitatif très satisfaisant, avec un nombre d'éléments d'accueil à 3 épis fortement représenté, surtout concernant les chambres d'hôte.

En 2006, la fréquentation des musées départementaux Georges de la Tour, musée du Sel, ainsi que le Centre d'art contemporain de Delme était respectivement de **29 477, 10 275 et 4613 visiteurs** ; auxquels peuvent s'ajouter, les visites guidées de VIC SUR SEILLE pour **2400 unités**.

En complément, le territoire présente aussi une offre de « camping » très compétitive avec la zone de loisirs de VIC SUR SEILLE (3 étoiles / 40 emplacements).

⁷ Source : Comité Départemental de Tourisme de Moselle (CDT 57), 2007

⁸ Source : CDT 57, 2007

Notons enfin, le camping municipal de Château Salins (1 étoile/20 emplacements) qui présente un potentiel de développement intéressant du fait de sa proximité avec la RD 955 et ce, en terme d'accueil de « Camping car ».

Le tourisme dans le pays du Saulnois est donc considéré comme un enjeu majeur de développement local :

Il se structure actuellement autour de trois musées reconnus et jouissant d'une bonne fréquentation.

L'hébergement est de bonne qualité mais encore trop peu développé sur le territoire, au regard notamment de la demande en cours séjours.

Une restauration de qualité fait également défaut a proximité des grands lieux de visites.

Enfin, on peut aussi souligner un manque de structuration de l'offre touristique sur le territoire (office de tourisme, syndicats d'initiatives) ne permettant pas une communication à l'échelle du « Pays » : l'identité touristique doit encore s'affirmer même si le patrimoine historique et naturel reste les deux axes majeurs.

Des axes de développement importants, tels que le port touristique de Lagarde, seront à termes pris en compte et réfléchis notamment en matière d'offre de services (Hébergement, restauration, activités de loisirs et sportives)

Concernant les sports de nature, ce bilan fait seulement état des activités de randonnée.

2. Axes de développements

Les axes suivants, définis dans la contractualisation état région 2007/2013 et présentés comme enjeux de développement stratégique justifient un projet de développement territorial en milieu rural centré sur les sports de nature :

- Renforcer l'identité du territoire autour des pôles touristiques spécifiques qui maillent le Saulnois : la vallée de la Seille et la côte de Delme
- Accueillir impérativement de nouveaux habitants en valorisant la connaissance de leur territoire.
- Favoriser l'implantation d'hébergements à proximité des sites remarquables : Port de Lagarde (chambres d'hôtes-gîtes, prestations touristiques et de loisirs), Vallée supérieure de la seille (hôtellerie et restauration de qualité).
- Organiser la filière touristique autour d'une stratégie partagée et d'une identité définie.
- Soutenir et développer les activités de nature sur le territoire.
- Profiter de l'afflux touristique que génèrera le Center Parc de Sarrebourg (3000 visiteurs/semaines) pour promouvoir la proximité et la complémentarité de l'offre touristique Saulnois.
- Valider de manière définitive les potentialités de développement des projets structurants du pays que sont :

Les Salines Royales de Dieuze

La gare de Chambrey

Le domaine de Burthecourt

La cité Vauban de Marsal

Le port fluvial et touristique de Lagarde

Le domaine de Lindre

- Installer le pays du Saulnois sur le **marché de la Randonnée** (de tout type) en « site propre », à partir du réseau canal de la Marne au Rhin, reliant ainsi le Pays au secteur de Nancy, Lunéville, Sarreguemines et au Pays de Sarrebourg.
- **Développer les activités sportives et culturelles notamment à destination de la jeunesse.**
- Favoriser l'éducation, l'animation culturelle du territoire en organisant la complémentarité des actions issues du milieu associatif notamment à destination de la jeunesse, en s'appuyant sur un réseau constitué par la Communauté de communes au niveau de la « Petite enfance »
- **Développer des actions dans le domaine de l'environnement, du tourisme, de l'animation du territoire à vocation culturelle pour progressivement faire de ces domaines, la marque du Saulnois, son fil rouge. Il s'agit d'actions à fort caractère identifiant, structurante en terme d'organisation (relation avec les OT et SI) destinées autant à la population permanente que de séjour, aujourd'hui prioritaires.**
- Faire de la communication un véritable outil au service du développement :
Communication territoriale
- Ainsi est affirmé comme objectif prioritaire :

La nécessité de conforter et de développer le tissu économique à partir de la filière classique et des filières nouvellement constituées tel que l'environnement et le tourisme durable.

Il convient notamment de soutenir sur le territoire l'ensemble des actions permettant une diversification des activités touristiques.

La nécessité d'accompagner le politique économique et d'accueil par des investissements et des services rendant le territoire attractif, à travers notamment :

- **Des services attrayant dans le domaine de l'éducation, de la culture, des loisirs**
- **Un cadre de vie et un environnement de qualité**
- **Une politique volontariste en termes d'éducation de la petite enfance et de la jeunesse.**

Aussi, le développement engagé doit être confirmé par le soutien aux activités existantes et nouvelles en s'appuyant sur les fonctions et les vocations du territoire : résidentielle, productive, touristique de loisirs et de découverte de la nature.

Ce contrat souligne également la présence de projets émergeant à « fort enjeux », constituant pour partie, les leviers du développement du Saulnois des 10 prochaines années.

C'est pourquoi ces projets peuvent largement, de part leur nature, être pris en considération dans le cadre d'un projet de territoire autour du développement des sports de nature :

- La base d'animation rurale de Chambrey :

La municipalité souhaite développer la requalification de la base en traitant l'intérieur de « l'ancienne gare », témoignage de la période de l'Annexion.

Il s'agit de réaliser d'une part, un hébergement adapté au public Handicapé et d'autre part, une **salle consacrée aux séminaires, réunions et stages « découverte nature »**.

Le projet constituera pour le Saulnois, un atout certain du fait de son contenu, de sa proximité avec la Meurthe et Moselle et l'agglomération de Nancy et sa situation en vallée de Seille. (Musées départementaux de Vic sur Seille et Marsal)

- Le domaine de Burthecourt :

Propriété de la communauté de communes du Saulnois, le domaine est située sur le ban communal de Salonnès à moins de 20 minutes de Nancy. Actuellement, trois porteurs

de projets sont en contact avec la communauté de communes pour créer selon les choix retenus suite aux différentes études : **un centre de loisirs**, de l'hébergement résidentiel, une hôtellerie et restauration.

- Le port fluvial touristique de Lagarde :

Il est exploité par la société Navig'France qui emploie 6 salariés à temps plein. La société a été soutenue dans son développement par la communauté de communes, le Conseil Général de Moselle et le Conseil Régional de Lorraine. Considérant l'impact de la structure sur l'économie locale et le marché que représente la navigation fluviale, il est possible de considérer le port comme levier du développement du Pays.

Elément fort du programme LEADER 2007/2013, le développement du port doit tendre vers un espace touristique de type « Port-station », avec des réaménagements paysagers, un hébergement et une restauration compétitive, une exigence environnementale haute conduisant à terme vers la qualification « pavillon bleu », une liaison organisée avec l'arrière Pays (vallée de la Seille) et les secteurs de Nancy, Sarrebourg et Sarreguemines.

- Les salines royales de Dieuze :

La ville de Dieuze projette un projet de requalification de l'ensemble bâti.

- Le domaine de Lindre :

Propriété du département de la Moselle, le domaine de Lindre est aujourd'hui, un élément emblématique du Saulnois, situé en amont de la vallée de la Seille, à proximité de la ville de Dieuze. Pour le Saulnois, avec les musées de Vic sur Seille et de Marsal, il symbolise l'investissement du Conseil Général en Saulnois qui avec ses structures soutient l'économie locale et contribue à la notoriété du Saulnois en Lorraine et dans l'espace Saar/Lor/Lux.

3. Bilan

Ce diagnostic territorial fait donc état de la nécessité de placer le tourisme et les activités de loisirs comme un facteur déterminant de développement économique du territoire et ainsi de diversifier l'offre déjà présente dans le Pays.

Cette offre touristique nouvelle se devra d'être innovante et durable.

Les sports de natures, et activités liées, peuvent constituer un support au développement de nouvelles activités touristiques sur ce territoire.

Chapitre II : Elaboration d'une politique sportive à l'échelle du Pays du Saulnois

De nombreux auteurs (P.BAYEUX, 2008) et analystes (C. REVERET, 2004) ont montré la place prépondérante tenue actuellement par les collectivités territoriales dans la mise en œuvre et le pilotage local des politiques de développement sportive sur un territoire.

Dans ce cadre, un EPCI tel que la Communauté de Communes du Saulnois doit se doter d'un certain nombre d'outils méthodologiques propres à définir sur les limites de son territoire, les axes stratégiques et actions opérationnelles à mettre en œuvre.

En effet, chaque collectivité définit sa politique sportive en fonction du contexte local : « les stratégies locales d'actions sont aussi nombreuses qu'il y a de territoires souhaitant intégrer les loisirs sportifs de nature dans leur offre touristique (...) il serait totalement illusoire de chercher à utiliser une recette bien définie, puisqu'il s'agit au final d'adapter aux données locales un certain nombre d'ingrédients selon des modes et des dosages sensiblement différents » (C. REVERET, 2004).

Pour ce faire, il convient dans un premier temps d'adopter une **approche croisée des enjeux** de développement des sports de nature et dans un second temps de définir un **diagnostic** précis recueillant l'ensemble des forces et faiblesses du territoire face à un tel projet.

A. Approche croisée des enjeux de développement du territoire par les sports de nature

Un projet de développement territorial en milieu rural, impulsé par la Communauté de Communes du Saulnois et s'appuyant sur le développement et la promotion des sports de nature doit pouvoir définir sur le territoire, l'ensemble des enjeux transversaux impliqué par ce projet.

Aussi, il est admis que lors de la définition des axes stratégiques de développement d'un territoire, le sport, et notamment les sports de nature, peuvent répondre aux enjeux suivants :

- Le développement économique.
- La qualité de vie ou l'amélioration du cadre de vie.
- La cohésion sociale, l'insertion, l'éducation, et la solidarité.
- L'aménagement du territoire et de l'espace.

Ces différents thèmes peuvent alors se décliner en actions opérationnels :

Développement économique :

- Développement d'activités à l'année
- Promotion du territoire
- Création d'activités
- Optimisation des retombées économiques

Cadre de vie :

- Services de proximité à la population
- Attractivité du territoire
- Identité
- Culture/loisirs/pratiques autonomes

Insertion/éducation /cohésion social/solidarité :

- Jeunesse en difficulté
- Scolaires
- Solidarité générationnelle
- Mixité
- Emploi
- Accès à tous aux pratiques sportives
- Equipement

Aménagement du territoire :

- Environnement

- Valorisation des ressources
- Equilibre des territoires
- Déplacements

Pour illustration, La charte de « Pays de Marennes Oléron » montre bien la diversité des enjeux stratégiques pour lesquelles le sport peut être utilisé comme levier d'action :

- « affirmer l'identité du pays »
- « attirer et maintenir les jeunes actifs »
- « favoriser le déplacement des personnes »
- « réduire les déséquilibres démographiques, créer la solidarité entre les générations, accueillir les nouveaux habitants et favoriser le lien social »
- « renforcer et dynamiser le tissu économique à l'année »

Au regard du diagnostic territorial général exprimé plus en amont et des axes stratégiques de développement qui y sont définis, le Pays du Saulnois peut ainsi définir comme objectif pour son territoire :

Economie et tourisme:

- Développer le tourisme
- Répondre aux nouvelles demandes en **matière de tourisme durable**.
- Améliorer la capacité d'accueil (hébergement/restauration/commerces de proximité)
- Définir une « identité touristique »
- Développer les activités de nature

Emploi :

- Valorisation des emplois (notamment de l'encadrement sportif) sur le territoire.
- Développer l'offre de services en milieu rural.

Education et social :

- Création de contrats éducatifs locaux
- Amélioration de l'accueil périscolaire et extrascolaire

- Amélioration des services à la population (commerces de proximité, transport, infrastructures sportives)

Cependant, il faut souligner dans le diagnostic général du territoire proposé un manque de données précises permettant une analyse approfondie du tissu associatif, des équipements et des infrastructures sportives permettant la définition de choix stratégiques sur ce territoire.

Ainsi nous montrerons dans ce paragraphe les mises en œuvre possibles d'actions recensées dans des projets de territoire prenant en considération les sports de nature, et répondants à des enjeux transversaux :

1. Sports de nature et développement économique :

- La valorisation des activités touristiques par les activités sportives :

Les sports de nature sont fréquemment considérés comme support de mise en œuvre des politiques touristiques à l'échelle du Pays ou comme permettant une orientation nouvelle de développement et de valorisation touristique.

Ainsi les pistes exploitables peuvent être présentées de la manière suivante :

La définition de stratégies touristiques comprenant le sport permet de croiser les enjeux des différents acteurs territoriaux et de développer, de fait, des actions de partenariats porteuses à l'échelle de notre territoire.

Aussi, les attentes des acteurs institutionnels peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- La Région valorise le développement de nouvelles filières économiques sur des territoires en reconversion (service à la personne, tourisme local).
- Le Département cherche à développer des offres touristiques innovantes par le biais notamment du Comité Départemental de Tourisme de Moselle.

Pour la communauté de communes, il s'agit de promouvoir son territoire à travers la commercialisation d'activités de loisirs et de contribuer ainsi à une meilleure définition de l'image territoriale renvoyée : Par exemple : « le Saulnois, destination nature », permettant une meilleure identification auprès des publics.

Cela prend également en compte l'amélioration de l'offre de service à l'échelle locale aux travers notamment d'une revalorisation des structures d'accueil sur le territoire : hébergement, restauration, petits commerces.

Ceci est permis par la création et la promotion de produits d'appels, d'actions de partenariats avec les hébergeurs, la création d'un réseau de prescripteurs ou le soutien aux manifestations structurantes.

Les sports de nature peuvent ainsi constituer un support au développement de ces services à la population.

Le tourisme, à travers les sports de nature permet également la mobilisation du tissu associatif autour de projets d'intérêt public et qui s'en retrouvent valorisés. La collectivité pouvant alors intervenir en structurant cette offre ou en intervenant directement aux travers de moyens humains et financiers.

Enfin, la prise en compte de la diversité des publics pouvant être ciblés, notamment en terme d'accueil temporaire sur le territoire, peut laisser place au montage de projets innovants mêlant par exemples la pratique sportive aux attentes des professionnels : lors de la tenue de congrès, séminaires, autres évènements.

- La valorisation des retombées économiques.

Les sports de nature peuvent être également source de projets globaux aidant à la création de pôles d'activités. Il s'agit dès lors de fixer les objectifs territoriaux en terme d'accueil :

Prenons pour exemple la Commune de Dig-les-Bains qui a pu développer un « Pôle de compétence sportif », centré sur la formation et la tenue de stage à destination des

comités départementaux, ligues régionales des fédérations sportives, délégation Ministère Jeunesse et Sport, etc.

Ce projet innovant a été mené en partenariat avec la commune et l'office du tourisme.

La démarche comprend une définition des objectifs et des critères qualitatifs aboutissant à la proposition d'une offre globale (multi-activité : Randonnée, équitation, VTT, ...) où les restaurateurs et hébergeurs du territoire peuvent agir en coordination et maximiser les retombées économiques liées à ce pôle de compétence sportif.

- Retombées sur l'emploi

La prise en compte des enjeux liés à l'emploi à travers un projet de développement des sports de nature peut s'exprimer de la manière suivante :

La mobilisation des acteurs locaux concernant le développement de services de proximité à destination des habitants ou complémentaire à une offre touristique.

Aussi, la **promotion sur un territoire de séjours sportifs de Week End ou semaine (court séjour) peut être porteur de projets de revalorisation (promotion, communication) ou requalification (démarche de label qualité)** des structures d'accueil du public : Hébergement (Hôtellerie, chambres d'hôtes, Campings, fermes auberges), restauration (restauration rapide, étoilée).

Le soutien de l'emploi sportif permet une meilleure insertion sur le territoire et le maintien des dynamiques d'animation locale.

Sur la Saulnois notamment, cela peut s'exprimer par la valorisation de diplômés tels que ceux d'accompagnateurs de tourisme équestre ou les guides de territoires (mis en place à travers le programme de développement rural « Leader »)

Ou encore par le soutien au développement de prestations sportives non présentes sur le territoire : Location de VTT, initiation/baptêmes de parapente, etc.

2. Sport de nature et cadre de vie

Les sports de nature sont également porteurs d'enjeux liés à l'amélioration du cadre de vie en permettant notamment de renforcer l'attractivité résidentielle.

Cela s'exprime par la mise en œuvre d'actions répondant aux nouveaux besoins de la population en matière de services ou d'infrastructures innovantes.

Il s'agit ainsi de pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences des habitants venant des villes et de respecter les nouvelles logiques de périurbanisation.

Dès lors, aborder une approche transversale dans le développement des sports de nature c'est :

- Offrir des services de proximité à différents types de populations : habitants permanent, résidents secondaire, population jeune, âgée, en situation de handicap, scolaires, aux associations locales,... etc.
- Assurer le maintien du service public par le développement d'activités de loisirs accessibles au plus grand nombre.
- Valoriser le potentiel naturel et le promouvoir en dehors des limites du territoire.
- Améliorer la proximité des habitants avec les équipements sportifs.
- Structurer et développer les mobilités à travers des schémas de déplacement doux.

- Identité et promotion de l'image du territoire.

Participer à la communication territoriale et soutenir la création d'un sentiment d'appartenance, mobiliser les acteurs locaux autour d'actions significatives dans la définition du territoire, tels peuvent être les enjeux du sport.

Prenons pour exemple les Parc naturels Régionaux dont les actions, pédagogiques, sont centrées sur le territoire et en donne de ce fait une image positive.

3. Sports de nature et environnement

Les sports de nature ont bien évidemment une forte incidence sur les questions environnementales.

Aussi, les mesures environnementales possibles peuvent elles s'exprimer de la manière suivante :

- La limitation des impacts néfastes et conflits d'usages :

Elle est rendue possible par la structuration et la régulation des pratiques. Il s'agit d'intégrer les directives impulsées par le Conseil Général, chargé du développement harmonieux des sports de nature à l'échelle du département.

On peut illustrer ces propos par la mise en place progressive des PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée) sur le territoire, voire la création de CDESI (Comité Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) chargé de proposer un PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

- Les actions de sensibilisations à l'environnement :

Une offre « Sport de Nature » sur le territoire permet le montage de projets croisant des thématiques tels que Sport/Sensibilisation à l'environnement.

Cela peut être notamment le cas à travers la mobilisation de différents acteurs du territoire : Communauté de Communes du Saulnois, Parc Naturel Régional de Lorraine, Associations sportives.

- Gestion et entretien des sites grâce à leur valorisation.

La nouvelle réappropriation de certaines zones oubliées par le biais des activités physiques et sportives de nature peut également permettre un suivi et un entretien de ces lieux.

C'est le cas notamment des GR (Sentiers de randonnée), régulièrement entretenu par les associations. Ceci participe à l'entretien du patrimoine que constitue les sentiers communaux et chemins ruraux.

4. Sports de natures et politiques sociales

- Mesures de cohésion sociale :

La mise en place d'un contrat éducatif local intégrant les sports de nature correspond à une démarche de développement social. En effet, cela permet de contractualiser un certain nombre de mesures éducatives et de développer notamment sur le territoire des mesures concernant l'accueil Périscolaire et Extrascolaire.

Ces mesures s'adressent à un public cible (enfants, adolescents).

Aussi, les infrastructures sportives viennent en appui de ces contrats et les pratiques sportives de nature, elles même, peuvent être considérés comme outils éducatifs à part entière : Course d'orientation, VTT, pratique équestre, etc....

Un projet de développement des sports de nature peut donc être intégré dans la rédaction de ces contrats éducatifs locaux.

- Mesures de mixité sociale :

Renforcer l'intégration des populations de divers milieux en permettant une meilleure accessibilité aux pratiques sportives est un vecteur de cohésion sociale.

Citons par exemple la mise en œuvre sur des territoires spécifiques d'actions tel que le « *Pass'sport* » à destination des familles à faible revenus et permettant une meilleure initiation aux activités physiques et sportives.

- Mesures d'accompagnement de la jeunesse :

Il s'agit de politiques ciblées sur des publics particuliers.

On peut citer, par exemples, comme objectifs de ces mesures d'accompagnement :

- L'amélioration de la pratique sportive sur le territoire chez les 12/17 ans, population concernée par les problèmes d'obésité et de sédentarité.
- La proposition de programmes sportifs adaptés aux diabétiques.
- Développer la pratique de l'escalade et du vélo en période scolaire.
- Développer et aménager les activités d'attelage (équitation) à destination de personnes à mobilité réduite.
- Aide à l'aménagement des horaires de classes dans le cadre de « classes vertes ».

- Sport pour tous :

Un projet de territoire en milieu rural centré sur les sports de nature peut être un vecteur pour la création d'infrastructures répondants à la problématique d'une meilleure

accessibilité des personnes à mobilité réduite à la pratique des activités physiques et sportives.

Une approche globale doit être impulsée. Elle doit prendre en compte aussi bien les infrastructures, l'approche spécifique dédiée aux activités physiques et sportives (encadrée par des personnes compétentes) ou la programmation d'évènementiel intégrant ces publics spécifiques.

Une mise en œuvre envisageable à l'échelle du pays peut se traduire par le soutien à des associations dont les actions peuvent être jugées d'intérêt public dans ce domaine :

Prenons pour exemple la démarche soutenue dans le territoire du Morvan ou la DDJS (Direction Départementale Jeunesse et Sport), le Conseil Général et la Communauté de communes des Portes du Morvan se sont portés partenaire de l'association DREAM (Défi Raid Ensemble Aventure en Morvan), organisant des Raids Nature entre équipes mixtes faisant participer des personnes valides et des personnes handicapées.

Localement, des projets semblables existent en Moselle notamment par le biais de l'association « Handicap' évasion ».

5. Sports de nature, aménagement et rénovation urbaine

Le développement des sports de nature peut également intégrer des enjeux propres à l'aménagement du territoire ou à la rénovation urbaine.

Ceci peut se faire dans le cadre de l'intégration des infrastructures sportives lors de la définition du SCOT (Schéma de Concertation et d'Orientation de Territoire).

Il peut s'agir également de projets de requalification d'espaces ou de patrimoine bâti (Friches industrielles par exemple) en espaces ludo-sportifs ou de service à destination de la population.

Dans tous les cas, un projet de territoire efficace doit être mené à travers une analyse globale et durable de l'espace.

Aussi, tout projet doit être évalué selon ses impacts économiques, sociaux, environnementaux et selon une approche prenant en considération les différentes échelles territoriales :

- Locale
- Intercommunale
- Départementale
- Régionale

La définition d'un projet global permet également la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

B. Diagnostic orienté du territoire.

La définition d'un projet global et transversal de territoire centré autour des sports de nature impose de prendre en considération l'ensemble des spécificités du territoire étudié.

Aussi, avant toute définition d'une politique par la collectivité territoriale concernée, il convient d'établir un diagnostic orienté du territoire centré sur le thème des activités physiques sportives, de loisirs et du tourisme.

Ceci fut donc, pour moi, l'objet d'une étude concrète dans le Pays du Saulnois, que je synthétise à travers le paragraphe suivant.

La méthodologie utilisée correspond à l'approche de P.BAYEUX, exprimée dans son ouvrage: Guide de l'élú délégué aux sports : élaborer et piloter une politique sportive, 2008 :

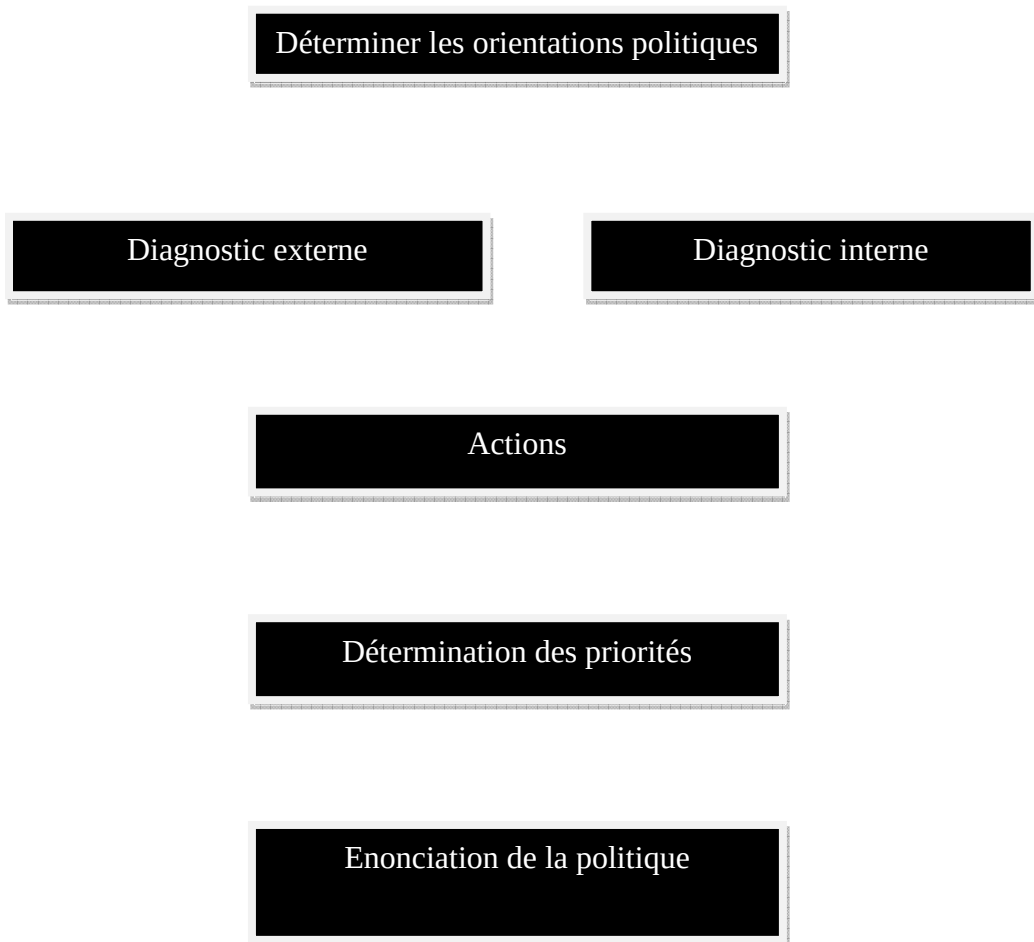


Schéma 2. Elaboration d'une politique sportive (P.BAYEUX, 2008)

L'ensemble des actions menées dans le cadre d'une politique de développement territoriale peuvent être présentées à travers deux grandes orientations :

- Une logique de développement sociale.
- Une logique de développement économique.

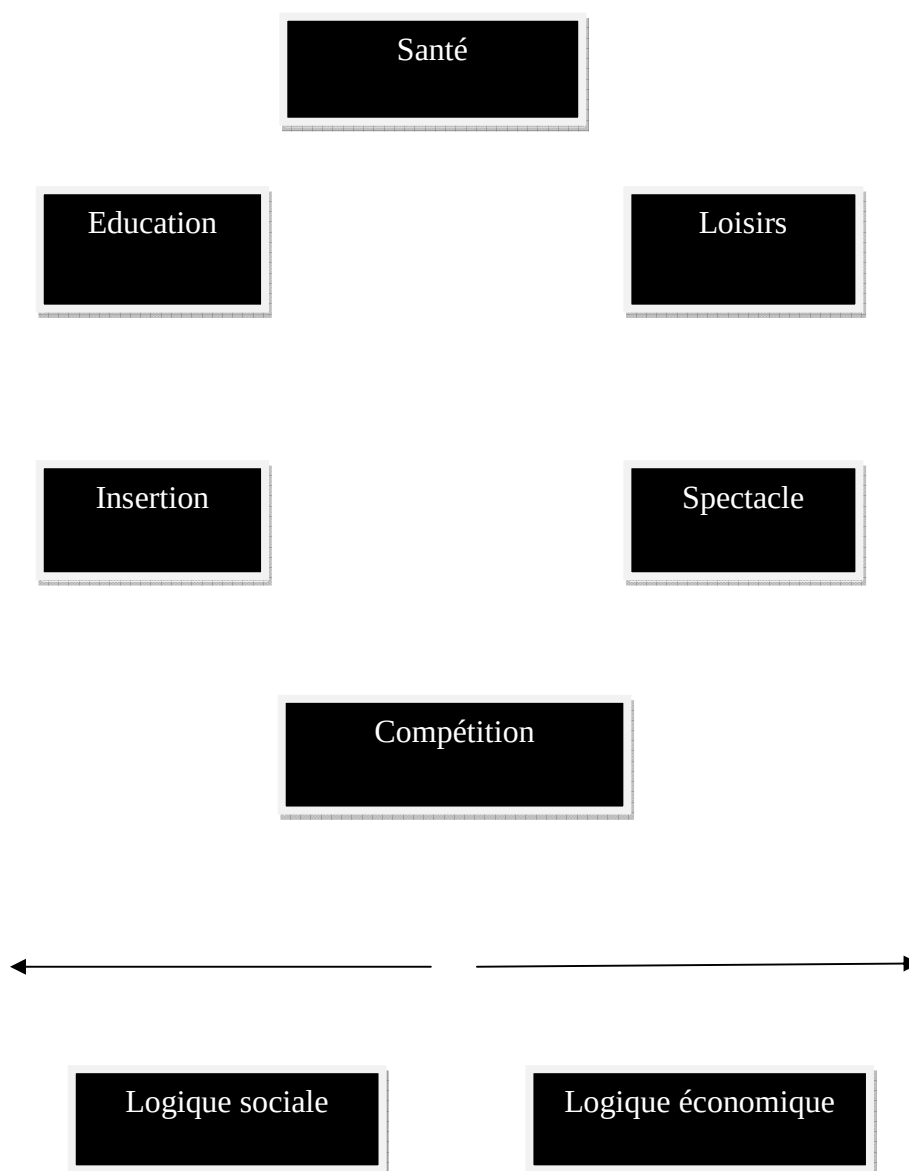


Schéma 3. Les logiques d'une politique sportive territoriale (P.BAYEUX, 2008)

La Communauté de Communes du Saulnois, de par sa compétence Tourisme, Culture et Développement Local répond de manière prioritaire à une logique centrée sur le développement économique du territoire.

Ce constat est justifié par les nombreuses actions de redynamisation et de reconversion de l'économie sur ce secteur (Pôle d'excellence basé sur les énergies du bois) ainsi que par le départ du 13^{eme}RDP⁹ de Dieuze qui représente une perte net de 3000 habitants sur le secteur avec ce que cela implique sur l'économie locale.

Il s'agit donc pour la Communauté de Communes du Saulnois de pouvoir définir une politique sportive et touristique pouvant participer à la redynamisation économique de ce secteur par l'intégration d'activités innovantes et porteuses de développement.

Trois dimensions prioritaires doivent ainsi être étudiées :

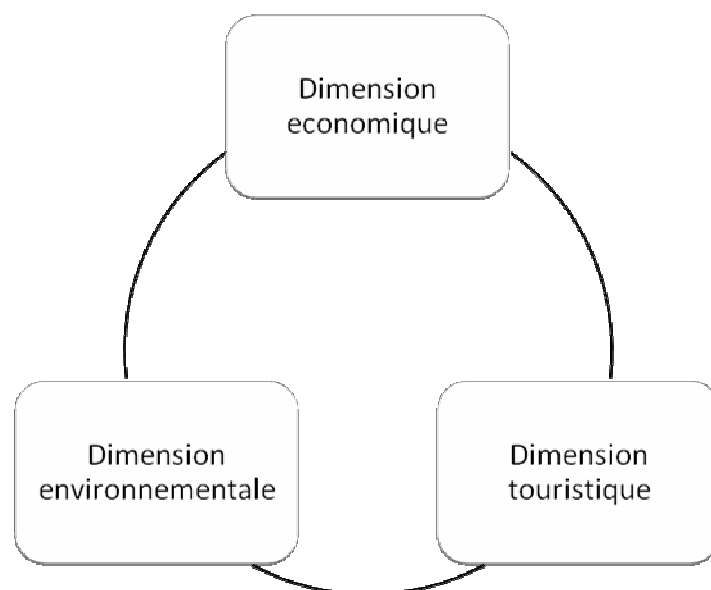


Schéma 4. Les enjeux de développement dans le Saulnois.

⁹ 13 RDP : 13^{eme} Régiment de Dragons Parachutistes, dit régiment du Saulnois.

C'est dans ce cadre que les attentes exprimées pour le développement des sports de nature s'expriment.

Je livre donc ici une analyse des opportunités et menaces relative à ce projet ainsi que les forces et faiblesses du territoire et propose des pistes de développement concrètes :

1. Diagnostic externe :

Critère	Opportunités	Menaces
Développement des sports de nature dans le Pays du Saulnois	Acteurs : Une forte demande de la part de l'ensemble des acteurs du territoire : - Parc Naturel Régional de Lorraine : Souhaite développer une offre touristique sur la partie Est du parc naturel. En attente d'actions concertées avec l'ensemble des acteurs institutionnels. - Comité Départemental de Tourisme de Moselle : Attente de matière de structuration de l'offre touristique sur ce	Contexte économique : Une conjoncture économique défavorable aux investissements lourds concernant l'économie de loisirs. Territoire : Des espaces naturels protégés et sensibles qui peuvent être également un facteur limitant concernant le développement des sports de plein air sur le territoire concerné. Démographie : Une chute de la population

territoire.	annoncée avec le
- Les fédérations et clubs sportifs :	départ du 13 RDP de Dieuze = 3000 Habitants.
Souhaitent développer des infrastructures de qualité et attirer de nouveaux pratiquants. Souhaitent également développer des formes nouvelles de pratiques sur le territoire. En attente d'une politique sportive territoriale menée à l'échelle du pays.	Tourisme : Un manque de données quantitatives et qualitatives concernant l'économie du tourisme au niveau local et permettant de déterminer des axes stratégiques de développement.
Territoire : Un positionnement territorial avantageux : Un territoire périurbain privilégié entre deux grandes agglomérations : Metz /Nancy.	Positionnement territorial : Une image de destination touristique contrée par la notoriété des territoires proches : Vosges mosellanes, Pays des étangs, Pays de Bitche.
Un espace protégé bénéficiant d'une certaine notoriété de par l'abondance de ses ressources naturelles.	
Tourisme : Une	

demande touristique
croissante en termes de
courts séjours.

L'arrivée prochaine du
Center Parc et un
nouvel afflux de
visiteurs estimé à
3000/semaine.

Infrastructures : De
nombreuses
infrastructures
présentes et de qualité
qui peuvent êtres
valorisées.

Bilan :

La création d'un projet global de développement des sports de nature dans le Saulnois et d'une promotion touristique du territoire se justifie par la demande croissante dans ce secteur d'une « **offre touristique verte** » ou « de nature » centrée sur les excursions¹⁰, les **courts séjours** ou encore orientée vers les touristes transfrontaliers.

Ainsi, le développement des sports de nature peut entrer dans une politique globale de **développement « raisonné »** du tourisme à l'échelle du pays.

¹⁰ Excursion : visite à la journée ou demi-journée.

D'autre part, **une certaine attente institutionnelle** se fait ressentir de la part de l'ensemble des acteurs assurant la valorisation et la promotion du Saulnois en tant que destination touristique :

- La Communauté de Communes de part la maîtrise d'ouvrage des actions et aménagements permettant une valorisation du territoire.
- Le Comité Départemental du Tourisme de part ses actions de promotion et de structuration de l'offre touristique en Moselle.
- Le Parc Naturel Régional de Lorraine de part ses actions d'éducation à l'environnement et à la gestion durable des territoires.
- Le Conseil Général à travers la valorisation des sites d'intérêts publics dont il a la charge.
- Les offices du tourisme et syndicats d'initiatives agissant de au niveau local et enfin,
- L'ensemble des fédérations et associations sportives assurant la promotion des activités de pleine nature.

Critères	opportunités	Menaces
Positionnement territorial	Le Saulnois : Un espace périurbain et une image de destination loisirs à valoriser Une notoriété accrue grâce à la présence du Parc naturel régional de Lorraine. La proximité avec le massif des Vosges du Nord : Possibilité de profiter de	Une visibilité encore trop faible face aux territoires proches : Pays des étangs, Pays de Bitche, Pays de Sarrebourg. Sports de nature non intégrés dans les actions de communication et de promotion du territoire.

cette notoriété notamment
concernant les activités de
randonnée ou activités
itinérantes diverses
(équitation, tourisme
fluvial)

Proximité avec le pays des
étangs : Une offre qui vient
compléter les activités
pouvant être proposées
dans le Saulnois : Activités
nautiques notamment
proposées à moins de 30
minutes (étang de
Mittersheim)

Des axes de communication
originaux et porteurs en
termes d'attractivité
touristique à valoriser :
possibilité de
développement de l'offre
de service et de loisirs : Le
port fluvial de Lagarde et
sa base d'animation rurale.

Bilan des remarques concernant positionnement territorial :

Dans ses axes stratégiques de développement, le pays du Saulnois doit prendre en considération l'offre sportive des territoires annexes afin d'adopter **une position complémentaire et non concurrentielle**.

Le pays du Saulnois est un espace périurbain pouvant être valorisé en termes de « destination loisir » vis-à-vis des deux grandes agglomérations que constituent Metz et Nancy.

D'autres part, il faut également tenir compte de l'influence du territoire sur les zones transfrontalières et notamment le succès rencontré auprès des touristes Allemands qui privilégient des visites à la journée.

Le Saulnois peut profiter de la notoriété, en termes d'activités sportives de plein air, de territoires proches tels que le pays des étangs et les Vosges du Nord (Massif du Donon à 30 minutes).

Cependant l'offre en activités de loisirs doit être complémentaire afin d'apporter une **diversification** de ces activités.

Il est donc pertinent de pouvoir développer une thématisations des activités sportives permettant un positionnement et une meilleure visibilité : Traversée du Parc Régional à cheval, Randonnées retraçant l'histoire de l'exploitation du Sel, etc.

Critères	opportunités	Menaces
Les acteurs du territoire	Le Parc Naturel Régional de Lorraine : Dans le cadre de ses compétences relatives à l'éducation au territoire (charte du parc naturel), le parc est dans l'attente d'actions en partenariat avec les acteurs locaux concernant la création d'activités touristiques originales ayant comme support les sports de nature en son sein. Conseil Général de la Moselle : Volonté d'assurer la promotion des sites dont il a la gestion. Le Comité Départemental de Tourisme de Moselle : En attente d'offres touristiques structurées sur le territoire du Saulnois et dont la promotion peut être assurée par le biais de leur service « Loisirs/accueil ». Des acteurs locaux dans l'attente d'une promotion et d'un soutien de leurs	Des acteurs nombreux et dynamiques mais dont les animations ont un impact faible en termes de valorisation du territoire : actions isolées. Des acteurs partagés entre promotion et conservation des espaces naturels. Des acteurs locaux isolés manquant de moyens afin de proposer des prestations sportives de qualité sur le territoire.

activités : Clubs sportifs, foyers ruraux, MJC.
--

Bilan des remarques concernant les acteurs du territoire :

L'ensemble des acteurs présents sur le territoire peuvent trouver un intérêt au développement organisé et soutenu des sports de nature.

Ainsi, il y a nécessité de concerter l'ensemble de ces partenaires dans le cadre de la création de projets transversaux et de recueillir l'ensemble de leurs attentes en termes de : Sport/tourisme, Sport/connaissance du territoire, Sport/patrimoine, sport/santé etc.... afin des développer des actions Multi-partenariales.

Chacun des acteurs cités peut, à son échelle, assurer un soutien et une promotion favorable au développement des sports de nature et ainsi offrir une meilleurs visibilité territoriale.

La Communauté de Communes du Saulnois peut ainsi ce placer en tant que coordinateur de l'ensemble des projets sportifs sur le territoire.

Critère	Opportunités	Menaces
Infrastructures d'accueil du public	Un réseau d'offices du tourisme et de syndicats d'initiative important permettant une bonne communication.	Une offre en chambre d'hôte encore trop faible face à la demande des excursionnistes ou des courts séjours.
	Un hébergement labellisé et promu de qualité proche des zones d'attractivité touristique pouvant facilement être intégré dans des offres de courts séjours (Vic sur Seille, Moncourt, Donnelay, Léning, Marsal, Château Voué)	Des formes d'accueil peut représentées mais pouvant être valorisées : Fermes auberges, gites d'étapes.
	Présence de trois campings de qualité bien répartis sur le territoire : Château Salins, Vic sur Seille, Virming.	Le peu d'établissements de restauration de qualité proche des sites touristiques attractifs.
	Une offre en hébergement diversifiée : Chambre d'hôtes, gites ruraux,	Pas de formules touristiques proposées sur le territoire prenant en considération l'hébergement et la restauration.

gîtes d'étapes, gîtes
WWF (Parc naturel
régional).

Bilan des remarques concernant les infrastructures d'accueil du public:

Le Saulnois possède une offre en hébergement relativement diversifiée.

On compte ainsi différents types d'hébergements labellisés sur le territoire : Chambres d'hôtes, gîtes ruraux, gîtes d'étapes, gîtes WWF (Parc naturel régional).

Cependant, au vu de la demande touristique potentielle concernant les courts séjours, on peut considérer que l'hébergement à la nuitée, type chambre d'hôte est encore trop peu présent sur ce secteur.

D'autres parts, ces hébergements accueillent actuellement de manière prioritaire des personnes de passage dont l'intention première n'est pas centrée vers le séjour touristique.

Des infrastructures d'accueil de qualité sont présentes sur le territoire mais peuvent encore être développées à proximité des zones d'attraction touristique (vallée de la Seille notamment).

Ainsi, l'hébergement peut encore être amélioré, notamment en étant intégré dans formules touristiques courts séjours (activités programmées, hébergement, restauration) dont les sports de pleine nature peuvent constituer un support.

Critères	Opportunités	Menaces
Espaces et sites d'attraction touristique	Des espaces naturels possédant une bonne notoriété au niveau régional et vers les zones frontalières : Allemagne. Une notoriété majorée par la présence du Parc Naturel Régional. Des infrastructures et espaces touristiques de qualité pouvant être valorisés : Musée Départemental du Sel, Musée Georges de la Tour, Domaine de Lindre, ou à proximité : Parc animalier de Sainte Croix, étangs de Rhodes et Mittersheim, le village médiéval de Fénétrange. Des axes de communications touristiques originaux et attractifs : Le canal de la Marne au Rhin et le port de Lagarde.	Des espaces sensibles protégés par un ensemble de mesures réglementaires limitant les pratiques sportives et de loisirs de masse sur ces espaces. Une concurrence liée à la proximité du Massif vosgien proche. Une capacité de charge optimale non définie sur le territoire malgré ses spécificités en termes de protection du Biotope.

L'ouverture imminente
du Center Parc de
Sarrebouurg.

Bilan des remarques concernant les espaces et sites d'attraction touristique :

De nombreux sites possèdent une bonne notoriété et sont facteurs d'attractivité territoriale.

Nous pouvons souligner l'ouverture programmée pour l'année 2010 du Center Parc de Sarrebouurg et ainsi un afflux nouveau de Touristes verts recherchant des activités nature et de découverte du patrimoine local.

Une offre en termes de loisirs sportifs peut être proposé à proximité de ces sites afin d'élargir l'offre de prestations.

Cependant, les attentes en termes de protections de l'environnement devront particulièrement être prises en compte à proximité de ces sites.

Critères	opportunités	Menaces
Infrastructures sportives/ monde associatif	Un territoire propice au développement des sports de nature : Zones boisées importantes, réseau de sentiers conséquent, présence d'étangs, relief permettant les activités aériennes.	Des infrastructures sportives actuellement peu fréquentées.
	Des infrastructures	Certaines activités pouvant difficilement être développées de part la nature du territoire : Escalade, spéléologie...

existantes pouvant être valorisé au travers des sports de nature : Base d'animation rurale, Centres équestres, Aérodromes. Des associations sportives dynamiques drainant un grand nombre de pratiquants, notamment grâce à l'organisation d'événementiels (marches gourmandes, randonnées, ...) et souhaitant proposer des formes nouvelles d'activités. Des bases de loisirs à valoriser et des espaces intercommunaux disponibles pour des projets nouveaux : Base de loisir de Chambrey, Etang de la Tench, Zone de loisir de la Tuillere (Vic sur Seille), Domaine de Burthecourt. Une forte concentration	Des infrastructures ne proposant pas une offre globale de services. Des structures sportives peu orientées vers le développement d'activités touristiques.
---	--

de structures équestre
bien réparties sur le
territoire.

Bilan des infrastructures sportives et associations du territoire :

Le pays du Saulnois possède un ensemble d'infrastructures (bases de loisirs, centres équestres, aérodromes) qu'il est possible de valoriser et d'améliorer dans le cadre d'une structuration des sports de nature sur le territoire.

Cependant, la majorité de ces structures, orientées vers la pratique sportive, sont très peu valorisées dans la cadre d'une approche touristique intégrant par exemples des formules telles que : baptêmes, initiations, sorties à la demi-journée, forfait découverte.

Ceci peut être amélioré par l'intégration de l'ensemble de ces activités dans une politique de communication définie à l'échelle du territoire : Le tour du Saulnois à cheval, baptêmes aériens dans le Saulnois, etc. et dans le développement de certaines formules permettant à des pratiquants non licenciés de réaliser des activités au sein de ces structures.

Les associations sportives sont actuellement les acteurs majeurs en termes de création d'évènementiels ayant un réel succès auprès de la population. Il est dès lors possible de prendre en considération ces pratiques dans le cadre de la promotion des sports de nature sur le territoire.

Ces associations sont par ailleurs en attente d'une aide publique en termes de moyens humains, financiers ou techniques (communication) afin de développer des évènementiels ouverts non seulement aux licenciés mais également à l'ensemble de la population.

Les sports de plein air agissent de manière positive sur des structures présentes sur le territoire du Saulnois tel que les Campings et bases de loisirs, en permettant une offre complémentaire d'activités profitable à leur notoriété et à leur développement de ces structures.

Thème	opportunités	Menaces
Animation/Événementiel	Une animation territoriale forte due à l'ensemble des acteurs du territoire et notamment une notion d' « éducation au territoire » particulièrement développée par le biais du Parc naturel et du Conservatoire des sites de Lorraine. Des associations sportives dynamiques en termes d'animations ouvertes à leurs licenciés et dans certains cas aux non licenciés.	Pas d'événementiels sportifs significatifs à l'échelle du Pays Des infrastructures ne permettant pas toujours des événements de grande envergure. Pas de politique événementielle concernant le sport mené à l'échelle du Pays.

Bilan des remarques concernant les animations :

Il est intéressant de pouvoir disposer d'une programmation définie concernant les évènements sportifs de pleine nature dans le Saulnois.

Un soutien particulier doit être apporté dans la valorisation de disciplines nouvelles.

D'autre part, les relations avec les fédérations sportives, porteuses de projets innovants applicables au territoire, doivent être développées afin d'assurer une meilleure relation avec l'ensemble des associations.

Le Saulnois ne possède pas actuellement une politique événementielle définie pour le cadre sportif, bien que certaines manifestations ayant lieu sur le territoire remportent un vif succès : Marches gourmandes, marches nordiques, « Rando'challenges », Fête du Cheval de Château voué.

2. Diagnostic interne.

Le diagnostic concentre son analyse sur le positionnement de la Communauté de Communes du Saulnois face à un tel projet (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre) et sur les forces et faiblesses internes qui doivent être prises en compte.

Critères	Forces	Faiblesses
Communauté de Communes du Saulnois.	Une capacité à la structuration et à la conduite de projets globaux porteurs de développement territorial. Une capacité à développer des projets en partenariat que se	Absence de compétence spécifique dans le domaine sportif. Centré de manière prioritaire sur le développement économique plutôt que social ou éducatif.

soit avec l'ensemble des acteurs du domaine public ou privé	Une position de maître d'ouvrage difficile.
Une politique définie en matière de développement touristique et culturel	Pas de projets globaux sportifs définis à l'échelle du territoire.
Des démarches engagées en termes d'amélioration des infrastructures d'accueil du public et de loisirs (Schéma de pays de la randonnée, port fluvial de Lagarde, musée départemental du sel...)	

3. Synthèse des actions à promouvoir:

Le diagnostic permet de cibler les caractéristiques du territoire et ainsi de déterminer des axes stratégiques de développements pertinents.

Ainsi, pour le Pays du Saulnois les axes prioritaires assurant les fondements du projet de développement transversal sont :

- **Développer et valoriser de manière prioritaire les structures présentes sur le territoire.**
- **S'appuyer sur le tissu social et économique local du territoire (commerces, restaurants, hébergements, structures touristiques, associations locales) dans une optique de développement durable du territoire.**
- **Adopter un positionnement territorial stratégique face aux territoires annexes touristiques et intégrant comme support les sports de nature.**
- **Diagnostiquer les faiblesses du territoire en termes d'infrastructures et de prestations sportives afin de pouvoir y remédier.**
- **Participer au développement d'une communication territoriale intégrant les sports de nature.**
- **Intégrer le développement des sports de nature dans le développement touristique et culturel du pays du Saulnois.**

La définition des objectifs peut être également réalisée du point de vu du public vers lesquels s'oriente le projet de développement transversal du territoire centré sur les sports de pleine nature (P.BAYEUX, 2008).

Ainsi, sur l'ensemble des publics considérés sur le territoire du Pays, le projet à pour objectif de centrer ses efforts sur :

- Les pratiquants autonomes:

En développant les infrastructures d'accueil afin de faciliter la pratique sportive autonome sur le territoire : Variété des lieux de pratique, sécurité de l'installation, facilitée d'utilisation (balisage).

En permettant d'améliorer l'offre de prestations sportives sur le territoire allant de l'initiation au perfectionnement et étant ainsi adapté à l'ensemble de la population.

- Les pratiquants affiliés à un club :

En multipliant les manifestations sportives et la diversité des formes de pratiques (sport/compétition, Sport/loisir, sport/tourisme, sport/santé).

- Les enfants/adolescents

En facilitant la pratique sur le territoire des activités éducatives et sportives entrant dans le cadre scolaire, périscolaire, extrascolaire.

- Les touristes

En proposant un ensemble de prestations en partenariat avec les acteurs du territoire centré sur le développement du tourisme de nature.

En composant des séjours touristiques originaux sur le territoire par le biais notamment des sports de nature. Création des prestations sportives innovantes sur le territoire combinant différentes thématiques : Découverte de la nature, art, culture, gastronomie.

En assurant la valorisation des ressources naturelles et sites remarquables du territoire

- Personnes Handicapées

En favorisant une politique centrée sur l'accessibilité au sport des personnes handicapées à l'échelle du Pays.

En développant une démarche qualité par l'obtention notamment de labels spécifiques sur le territoire : « Tourisme et Handicap par exemple ».

On peut enfin décliner les axes de développement en termes d'enjeux territoriaux prioritaires :

- Economique :
 - Développer le tissu économique local en l'intégrant au projet de développement.
 - Intégrer l'ensemble des infrastructures d'accueil présentes sur le territoire dans les actions de développement et de promotion des sports de nature.
 - Favoriser le développement des infrastructures sportives dans un espace rural où l'accessibilité à ces structures reste difficile.

- Social :
 - Favoriser les pratiques sportives et les bonnes pratiques de santé sur le territoire à destination de la population locale.
 - Redynamiser le tissu associatif local en permettant leur intervention dans des projets globaux de développement du territoire.
 - Permettre une meilleure accessibilité des jeunes aux activités sportives
 - Permettre l'intégration des activités dans la rédaction des contrats éducatifs locaux.
- Culturel :
 - Permettre une approche innovante au service de la découverte et de l'animation du territoire.
- Environnemental :
 - Développer les sports de nature selon une approche durable et respectueuse des milieux traversés.
 - Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'environnement aux enjeux de développement des sports de nature dans le respect des milieux sensibles.

Chapitre III. Axes stratégiques et enjeux de développement territoriaux des sports de nature dans le Saulnois.

Le diagnostic interne et externe, centré sur le sport, le tourisme et les activités de loisirs à permis la définition d'un ensemble d'actions prioritaires.

Dès lors, ce chapitre aura pour objectif d'énoncer de manière concrète les axes de développement d'une politique sportive dans le Pays du Saulnois.

Nous baserons notre analyse sur des approches différenciées du territoire et le recueil d'un ensemble d'actions mises en œuvre sur des espaces possédant des caractéristiques similaires à celles du Saulnois.

A. Approches territoriales différenciées

La notion de territoire est vaste et difficile à définir : « le territoire est à la fois une appropriation économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire. » (Guy Di Méo, Les territoires du quotidien, 1996, p.40).

Aussi, dans le cadre d'une analyse sur les activités physiques de pleine nature, est il important d'adopter différentes approches (P.CHAZAUD, 2004).

Je prends alors en considération lors de mon étude une :

- Approche territoriale : nous montrerons dans un premier temps qu'il est souhaitable de définir ce projet à travers une approche globale et transversale du **territoire** et de la **filière sportive**.
- Approche marketing : puis nous monterons l'utilité d'une étude territoriale réalisée selon une approche marketing, afin de définir de manière précise les axes de développement (étude clientèle, démarche qualité et labellisation) aboutissant à une offre de service de qualité dans les activités sportives et de loisirs de pleine nature proposées dans le Saulnois.

1. Approche territoriale globale

L'efficacité d'un projet centré sur les sports de nature tel que celui que nous souhaitons développer dans le Saulnois va dépendre de la prise en compte d'une approche globale de territoire.

On peut citer à nouveau l'une des thèses avancée par Pierre CHAZAUD dans son ouvrage, Management des loisirs sportifs et des activités de pleine nature 2004 :

« Un projet de développement sportif doit être replacé dans le cadre d'une stratégie globale de développement d'une zone naturelle et d'un aménagement de territoire » et selon une approche « transversale et pluridisciplinaire. »

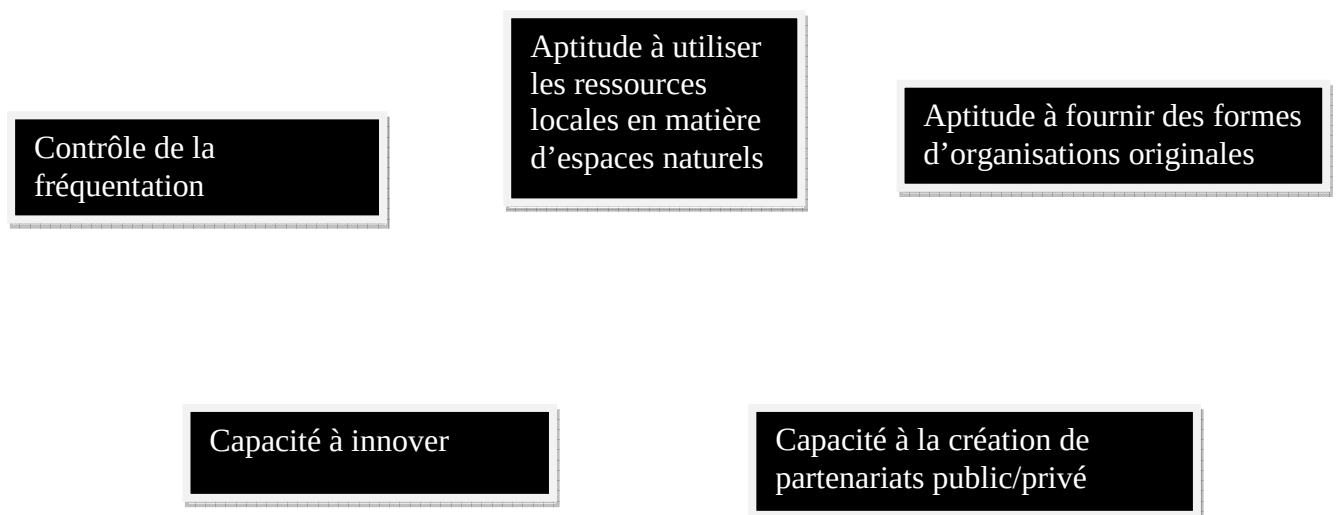


Schéma 5. Les conditions d'une approche transversale du territoire.

Source : P.CHAZAUD, 2004

Ainsi, peut-on souligner **la diversité des actions** mobilisables dans la cadre d'un développement territorial :

« Le tourisme sportif peut être associé aux politiques de développement local de multiples manière : par exemple, à travers la mise en œuvre d'un contrat de développement économique, un programme de promotion, la dynamisation de clubs sportifs locaux, la participation d'animateurs sportifs diplômés, la création d'évènements et de manifestations sportives, d'animation et la formation et la qualification des différents acteurs du tourisme sportif. »

D'autre part, la diversité **des acteurs et enjeux** doit être intégrée dès le début du projet, lors de la phase de définition des objectifs stratégiques et opérationnels :

En effet, dans « la mise en œuvre de tels projets, les nécessités en infrastructures (routes, signalétique, réseaux de communication, hébergement, restauration) impose d'insérer toute politique touristique dans un projet de développement plus vaste, à l'échelle d'un territoire, d'un pays, d'une vallée, d'un bassin de navigation et de s'interroger sur les types d'organisations commerciales, associatives, publiques et intercommunales à mettre en place. »

« Le tourisme sportif pose le problème du choix de l'aménagement des espaces et de la stratégie de développement » (P.BAYEUX, P.CHAZAUD, 97).

A travers la prise en compte de ces recommandations, le Pays du Saulnois, doit réfléchir de manière préalable à une forme d'organisation propice au développement du tourisme sportif, aux acteurs et partenaires potentiels et privilégiés et à leur mode de coordination, ainsi qu'au degré d'intervention de chaque acteur et notamment celui de la communauté de communes. Le projet proposé doit être un projet global regroupant divers enjeux afin de multiplier les partenariats possibles.

La Communauté de Communes du Saulnois a alors la possibilité de ce placer en tant que :

- Maitre d’ouvrage : actions de coordination et de structuration.
- Maitre d’ouvrage et maitre d’œuvre : création d’infrastructures, apport de moyens financiers, matériels et humains.

a. Analyse stratégique des acteurs :

Acteurs	Enjeux sportifs de territoire
Communauté de communes du Saulnois	Diversifier les activités touristiques du territoire
Conseil Général de la Moselle	Mise en œuvre à l’échelle locale des actions définies dans sa politique sportive. Développer l’attractivité touristique des sites dont il a la gestion.
Comité Départemental du Tourisme de Moselle	Promouvoir une offre touristique sportive de qualité sur le territoire du Saulnois. Structurer et développer l’offre en partenariat avec les acteurs locaux.
Parc naturel régional de Lorraine	Développer et diversifier les actions touristiques au sein du PnrL afin de promouvoir le territoire de manière durable. Diversifier les thématiques d’actions d’éducation à l’environnement à destination d’un public jeune.
ONF	Permettre une ouverture maîtrisée des forêts domaniales aux loisirs sportifs

	Limitier les conflits d'usages
Conservatoire des sites de Lorraine	Permettre une ouverture maitrisée de certains espaces sensibles dans une optique pédagogique d'éducation et d'information à l'environnement
Associations sportives de pleine nature	Développer les actions de partenariat avec les collectivités et participer aux projets de développement du territoire
Office de Tourisme/Syndicats d'Initiatives	Promouvoir une offre touristique organisée sur le territoire.
Acteurs privés	Intégrer les enjeux de développement territoriaux et améliorer les actions de partenariat avec les collectivités locales

D'autre part, il est nécessaire d'obtenir à l'échelle du Pays une cartographie précise de l'ensemble des infrastructures pouvant être concernées dans le cadre d'un projet touristique sportif :

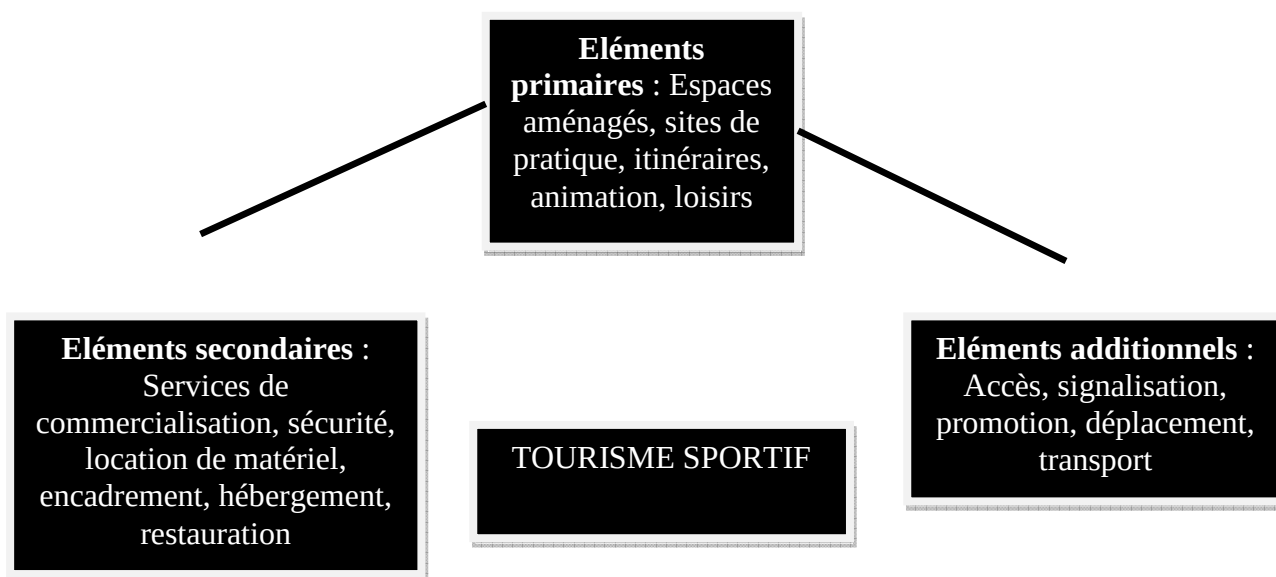


Schéma 6. Infrastructures touristiques dans le cadre des sports de nature

Source : P.CHAZAUD, 2004

Ainsi, sur un territoire, il est possible de considérer en amont du projet :

- L'offre primaire : constituée par les équipements, les aménagements et les animations.
- L'offre secondaire : capacité de restauration, hébergement, boutiques.
- L'offre additionnelle : facilité d'accès, de stationnement, d'information.

Dans le pays du Saulnois, il n'y a pas actuellement de recensement précis permettant une analyse quantitative et qualitative de ces structures, dans la cadre d'un projet global touristique et sportif. Ce recensement peut faire l'objet d'un projet mené par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence : Tourisme et Développement Local.

Cependant, concernant l'offre secondaire, un diagnostic rapide du territoire fait état de :

- Hébergement :

Type d'hébergement	Nombre	Emplacement
Gîtes ruraux	7	Vic sur Seille, Moncourt, Donneley, Léning, Marsal, Château Voué
Chambres d'hôte	2	Domnom les Dieuze, Château Salins.
Hôtels	2	Château Salins, Delme
Campings	3	Château Salins, Vic sur Seille, Virming.

- Restaurants :

Type de restauration	Nombre	Emplacement
Grande restauration	3	Delme, Benestroff, Vic sur Seille
Petite restauration	NC ¹¹	NC

- Points d'information :

Type	Nombre	Emplacement
Office du tourisme	3	Delme, Vic sur Seille, Dieuze
Syndicat d'initiative	2	Delme, Munster

- Sites touristiques :

Type	Nom	Emplacement
Musée	- Musée départemental du Sel	- Marsal
	- Musée Georges de la Tours	- Vic sur Seille
	- Synagogue	- Delme
Site/espaces naturels	- Domaine de Lindre	- Lindre Basse
	- Côte de Delme	- Delme
	- Reserve naturelle des anciennes carrières	- Tincry

¹¹ NC : Donnée ne pouvant être établie avec exactitude.

- Sites touristiques à proximité :

Type	Nom	Emplacement
Parc Animalier	- Parc Animalier de Sainte Croix	- Rhodes
Site/Espaces naturels	- Etangs de Rhodes et Mittersheim	- Rhodes - Pays des étangs
Zone de loisirs	- Center Parc - Zone de loisir de Langatte	- Sarrebourg - Langatte

D'autre part, il s'agit également de pouvoir évaluer le potentiel d'autres structures (hébergement, restauration) du même type dans la cadre d'un développement maîtrisé de l'activité touristique sur ce secteur.

b. Identité territoriale

Lors d'une démarche globale de développement territoriale, les sports de nature peuvent être considérés comme un élément fédérateur et porteur d'une certaine identité territoriale.

La démarche de définition de cette identité peut être résumée de la manière suivante :

Projet de développement du territoire	Loisirs porteurs d'attractivité et de notoriété pour un territoire
Définition d'une identité : spatiale, historique, économique, socioculturelle, permettant de mobiliser des images fortes.	Faire adhérer les pratiquants aux destinés du territoire à promouvoir
Mobiliser les acteurs (privé/publics)	Offrir une relation originale entre un

en vue d'un changement d'image du territoire	territoire et ses hommes par des activités diverses : itinérance, escalade,...
Donner les orientations politiques propices au développement économique, social, culturel, touristique.	Etablir une légitimité axée sur une tradition sportive liée à un espace porteur d'une histoire, ou sur une symbolique à créer.
Etablir un programme d'action et s'appuyer sur des structures de gestion et de coordination	Décliner divers types de proximité et de sociabilité en raison d'un programme annuel d'animations, jeux, évènementiels.

Ainsi, dans le Saulnois, les activités de loisirs de pleines natures itinérantes (randonnées organisées à pied, à cheval, à VTT) peuvent elles constituer un support original afin de communiquer sur les richesses naturelles et patrimoniales de ce territoire.

c. Approche transversale de la filière sportive.

Les différentes filières sportives d'un territoire dans le cadre d'un projet touristique doivent être considérées de manière large et non uniquement du point de vue des clubs sportifs qui n'en constitue qu'une partie.

Ainsi, Pierre CHAZAUD montre que l'ensemble des acteurs d'une filière peuvent être concernés :

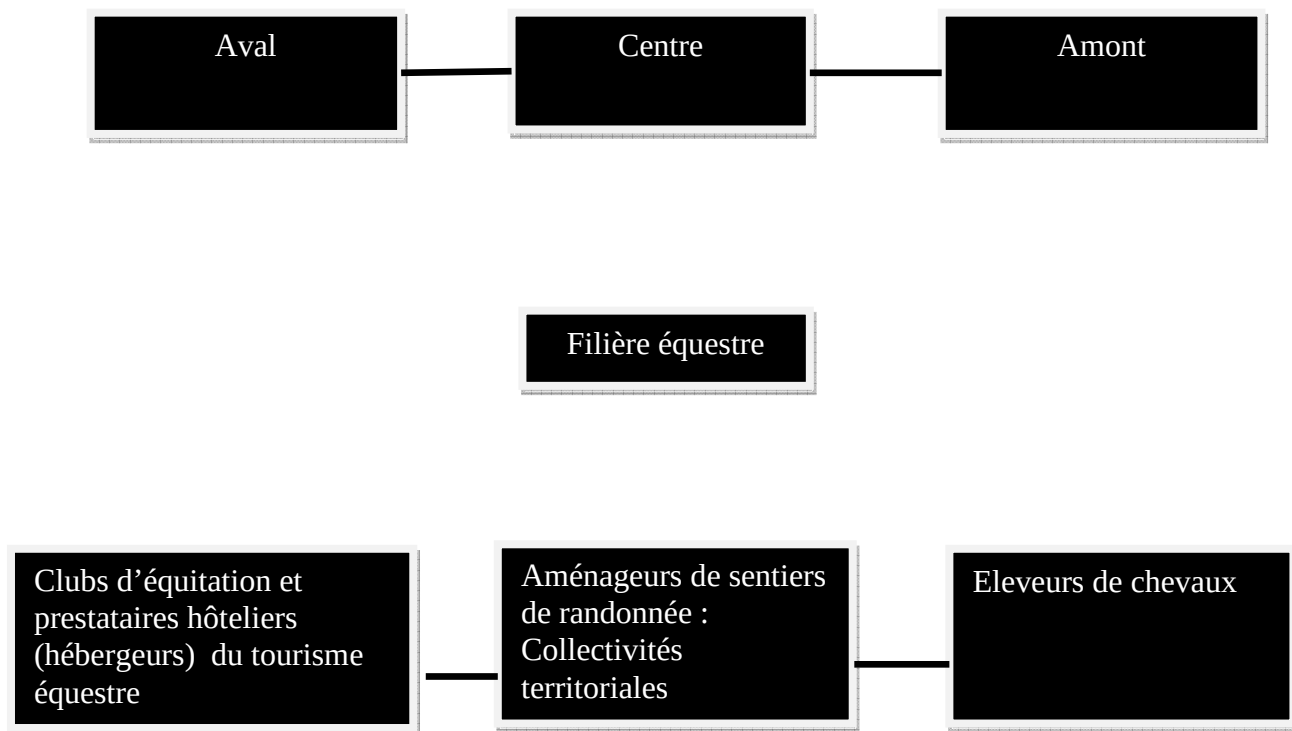


Schéma 7. Exemple d'approche horizontale d'une filière sportive

Source : P.CHAZAUD, 2004

Cette approche est définie par l'auteur comme **l'approche horizontale** de la filière sportive.

D'autre part, une approche verticale doit également être prise en considération.

Elle replace la filière sportive par rapport aux enjeux et acteurs du territoire et prend ainsi en considération les spécificités du milieu : espaces, opérateurs locaux, commerces, nature de la clientèle sur ce territoire.

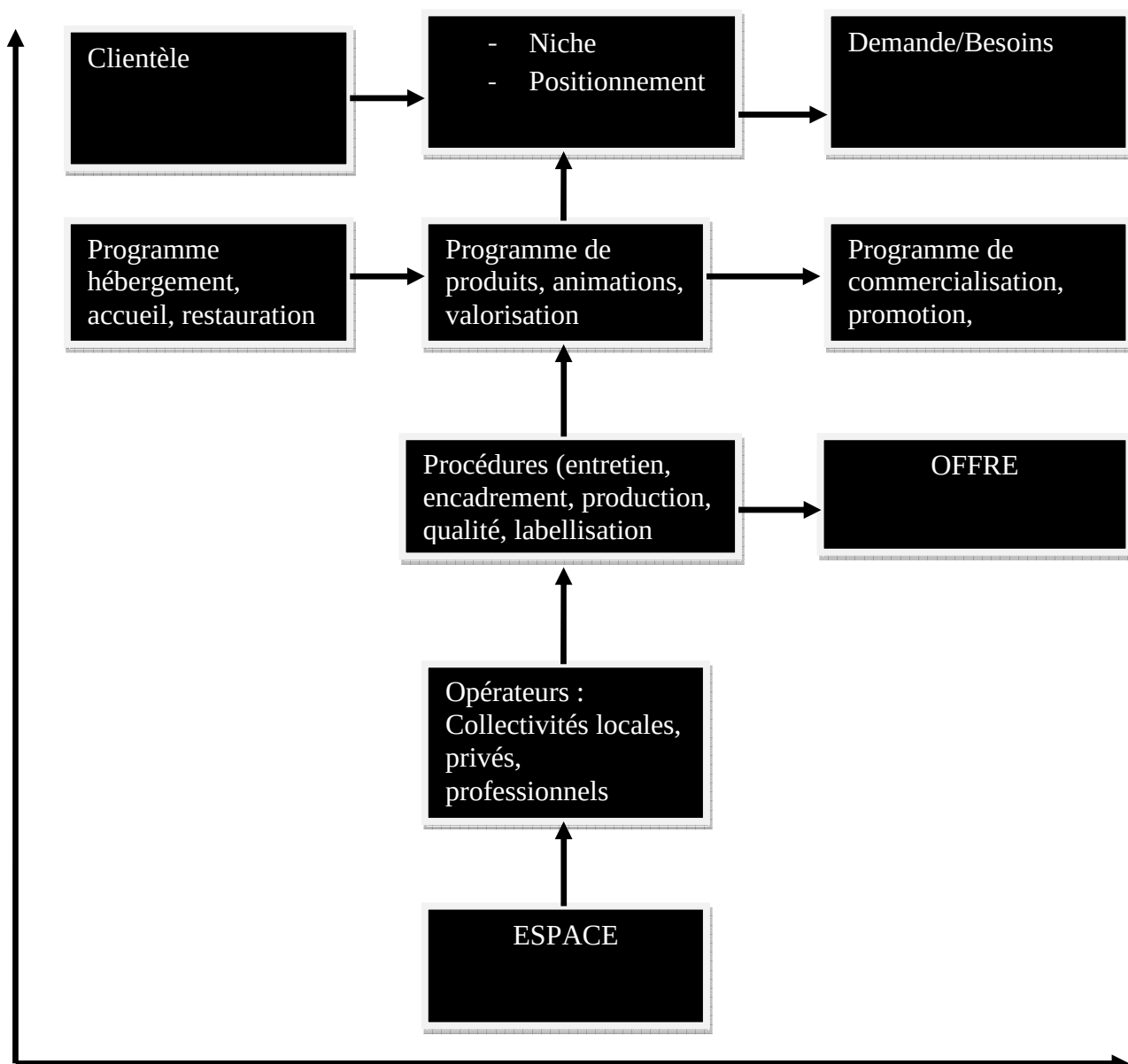


Schéma 8. Approche verticale d'une filière sportive

Source : P.CHAZAUD, 2004

Ainsi, on peut appliquer cette démarche à l'ensemble de la filière randonnée (pédestre, équestre, cycliste) dans le Saulnois.

La spécificité de l'espace concerné (espace naturel sensible) et de ses acteurs et opérateurs (Parc naturel régional de Lorraine, Conservatoire des sites de Lorraine, Communauté de communes du Saulnois, Conseil Général de la Moselle), les nouvelles

attentes des pratiquants (offre innovante, thématisation de l'activité...), impose la définition d'une « offre territoriale » s'appuyant sur l'ensemble de la filière sportive et pouvant même la suppléer : Educateurs sportifs territoriaux, évènementiel intercommunal, etc....

L'offre doit être adaptée aux spécificités du territoire. Ainsi, dans le Saulnois, selon le diagnostic territorial établis dans la cadre du contrat Etat Région 2007/2013, les axes de développement suivants semblent pertinents :

- **Une thématique sportive centrée sur l'initiation aux spécificités naturelles, historiques et culturelles du territoire : La traversée à petite vitesse du Parc naturel Régional de Lorraine par exemple.**
- **La recherche du développement des activités itinérantes permettant une mobilisation large des acteurs (Commerces, restaurateurs, hébergeurs).**
- **Mais aussi, privilégier un hébergement cohérent avec les démarches de tourisme vert en milieu rural : Gite d'étape, chambre d'hôte, ferme auberge.**

d. Approche en termes d'environnement de projet.

Il est primordial d'étudier l'environnement dans lequel s'inscrit le projet et d'adopter notamment un **positionnement spécifique face aux territoires concurrents.**

Ainsi, l'ensemble de ces thèmes doivent faire l'objet d'un questionnement en amont du projet :

- Place du tourisme sportif sur le territoire
- Place du tourisme sportif par rapport aux autres territoires
- Place dans les politiques de développement locales
- Repérage des principaux acteurs
- Place par rapport aux autres formes de tourisme
- Repérage des équipements structurants
- Repérage des facteurs de développement sur le territoire, étude des évolutions prévisibles.

L'ensemble de cette analyse doit permettre la mise à jour de différents scénarios de développement.

2. Approche marketing du territoire.

L'approche marketing d'un territoire permet de réfléchir, de manière globale et en amont du projet, à la qualité de l'offre de service concernant l'ensemble des activités sportives de pleine nature proposées.

a. La notion d'attractivité territoriale :

Il s'agit de pouvoir aborder l'ensemble des logiques de développement touristiques et ainsi de pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs quelque soit leur rapport aux territoires.

On compte ainsi :

- Logique de territoire : Enjeux d'aménagement du territoire.
- Logique d'attractivité touristique : Enjeux de notoriété, transport et mobilité
- Logique de chaînage stratégique : Enjeux de mise en réseau en fonction de domaines d'activités stratégiques.
- Logique de marché : Enjeux de faisabilité d'un produit touristique
- Logique de protection de patrimoine : Enjeux de développement durable.
- Logique de compétences et d'investisseurs présents sur le territoire : Enjeux de faisabilité économique et juridique.

L'importance accordée à certaines logiques de territoire va dépendre des axes de développement souhaités et pourra être concrétisée à travers des démarches de contractualisation : Etat/région, FEDER, LEADER.

b. Les acteurs concernés dans le Saulnois.

A l'ensemble de ces logiques, peuvent être attribué un ensemble d'acteurs présents dans le Pays du Saulnois :

Enjeux	Acteurs
Aménagement du territoire	- Communauté de Communes du Saulnois - Conseil Général de la Moselle
Attractivité touristique	- Communauté de Communes du Saulnois - Comité Départemental du Tourisme de Moselle
Chânage stratégique	- Communauté de Communes du Saulnois
Logique de marché touristique	- Comité Départemental du Tourisme de Moselle
Logique de protection du patrimoine	- Parc naturel régional de Lorraine - Conservatoire des sites de Lorraine - Associations du patrimoine du Saulnois
Logique de compétences et d'investisseurs présents sur le Saulnois.	- Communauté de Communes du Saulnois

D'autre part, dans la cadre du contrat de projet LEADER : « Moselle Sud, Territoire d'eau, Terre d'accueil et de partage », on peut souligner la prédominance de certaines de ces logiques sur le territoire du Saulnois :

- Logique d'attractivité touristique soulignée dans le contrat à travers la nécessité de « diversification » des activités touristiques.
- Logique d'aménagement du territoire et de protection du patrimoine imposé par le caractère particulier du territoire concerné (RAMSAR, Natura 2000,...) et la présence d'acteurs dédiés spécifiquement à cette cause : Parc naturel régional de Lorraine.

L'offre de prestations sportives sur un territoire, **facteur d'attractivité et d'aménagement**, peut également être abordée sous l'angle de l'analyse marketing. Ainsi, est-il nécessaire de pouvoir établir sur le territoire du Saulnois différents types d'approches :

Type d'offre	Mises en œuvre possibles
Offre certifiée	Recherche la qualité de l'offre Label Fédéral : FFCT : stade VTT, FFRP : « Rando accueil » Classement de site : type ONF « Retrouvance »
Offre planifiée	Recherche la constance de l'offre Création d'un planning d'activité et d'animation selon les quatre saisons
Offre plurielle	Recherche la diversité de l'offre Proposition d'un panel de prestations pouvant être combinées : VTT, Marche, Equitation, Pêche, Voile, parachutisme,...
Offre hybride	Recherche l'originalité de l'offre : Association entre activités culturelles et sportives

c. L'approche touristique.

Deux recommandations sont applicables dans la Pays du Saulnois :

- **La nécessité de passer d'un tourisme de cueillette (Faible relation entre prestataires touristiques et hébergeurs) à un tourisme organisé à l'échelle du territoire (Coordination entre prestataires, hébergeurs, promoteurs)**

- **Passer d'un tourisme spécialisé, où les activités sont cloisonnées (Musées, sites naturels, activités sportives), à une offre diversifiée et décloisonnée (Découverte des richesses naturelles et historiques d'un site par le biais des activités physiques et sportives).**

Trois stratégies de développement peuvent alors être appliquées sur le territoire et notamment par la Communauté de Communes du Saulnois dans la cadre d'une politique de développement touristique centrée sur les sports de nature :

- Stratégie d'attractivité : Attirer des prestataires touristiques sportifs porteurs de certaines compétences.
- Stratégie d'intégration : Intégrer les acteurs locaux du tourisme sportif en les fédérant dans un réseau pour commercialiser ou distribuer les produits.
- Stratégie d'adaptation : Assure le renouvellement de l'offre de territoire dans le cadre d'une reconversion des activités.

Ainsi, la première démarche dans laquelle peut s'insérer la Communauté de Communes du Saulnois est une démarche **de structuration et de mise en coordination des structures sportives** (centres équestres notamment) présentes sur le territoire et qui agissent de manière isolée. D'autre part, permettre la **coordination entre différents acteurs** sportifs afin de promouvoir une offre diversifiée sur le territoire.

d. L'approche en termes de pratiques.

Il est essentiel de pouvoir proposer une offre adaptée à l'ensemble de la clientèle. Aussi, l'ensemble des niveaux de pratique doit il être représenté sur un territoire et ce, quelque soit l'activité.

Aussi, il est possible de décliner l'ensemble des pratiques sportives de pleine nature en trois niveaux :

Niveau de pratique	Approche
Découverte de l'activité	Approche pédagogique et ludique. Approche privilégiée dans la cadre d'activités touristiques
Perfectionnement technique	Variation progressive de la difficulté Approche plus sportive vis-à-vis du client Langage spécifique
Spécialisation	Difficulté technique Recherche de sensations

e. L'approche clientèle du territoire.

Proposer une offre de services sportifs sur un territoire, c'est dans un premier temps adapter l'offre au type de clientèle rencontrée.

Il est important de définir le type de séjour plébiscité sur le territoire et les modes de consommations touristiques.

Ainsi, différents types de clientèles peuvent être recensés :

- Clientèle de Week End et résidence secondaire
- Clientèle de passage ou de transit
- Clientèle de proximité/journée (excursionniste)
- Clientèle petit séjours
- Clientèle vacances
- Clientèle étrangère

D'autre part, deux modes de consommation peuvent être rencontrés :

- Tourisme de masse
- Tourisme raisonné

Ainsi, une analyse relative à la clientèle des hébergements (Chambres d'hôtes, gîtes) et structures touristiques (musées) montre que le type de visiteur de proximité et de transit est actuellement la plus représentée sur le territoire qui nous concerne.

Aussi, est il nécessaire de pouvoir présenter des offres à destination d'autres types de clientèle et ayant des retombées économiques plus importantes sur le territoire.

Dans ce cadre, le Pays du Saulnois possède un certain potentiel de développement concernant :

- **Clientèle de petits séjours**
- **Clientèle Transfrontalière : Allemagne, Pays Bas.**

Les sports de pleine nature, dans l'organisation de leur offre, doivent donc intégrer l'ensemble de ces enjeux.

D'autre part, le mode de consommation touristique s'oriente vers un tourisme raisonné et « vert », centré sur les découvertes patrimoniales et historiques.

f. Approche qualitative

La logique de développement territorial doit également répondre à une approche qualitative de l'offre proposée dans un souci de promotion et de valorisation des infrastructures présentes.

- **Evaluation de la qualité de l'offre territoriale :**

Il est primordial de développer la richesse, la diversité, l'originalité mais également la qualité de l'offre sportive.

Dans ce cadre, un certain nombre de mesures peuvent servir d'indice d'évaluation sur le territoire :

- Diversité des paysages et des itinéraires. Les itinéraires en boucles sont à privilégier car ils permettent un large assortiment de services possibles.
- Facteur d'image et symbolique propice à une médiatisation du site : Parc naturel Régional
- Alternance possible entre les divers types de pratiques et variation de la difficulté sur les sites de pratiques proposés.
- Possibilité de liaison entre les différents sites de pratiques sportives
- Un maillage d'équipements sportifs construit autour d'un territoire leader
- Une homogénéité dans l'aménagement et dans la signalétique des sites permettant ainsi une meilleure identification des lieux de pratique sportives
- La possibilité d'aménagement permettant de bonnes conditions de pratiques pour des touristes peu expérimentés.
- Le respect de l'environnement et du patrimoine local
- La possibilité de connexion d'un territoire grâce aux divers modalités de transports : automobiles, bus, trains, avions, bateau (port fluviale).

L'ensemble de ces éléments conditionnent la production touristique d'un territoire.

D'autre part, Neil LEIPER, chercheur à l'université de Massey en Nouvelle Zélande, identifie trois caractéristiques influençant très largement l'attractivité d'un site touristique :

- La qualité intrinsèque du site : qualité naturelle et culturelle tel que le panorama, la faune, la flore, le climat, les monuments...
- La valorisation du site : accessibilité, aménagement, planification, capacité de support du milieu.
- Les représentations du site : perception et expérience des touristes.

3. Les démarches de labellisation des prestations sportives.

Enfin, il est possible d'établir des démarches de labellisation possibles dans le domaine sportif en coordination avec les Fédérations sportives ou divers acteurs touristiques et territoriaux permettent une valorisation de l'offre et une amélioration de sa visibilité.

Parmi les exemples qu'il est possible de citer et qui sont applicables sur le territoire du Saulnois :

- Les Fédérations sportives
- La Fédération Française de Cyclotourisme

La Fédération Française de Cyclotourisme aide à l'implantation de « stade VTT/FFC » permettant la pratique pour tous du VTT sur une zone déterminée.

Le label garantit la qualité de l'accueil, du balisage, une variation de la difficulté sur chaque site et une offre de service à destination des usagers : site d'accueil couvert, matériel destiné à laver les vélos, location ou prêt de matériel, etc.

On trouve deux exemples de mise en œuvre concrète de ce label en Moselle : Pays Naborien et Pays de Sarrebourg.

- Fédération Française de Randonnée Pédestre :

Les itinéraires GR Pays : boucle de randonnée permettant une itinérance de plusieurs jours sur un territoire homogène de par sa culture, son patrimoine, son économie.

Les itinéraires PR : boucle de randonnée à la ½ journée et dont la difficulté permet la pratique de tous les pratiquants.

Un ensemble de guides édité par la FFRP, permettent une communication sur ces infrastructures.

- Acteurs institutionnels

- Le Conseil Général à travers le PDIPR¹² :

L'inscription d'un ensemble de sentiers de randonnée, à l'échelle intercommunal notamment, permet par le biais du Conseil Général et du Comité Départemental de Tourisme, l'homogénéisation de la signalétique à l'échelle départementale à travers une charte et l'inscription de certains itinéraires dont la qualité est jugée exceptionnelle au Label « Moselle Pleine Nature ».

- L'Office National des Forêts :

Les sites « Retrouvance », partenariat entre l'ONF et les Gîtes de France, permettent d'organiser la pratique de la randonnée en garantissant la qualité environnementale des sites traversés (Sentiers de randonnée en Forêt Domaniale) et de l'hébergement. Un système de réservation des séjours est proposé aux pratiquants.

- Voie Navigables de France :

VNF a engagé un certain nombre de partenariats avec les acteurs du milieu sportif afin de garantir une bonne pratique des activités touristiques, sportives et de loisirs sur ses canaux, bases nautiques, ou ports fluviaux.

On peut ainsi souligner le partenariat avec la Fédération Française de Pêche ou avec le CNOSF concernant le développement des sports d'eau et du tourisme de loisir.

D'autre part, un partenariat spécifique avec les collectivités locales permet de faciliter le développement des voies vertes sur les chemins de halage et de garantir la mise en place d'une charte de signalétique et de qualité : « Pavillon Bleu »

- Parc naturel régionaux :

En partenariat avec gîtes de France, les Parcs naturels régionaux proposent des hébergements labellisés : Gîtes Panda et garantissant l'information des clients sur les activités de pleine nature et la découverte du milieu.

¹² PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

- Les hébergeurs :

- Le label Rando-accueil :

Il garanti la qualité de différents types d'hébergements (Rando' Gîte, Rando' Plume, Rand' Hotel, Rando' Toile) proposant des activités de pleine nature et permettant une découverte du patrimoine régional.

Une attention particulière est portée à l'offre de prestations de loisirs sportifs de pleine nature à proximité de ces hébergements.

Ainsi, les séjours proposés regroupant hébergement et activité sportive (randonnée) sont présentés selon les thématiques suivantes :

- Activités à la carte
- Séjours organisés « Nature et découverte »
- Réunion de travail/séminaire
- Personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Accueil à la ferme
- Tourisme et développement durable
- Séjours sans voitures

La Lorraine est actuellement dépourvue de ce label, mais des démarches impulsées par le Comité Départemental de Tourisme de Moselle, dans la cadre de sa politique de développement des sports de nature, va permettre un développement prochain de ce label sur le territoire Mosellan. Les thèmes proposés peuvent très largement êtres développés dans le Saulnois.

- Le monde associatif

Le label tourisme et handicap, qui valorise l'accessibilité aux pratiques sportives sur un territoire précis des personnes atteintes de handicap mental, moteur, auditif ou visuel.

B. Approche en termes d'enjeux de développement territoriaux.

Nous montrerons dans ce paragraphe l'ensemble des enjeux de développement territoriaux transversaux que peut revêtir un projet sportif centré sur le développement des sports de nature sur le territoire du Saulnois et nous définirons notamment un certains nombres d'objectifs opérationnels applicables sur notre secteur.

L'ensemble des recommandations énoncées dans ce paragraphe permettent la définition d'une politique sportive durable de développement des sports de nature et des activités touristiques liées.

1. Coordination avec la politique départementale des sports de nature.

Une politique sportive menée à l'échelle d'un territoire tel que celui du Saulnois, doit pouvoir répondre aux objectifs fixés par le département.

Le département est en effet l'organe ayant toutes compétences quant au développement maîtrisé des sports de nature sur le territoire en appliquant les textes du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

Il peut notamment mobiliser dans le cadre d'un aménagement territorial prenant en considération les sports de nature, deux taxes distinctes :

- La taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (Article L142-2 du Code de l'urbanisme) permettant notamment, l'acquisition de terrains, l'aménagement et la gestion des sentiers figurants au PDIPR, l'acquisition et la gestion des espaces sites et itinéraires prédéfini par le CDESI¹³ et PDESI¹⁴, les études et inventaires du patrimoine naturel.
- La taxe de séjour (Article L422-3) afin de financer l'aménagement et la gestion des Espaces Sites et Itinéraires.

¹³ CDESI : Comités Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires.

¹⁴ PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Exemple de prise en compte des sports de nature à l'échelle du Département :

Conseil Général de Loire Atlantique : « Développer une politique départementale globale des sports de nature comprenant une mise en cohérence avec les autres politiques sectorielles, en favorisant des approches partagées et Co-construites entre les acteurs sportifs, ceux de l'environnement de l'aménagement et de la solidarité et du développement touristique »

La politique départementale des sports de nature défini par le **Conseil Général de la Nièvre** à permis la définition d'un programme d'interventions opérationnelles au titre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles.

Elle comprend notamment une étude préalable à l'aménagement de sites reconnus d'intérêts départementaux et prenant en considération trois volets différents :

- Sportif
- Touristique
- Environnemental

L'aide à l'aménagement de ses sites concernant notamment :

- L'amélioration des infrastructures destinées à la pratique sportive
- L'accessibilité à tous les publics
- La gestion des déchets et impacts environnementaux néfastes
- La mise en œuvre d'une signalétique homogène régie par une charte

Ainsi, à ce jour, le département de la Moselle n'a pas de politique définie selon ce modèle et permettant la définition d'axes stratégiques de développement des sports de nature sur le territoire. Ces axes de développement se situent essentiellement dans les enjeux touristiques.

Cependant, le développement de la pratique liée au sports de nature sur notre territoire, les problématiques liées aux enjeux de protection des espaces sensibles et un début de concertation concernant la mise en place d'un Comité Départemental des Espaces Sites et Itinéraires laisse présager la définition possible d'une telle politique dans les années à venir.

Et on peut affirmer que le département prend déjà en considération sur son territoire l'ensemble des problématiques suivantes:

- Favoriser l'accès des citoyens à la nature
- Pérenniser l'accès aux sites de pratiques et en garantir la qualité
- Garantir la sécurité des pratiquants
- Promouvoir une offre accessible aux scolaires et aux personnes souffrant d'un handicap
- Encourager la pratique associative
- Connaître et maîtriser l'impact des sports de nature sur l'environnement
- Gérer et résoudre les conflits d'usages sur les sites de pratiques
- Développer l'image « sport de nature » du territoire
- Concilier les fréquentations

Actuellement, le Comité Départemental de Tourisme de Moselle, est donc l'organe le plus compétent concernant la promotion, la valorisation et le contrôle lié au développement de l'ensemble des sports de nature sur le territoire Mosellan.

Il a notamment pour mission le développement maîtrisé des activités de randonnée par la promotion et le suivi du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDIPR) (loi 83-8 du 7 janvier 1983). Il en assure la coordination avec les associations locales en valorisant des « produits touristiques » (Activités + hébergement) et en intégrant les loisirs et les sports de nature promus grâce au service « Accueil Loisir ». Enfin il assure le soutien aux évènementiels significatif sur le territoire (Rando'Donon : Fête Mosellane de la Randonnée).

D'autre part, une coordination avec les objectifs de la région peut être développée, notamment par le biais de la « contractualisation Etat/Région ».

A titre d'exemple, **la Région Limousin** intègre dans ses axes de développement les problématiques liées aux sports de nature :

« Faire du Limousin la région référence en matière de sport de nature (extrait du contrat de Plan Etat Région 2007/2013) : « Le développement des sports de nature est un enjeu majeur de développement durable de la région et de son attractivité ».

Dans la cadre d'un développement maîtrisé des sports de nature sur son territoire et d'une meilleure visibilité de l'ensemble des actions mises en œuvre, le pays du Saulnois doit prendre en compte l'ensemble de ces problématiques dans ses axes de développement.

Ainsi dans la cadre d'une meilleur coordination entre les axes de développement du pays et la politique défini par le Conseil Général, il est possible de recenser sur le territoire concerné les Espaces Sites et Itinéraires (ESI) pouvant retenir l'attention du Conseil Général de la Moselle.

Pour cela, les ESI doivent être listées selon une logique sélective :

- Les ESI d'intérêts régionales : facteur de cohésion territoriale.
- Les ESI d'intérêts départementaux : peuvent être porteurs d'une politique de promotion et de mise en marché des activités physiques et sportives et répondant à des enjeux de développement touristique et économiques (commerces, créations d'emplois). Ces ESI sont destinées à un panel d'usagers divers.
- Les ESI d'intérêts départementaux centrés sur une pratique sportive définie et destinés à des usagers initiés.
- Les ESI d'intérêts locaux aménagés
- Les ESI inventoriés mais non aménagés.

Dans ce cadre, la Communauté de Commune du Saulnois, par le biais de sa compétence liée au développement local et au tourisme peut définir l'ensemble des modalités d'intervention sur ces ESI. Aussi, en se plaçant en tant que maître d'ouvrage, elle peut intervenir dans les domaines de compétences suivants :

- Réalisation des études cadastrales et appui juridique concernant la définition des normes d'accessibilité des lieux de pratique.
- Assistance concernant l'organisation de la concertation entre élus, propriétaires et usagers.
- Confrontation aux données environnementales afin d'évaluer l'incidence des pratiques sur le milieu naturel concerné.
- Expertise sur le dimensionnement de l'ESI.
- Mobilisation des acteurs compétents en favorisant les partenariats locaux.
- Mise en relation avec les acteurs départementaux susceptibles d'aider à la réalisation du projet
- Mobilisation des partenaires privés : soutien aux prestataires et opérateurs touristiques.
- Formalisation d'un plan de financement et identification des partenaires possibles.
- Recueil des avis des instances susceptibles d'être concernés par ce projet.

2. Sport de nature et politique de protection des espaces naturels et sensibles.

Un projet de développement territorial centré sur les sports de nature dans le pays du Saulnois, se devra d'anticiper l'ensemble des actions permettant une articulation avec les politiques de protections des espaces naturels sensibles et une coordination avec l'ensemble des gestionnaires de ces espaces.

La loi du 18 juillet 1985 définit la politique des ENS¹⁵ : « préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels (...) et aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité des milieux naturels. »

¹⁵ ENS : Espaces Naturels Sensibles

En effet, une large partie du territoire du Saulnois répond à des mesures réglementaires de protection du Biotope :

Type de mesures effectives dans le Saulnois	Principales mesures concernées	Incidences potentielles sur les sports de nature
Protection au titre d'un texte international ou européen	« Natura 2000 »	La documentation d'objectifs (DOCOB) propose des orientations et mesures de gestion pour conserver les habitats et espèces sur le site « Natura 2000 ». Le contrat et la charte sont les principaux outils liés à ce dispositif. Ils s'appuient sur une adhésion volontaire des acteurs locaux (exploitants, propriétaires, usagers...). Les travaux susceptibles d'affecter de manière notable la qualité du site « Natura 2000 » sont soumis à évaluation environnementale. Les usagers sportifs peuvent participer à l'élaboration du

		DOCOB et s'engager sur la préservation du site. L'existence d'un site Natura 2000 peut justifier des études approfondies et participer à l'argumentaire d'une mesure de protection.
Protection réglementaire	Arrêtés de protection du biotope, sites classés, réserves naturelles, forêts de protection, parc national	Ces mesures sont mises en œuvres par voie réglementaire. Ces règlements peuvent prévoir des restrictions particulières, voire des interdictions, pour l'exercice des sports de nature.
Protection par maitrise foncière	Espaces Naturels Sensibles des Départements, Conservatoire du littoral, Conservatoires Régionaux et Départementaux des Espaces Naturels	De manière générale, le propriétaire est libre de restreindre les fréquentations de son terrain et de déterminer les types de pratiques autorisées. Toutefois, concernant les espaces naturels sensibles des départements, la fermeture au public doit être justifiée.
Protection contractuelle	« Natura 2000 », Chartes de pays, Parcs	Les gestionnaires des sites peuvent passer des

	naturels régionaux		conventions avec tout acteur susceptible de contribuer à la protection du milieu naturel (propriétaires, exploitants, usagers sportifs ou non). Ces conventions n'engagent que leurs signataires. Ces mesures n'ont pas d'incidence directe sur les pratiques sportives de nature.
Inventaire patrimonial	ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques)		Les inventaires n'ont pas de portée juridique particulière mais sont portés à la connaissance à des communes dans le cadre des plans locaux d'urbanisme. Ils peuvent néanmoins justifier des études approfondies ou participer à l'argumentation des mesures de police.

Dans le pays du Saulnois, une coordination doit ainsi être développée avec l'ensemble des acteurs locaux : le Parc naturel régional de Lorraine (Pays du Saulnois, Pays des étangs), le Conservatoire des Sites Lorrains (Vallée de la Seille, Côte de Delme, Canton d'Albestroff), Le Conseil Général de la Moselle (Domaine

de l'étang de Lindre), les associations divers de protection du patrimoine, les représentants des différents utilisateurs de l'espace naturelle (Fédération des chasseurs, Fédération des pêcheurs, Fédérations sportives). Et intégrer également les réglementations imposées par l'état au travers de la loi : DIREN¹⁶.

Article L.333-1 du code de l'environnement (extrait) : « Lors de leur élaboration ou de leur révision, les documents de planification, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatifs à l'énergie mécanique du vent, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou à la mise valeur de la mer sont soumis à avis à l'organisme de gestion du Parc naturel régional en tant qu'ils s'appliquent à son territoire. »

Ainsi, il paraît essentiel de développer entre ces différents acteurs des mesures réglementaires concernant la pratique de l'ensemble des activités physiques et sportives de pleine nature, la création d'outils de sensibilisation à destination notamment des pratiquants auto-organisés (guide des pratiques, panneaux d'information), des outils de planification spatiale ou temporelle : gestion horaire ou saisonnière des fréquentations en référence à des périodes de plus grande sensibilité des espèces.

3. Sport de nature et politique touristique : le schéma d'aménagement touristique départemental.

La dimension touristique n'est jamais absente des politiques départementales de développement maîtrisé des sports de nature.

Aussi, il est intéressant pour un territoire possédant les caractéristiques du Saulnois de pouvoir répondre aux attentes du département en termes d'organisation et de promotion de l'offre de loisirs à caractère sportif, d'autant plus dans un lieu reconnu quant à sa qualité patrimoniale et paysagère.

¹⁶ DIREN : Direction Régionale de L'environnement.

Il est donc nécessaire d'articuler la politique de développement des sports de nature avec le **schéma d'aménagement touristique départemental de Moselle** (Article L132-1 du code du tourisme).

On note actuellement en Moselle une prise en compte de l'impact lié aux sports de nature et leur intégration progressive dans les politiques touristiques au travers de l'orientation des financements concernant la gestion et la promotion des lieux de pratique (mise en œuvre du PDIPR notamment) ou encore en favorisant la structuration d'une véritable filière professionnelle centrée et orientée vers l'encadrement sportif.

Des actions menées en coordination avec le Comité Départemental du Tourisme de Moselle permettent sur le territoire du Saulnois une mise en relation de l'ensemble des prestataires touristiques : encadrement, hébergeurs, offices du tourisme, syndicats d'initiatives et le développement d'une offre de lieux de pratiques de qualité inscrits par le conseil général au PDESI.

Il est important d'intégrer les axes de développement touristique du département.

En Moselle, deux axes de développement peuvent être pris en considération dans le cadre d'un projet de développement territorial dans le Saulnois :

- L'aide au développement de mobilités douces, notamment en secteur rural ou périurbain. Sur un territoire centré sur les questions de préservation des ressources naturelles tel que le pays du Saulnois, un projet de développement des mobilités douces peut être mené en partenariat avec le Conseil Général de Moselle.

Notons à ce titre qu'un des axes de développement contractualisé dans le programme LEADER souligne l'importance de la valorisation des ressources en eau sur notre territoire et l'utilisation de cette ressource comme facteur de développement touristique.

Aussi, des aménagements concernant les berges des canaux présents sur le Saulnois (Canal de la Marne au Rhin, Canal des houillères de la Sarre) et l'amélioration de

l'offre de services et de loisirs à proximité (Points d'information concernant notamment les activités sportives, location de vélo, etc.)

Ainsi, à titre d'exemple, un grand nombre de communes ou d'EPCI ont permis la mise en place du schéma départemental de circulation douce du département : Eure, Seine Maritime, Seine et Marne, Drôme, etc.

- Une politique générale est engagée sur le territoire quant à l'amélioration et la promotion des structures d'accueil touristique, par la généralisation de labels « qualité » orientés vers les hébergeurs et restaurateurs.

Le département joue un rôle stratégique dans le développement des déplacements à vélo. Il aide au développement des mobilités douces en secteur périurbain et rural.

Ainsi, un projet de développement des sports de nature dans le Saulnois doit il intégrer l'ensemble de ces problématiques.

Le territoire possède déjà un réseau « vélo route » (Côte de Delme, Vallée de la Seille, Etang de Lindre) permettant des modes de déplacements doux. Cependant il est possible de développer ce réseau, en améliorant les voies de communication et en assurant une meilleure promotion à destination des usagers potentiels.

En effet, l'ensemble de cette voirie souffre d'un manque de service à destination des utilisateurs : Lieux de restauration adaptés aux pratiques itinérantes, points d'informations, stations de gonflage, voir évènementiel ou visite organisées sur l'ensemble des chemins.

Concernant les infrastructures d'accueil, on recense sur le Saulnois un certain nombre de gîtes de qualité labellisés (Gîtes de France) qu'il est possible de valoriser et développer à ce jour, la demande étant actuellement inférieure à l'offre.

En effet, en prenant en considération les spécificités de ce territoire rural, il est possible d'engager des actions permettant le développement de nouvelles formes d'accueil faisant défaut tel que les « fermes auberges », dont la demande augmente et qui correspondent parfaitement à ce type de territoire.

Les hébergements à la nuitée, type chambre d'hôtes peuvent également être encore développés.

Dans ce cadre, un projet transversal reposant sur le développement des sports de nature dans le Saulnois doit intégrer ces problématiques.

En effet, les sports de nature correspondent à un facteur d'attraction touristique concernant les excursions à la journée et les courts séjours.

D'autre part, en collaboration avec les hébergeurs, ils offrent la possibilité de constituer un produit d'appel ou la thématique centrale d'un séjour dans le Saulnois.

Nous verrons également que cette mise en œuvre est possible à travers le soutien et le développement de la filière équestre sur le territoire.

- Les partenaires envisageables :
 - Partenaires institutionnels : Conseil Général de la Moselle, Comité Départemental de Tourisme de Moselle.
 - Partenaires locaux : Gîtes de France, offices du Tourisme, Associations et prestataires sportifs.
- Les études préalables :

Il est important de pouvoir obtenir le taux de remplissage de l'ensemble des hébergements présents actuellement sur le territoire, quel que soit le type concerné, et d'établir également la fiche d'identité des clients de l'ensemble de ces hébergements (provenance, durée du séjour, enquête de satisfaction, etc.).

4. Développer l'accessibilité territoriale : Sport de nature et handicap.

« La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe l'objectif d'une accessibilité à tous et pour tous. »

Les lieux de pratiques sportives, de nature en particulier, ne sont pas explicitement mentionnés dans la réglementation.

Pour autant, la question de l'accessibilité des lieux à des personnes en situation de handicap figure souvent dans les objectifs de la politique départementale en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

Ainsi, la Communauté de Communes du Saulnois souhaite engager prochainement sur son territoire un diagnostic accessibilité concernant dans un premier temps l'ensemble des bâtiments publics.

Il est possible d'étendre ce diagnostic aux Espaces Sites et Itinéraires pouvant être concernés dans la cadre d'un projet de développement des sports de nature dans le Saulnois.

Ce diagnostic, peut être réalisé en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Comité Départemental de la Fédération Handisport concernant l'accessibilité relative aux sports de nature sur notre territoire.

Aussi, ce diagnostic peut il servir de socle à la mise en place sur le territoire d'actions diverses permettant une amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux sports de nature et la valorisation de ces actions par l'obtention de labels tels que « **Tourisme et Handicap** » sur le territoire.

De manière opérationnelle, il est possible de mettre en œuvre au niveau local une charte d'accessibilité des Espaces Sites et Itinéraires à destination de divers publics : Personnes à mobilité réduite, scolaires, personnes âgées.

Dans une optique de communication et d'information du public, il est également possible d'établir sur le territoire du Saulnois un « Guide Accessibilité ».

Afin d'illustrer de manière concrète ces propos, voici deux exemples envisageables dans le Saulnois, menés à des échelles différentes et selon une approche transversale et multi partenariale.

- *A l'échelle d'une Communauté de Communes :*

A l'initiative de 9 communes Landaises, de la fédération de pêche et du Conseil Général des Landes, 18 pontons « Handi-pêches » ont été installés en intervenant sur le stationnement, la visibilité des couleurs, la largeur et la pente de l'accès.

Cette action a notamment permis d'obtenir le label « Tourisme et Handicap » qui permet de qualifier et de promouvoir des équipements touristiques accessibles aux personnes en situation de handicap.

- *A l'échelle d'un Parc naturel régional :*

L'opération « Morvan pour tous » menée sur le territoire du Parc naturel du Morvan, traduit la volonté d'aménager et d'organiser le territoire du Parc dans l'optique d'instaurer un égal accès aux personnes valides et non valides.

Les acteurs économiques et sociaux du projet ont validé 5 axes de développement. Trois s'inscrivent dans une perspective d'innovation économique en mobilisant les champs de l'économie touristique, de la production de matériel dédié et de l'économie sociale. Deux relèvent d'une volonté d'intégration sociale des personnes handicapées favorisant d'une part l'autonomie des personnes en situation de handicap et d'autre part en développant des situations de partage entre handicapés et valides.

Dans ce cadre, le rôle dévolu aux sports de nature est de pouvoir expérimenter cette méthode et d'être à l'avant-garde de ce projet de territoire.

Pour y parvenir, 3 champs opérationnels ont été définis :

- *Les équipements*
- *Les évènements*
- *Les prestations*

Ces champs d'actions ont pour objectif de mobiliser sur le territoire les partenariats les plus larges possibles : secteurs marchands et associatifs, privé et public :

- *Equipement : un rocher d'escalade pour les non voyants*

Action menée en partenariat avec la société « Ludéquip », le Parc naturel du Morvan, la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche Comté, l'Office National des Forêts et l'ensemble des acteurs de Morvan pour tous et ayant permis la conception, le développement et l'installation sur le site du rocher du chien d'un système entièrement innovant de voie d'escalade en milieu naturel équipé et permettant la pratique de ce sport aux non et mal voyants.

- *Evènement : Défi raid ensemble l'aventure en Morvan (Association DREAM)*

Porté par l'association DREAM, ce raid aventure permet une coparticipation entre personnes valides et non valides au sein de la même équipe afin de permettre une approche nouvelle de sensibilisation au handicap.

- *Prestation : la grimpe encadrée dans les arbres... pour tous*

La société « Tree Climbing », prestataire de grimpe encadrée dans les arbres à ainsi pu obtenir les moyens de développer des solutions techniques et pédagogiques permettant la grimpe de personnes invalides jusqu'à la cime des arbres.

- *Les partenaires envisageables dans le Saulnois :*

- *Partenaires institutionnels et financiers : Communauté de Communes du Saulnois, Parc naturel régional de Lorraine, Conseil Général de la Moselle, Banques.*
- *Partenaires locaux et sportifs : Maison départementale des personnes handicapées, Comité départemental handisport, entreprises privées et prestataires sportifs.*

5. Sport de nature : un appui aux politiques jeunesse et éducatives du territoire.

La définition d'un projet de territoire centré sur les sports de nature à l'échelle du Saulnois, permet une meilleure coordination avec les politiques éducatives et de jeunesse mises en œuvre par le Conseil Général de la Moselle, et ainsi permet l'émergence d'initiatives locales en adéquation avec les attentes de ce partenaire institutionnel.

Il est également possible d'intégrer ces enjeux dans le cadre d'une contractualisation avec le Conseil Régional par le biais du contrat de Plan Etat/Région.

Depuis la loi de décentralisation de 1982 et 1983 (Article L212-4, L213-4, L214-6 du code de l'éducation), il incombe aux départements d'offrir aux élèves des établissements scolaires dont ils ont la charge, un accès approprié à des équipements sportifs (les infrastructures de pleine nature étant elles mêmes considérées par ce texte) et une aide aux financements d'équipements sportifs communaux et intercommunaux.

Ainsi, les valeurs pédagogiques attribuées par le monde éducatif aux sports de pleine nature sont unanimement reconnues :

- Ils développent la culture générale (connaissance de l'environnement, apprentissage et respect des règles, développement des capacités d'observation, confrontation aux éléments,...)
- Ils donnent les moyens de l'action (habiletés motrices, connaissance de soi, autonomie, orientation,...)
- Ils facilitent l'éducation à la sécurité par la confrontation aux risques liés à l'environnement (analyse du risque, prise de décision en conséquence...)

Les équipements sportifs de nature adaptés aux pratiques scolaires, dès lors qu'ils se situent hors de l'enceinte de l'établissement, peuvent recevoir des **fréquentations extrascolaires, fédérales, voire touristiques.**

Il est ainsi possible d'envisager la pratique des sports de pleine nature sur un territoire à travers les périodes de pratiques des enfants scolarisés :

- La période scolaire : Les cours d'EPS et l'UNSS.
- La période périscolaire : les activités entreprises entre midi ou à la sortie de l'école.
- La période extrascolaire : l'accueil des enfants durant les vacances (centres aérés, classes vertes, séjours sportifs thématiques).

Et le pays du Saulnois possède un certain nombre d'atouts encore inexploités quant à la mise en œuvre de tels projets :

L'intégration des enjeux liés à la pratique des sports de pleine nature dans **les contrats éducatifs locaux** permet de répondre aux attentes des structures éducatives (collèges lycées, Foyers ruraux, MJC,...) concernant l'organisation possible de la pratique sur le territoire et l'amélioration des infrastructures.

Ainsi, il est intéressant de pouvoir intégrer les sports de pleine nature dans les projets d'établissements scolaires.

Un certain nombre de projets éducatifs transversaux, faisant intervenir les sports de nature comme support pédagogique à l'initiation environnementale, peuvent être menés à travers un partenariat privilégié avec le Parc naturel de Lorraine.

Celui ci définit dans sa charte ses compétences en matière d'éducation à l'environnement et au territoire à destination des scolaires.

Cette collaboration originale et innovante existe déjà sur le territoire du Saulnois mais peut encore facilement être développée avec le soutien d'acteurs locaux tel que la Communauté de Communes, la Maison du Pays des Etangs, le Conseil Général de Moselle, ou d'autres partenaires privés.

Ainsi, le Conseil Général et la communauté de communes peuvent ils permettre un développement des équipements scolaires relatifs aux sports de nature :

- Recensement des infrastructures et ESI existants.
- Aménagement des lieux de pratique : Murs d'escalade, itinéraires de VTT, marche, équitation, bases nautiques, centre permanent de course d'orientation (un seul centre étant actuellement recensé en Moselle, à Vigy), centres équestres avec éducateurs diplômés permettant une intégration au programme pédagogique, bases de loisirs (tel que celle de Chambrey)
- Amélioration des équipements et du petit matériel dans les collèges et lycées.

D'autre part, à travers les sports de nature, un rapprochement peut être effectué entre les fédérations sportives concernées et le rectorat afin de permettre le développement d'activités sportives originales au sein des programmes scolaires.

Il s'agit de développer des conventions permettant l'intervention d'éducateurs diplômés (ETAPS) au sein des écoles.

Il faut cependant souligner les réticences fortes de l'éducation nationale quant à la mise en œuvre de tels projets. L'intégration dans un projet éducatif global permet cependant d'offrir de meilleurs arguments pour un éventuel conventionnement.

A titre d'exemple, une initiative de cette nature existe déjà sur le territoire du Saulnois et peut voire son actions étendue à d'autres communes :

« L'association Marchons Ensemble, de Vic sur Seille, affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre propose ainsi aux enfants de l'école primaire de Vic sur Seille, une initiation aux techniques d'orientation en pleine nature. Ce type d'expérience pourrait être généralisé sur le territoire dans le cadre de l'intégration des enjeux liés aux sports de nature dans les contrats éducatifs locaux. »

Exemples d'intégration des enjeux éducatifs des sports de pleine nature menés à l'échelle départementale, mais dont les objectifs peuvent être retranscrits à l'échelle d'une communauté de communes:

La politique départementale de la Drôme pour favoriser l'accès des collégiens aux sports de nature.

Cette politique s'articule autour de trois logiques :

- *Organiser des manifestations à destination des collégiens : les défis scolaires nature.*

Chaque année, le département de la Drôme organise, en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire et l'Union Générale du Sport à l'Ecole Libre, quatre défis scolaires nature à destination des collégiens et des lycéens de la Drôme.

- *Mettre à disposition des collèges des équipements sécurisés, de qualité et en nombre suffisants pour la pratique de huit groupes d'activités obligatoires :*

Paie ment des locations des équipements sportifs, paie ment des transports de l'Education Physique et Sportive vers les sites de pratique éloignés, acquisition de mobilier sportif, étude quantitative et qualitative des installations utilisées par les collégiens au regard des groupes de pratique.

- *Développer et animer les pratiques sportives de nature au collège, notamment dans le cadre de l'UNSS et de l'UGSEL.*

Apport de subventions aux associations sportives des collèges, réalisation de contrats d'objectifs avec l'Union Nationale du Sport Scolaire et l'Union Générale du Sport à l'Ecole Libre.

Le programme Cher 2015 : Participer à un séjour éducatif de découverte pour chaque collégien du Cher.

Les motivations pédagogiques énoncées par ce département dans le cadre de ces actions éducatives sont les suivantes :

« Travailler ailleurs et autrement est souvent l'un des meilleur moyen de donner aux enfants le goût de la découverte, et de l'apprentissage. Les séjours provoquent une ouverture d'esprit très bénéfique. D'intérêts multiples : pédagogique et personnel par l'éveil de l'enfant, mais aussi collectif dans la transformation des rapports humains au sein de la classe et l'apprentissage des règles élémentaires de vie en collectivité.

- Les démarches préalables dans le Saulnois :
 - Le diagnostic des équipements sportifs de pleine nature (ESI) et leurs accessibilités au public scolaire.
 - Le recensement des actions éducatives en partenariat déjà mises en œuvre sur le territoire et pouvant être étendues. (Conservatoire des Sites Lorrain, Parc naturel régional de Lorraine, Domaine de Lindre, communes)
 - Le recensement des acteurs sportifs du territoire pouvant intégrer cette démarche. (Association Marchons Ensemble par exemple)
 - Des actions de concertation entre les représentants du monde éducatif (chefs d'établissement) et acteurs du monde sportif (Fédérations et clubs, centres équestres, etc.) afin d'intégrer les activités sportives de pleine nature dans les projets d'établissement.

- Partenariats envisageables dans le Saulnois :

Il s'agit de définir un projet éducatif transversal applicable sur le territoire et permettant la mobilisation d'acteurs divers autour de ce projet :

Le Conseil Général de la Moselle, La Communauté de Communes du Saulnois, le Parc naturel régional de Lorraine (à travers ses structures dédiées à l'éducation à l'environnement), le Conservatoire des sites de Lorraine, les acteurs sportifs (associations et fédérations des sports de pleine nature, prestataires sportifs divers et diplômés), les acteurs sociaux (Foyers ruraux, MJC, etc.), partenaires privés.

6. Sport de nature et valorisation patrimoniale : un axe de développement important des pôles d'Excellence rurale.

Pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, l'Etat a lancé en décembre 2005 un appel à projet national « pôle d'excellence rural » qui a permis de labelliser en deux vagues successives 379 projets d'excellence rurale.

Cette démarche s'inscrit en complémentarité et en synergie avec les actions conduites par l'état et les collectivités territoriales pour soutenir et valoriser les politiques d'aménagement du territoire conduites à l'échelle des territoires de projet : EPCI, Pays, Parcs naturels régionaux.

L'approche permise à travers le pôle d'excellence rurale détermine un axe fort de développement prenant en considération l'ensemble des spécificités territoriales et agissant selon une approche transversale et multi-partenariale.

Aussi, une analyse des projets labellisés a permis d'identifier que 78 projets sur les 379, soit 20%, font référence de manière plus ou moins directe à aux sports de nature.

Ainsi, le Pays du Saulnois, est doublement concerné en tant que territoire de projet et dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural (programme de développement en milieu rural LEADER+) à travers la thématique : **Moselle Sud, Territoire d'eau, Terre d'accueil et de partage**. Il est ainsi spécifié comme axe de développement au sein de cette thématique : **la nécessité de diversification de l'offre touristique notamment par des loisirs sportifs de nature.**

Ainsi, les sports de nature peuvent représenter pour un territoire rural une source innovante de reconversion économique centrée autour de thématiques transversales.

Voici à ce sujet une présentation de quelques PER¹⁷ recensés en France et utilisant comme support d'action les sports de nature :

Département	Nom du porteur de projet	Titre du PER	Objet du PER en lien avec les sports de nature
Ardèche	Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche	Gorges de l'Ardèche	Valorisation des richesses locales par l'amélioration de l'accueil des sites patrimoniaux (activités nautiques, sites naturels)
Aube	Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient	L'homme oiseau des grands lacs de Champagne	Pôle santé/nature autour d'un réseau de voies vertes et promotion des activités de pleine nature
Cantal	Syndicat mixte du Puy Mary	Grand site « Puy Mary » volcan du Cantal : un	Création et mise en réseau de sites

¹⁷ PER : Pôle d'Excellence Rural

		capital à valoriser	d'accueil de sports de nature (Vol libre, Randonnée)
Cantal	Conseil Général du Cantal	Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques sur la vallée de la Truyère	Valorisation de la vallée de la Truyère par la création de nouvelles activités de découverte
Corrèze	SIVOM des Monédières	Tourisme et loisirs en Monédières	Hébergements et activités de loisirs de nature pour une offre multi-saisons (pêche, Randonnée)
Côte-d'Or	Parc naturel régional du Morvan	Les grands lacs du Morvan	Requalification des deux bases nautiques visant à conforter la pratique sportive pour de nouveaux pratiquants (Handicapés, séniors)
Côte d'Or	Communauté de communes Val de Saône, Saint Jean de Losne,	Tourisme fluvial, pédestre et cycliste autour de la Saône	Mise en cohérence des actions concernant le

	Seure		tourisme fluvial, pédestre et cycliste
Hautes Alpes	Conseil Général des Hautes Alpes	Excell’Air Hautes Alpes	Structuration des loisirs liés à l’air présents sur les aérodromes des Hautes Alpes
Indre	Parc régional de la Brenne	Au fil de la Creuse	Création d’une dynamique territoriale pour la vallée de la Creuse pour en faire une véritable destination touristique (activités et sports de nature, hébergements et pôles structurants)
Lozère	SIVOM grand site national des gorges du Tarn, de la Jonte et de Causses	Patrimoine naturel, tourisme de découverte et de pleine nature des gorges du Tarn et de la Jonte	Attractivité du territoire par le développement du tourisme de découverte et des sports de nature

Lozère	Association filiale Cheval Lozère	Tourisme équestre en Margeride Aubrac	Développement du tourisme équestre en Aubrac Margeride
Marne	Communauté de Communes de la côte des noirs	Pôle relais nature Sport/Santé	Démarche partenariale entre des acteurs de la prévention et de la santé et des responsables associatifs et sportifs dans un pôle de nature Sport/Santé
Orne	Pays d'Alençon	Une voie Verte : lien durable et synergie d'acteurs pour revitaliser nos territoires ruraux	Réalisation d'une voie verte sur un ancien tracé ferré, partie de l'itinéraire Paris-Mont Saint Michel (tourisme cyclable)
Pyrénées Atlantiques	Syndicat mixte Nive Adour Ursuya	Pôle patrimonial et éco touristique de la vallée de l'Adour maritime	Réalisation d'équipements (pédestres, équestres, cyclable),

			favorisant la découverte d'un patrimoine de bord de fleuve naturel, bâti, paysager et culturel
Pyrénées Orientales	Communauté de communes Agly Fenouillèdes	Pôle d'excellence rural pour la revitalisation économique et touristique de la vallée de l'Algy	Développement économique à partir d'activités de nature
Bas-Rhin	Communauté de communes du Pays Sarre-Union	Le tourisme durable pour l'authenticité d'une destination touristique en émergence	Découverte des patrimoines naturels et culturels par les loisirs de nature (vélo, randonnées, activités nautiques)
Sarthe	Pays de la vallée de la Sarthe	La rivière, source de la dynamique touristique, culturelle et environnementale	Loisirs et sports de nature liés à la rivière (pêche, bateau, randonnée canoë), moteur de l'attractivité touristique du territoire

Haute Savoie	Communauté de communes du Pays de Seyssel	Développement du pays de Seyssel	Activités sportives de pleine nature dans le cadre d'un projet global notamment autour de la base de loisir de Seyssel.
Somme	Association PERLE Baie Somme	Baie Somme, Relations Homme-nature Promesses d'avenir	Actions coordonnées pour valoriser des activités traditionnelles et touristiques (Tourisme équestre, tourisme de nature)
Tarn et Garonne	Les 2 pays : Midi-Quercy et Rouergue occidentale	Destination Viaur Aveyron – Rivières sauvages	Hébergements et loisirs à caractère sportif pour maîtriser un tourisme de nature autour des rivières (canoë, eaux vives)
Vienne	Pays Montmorillonna	Pôle touristique autour de la	Pôle touristique autour

	is	pratique de pleine nature, valorisation de l'environnement	d'activités de nature en valorisant l'environnement naturel
Vosges	Comité Départemental du Tourisme des Vosges	Tourisme Hautes Vosges	Soutien au développement et à la promotion des sports de nature en zone de montagne.

Ainsi, un projet de développement transversal du territoire peut donc s'appuyer sur l'ensemble des axes énoncés ci dessus :

- Amélioration de l'attractivité territoriale par la valorisation d'un site ou espace naturel et par le biais de l'organisation de l'offre de service et de l'accueil.
 - Organisation de la filière sportive d'un territoire dans le cadre d'une meilleure visibilité ou d'une orientation touristique.
 - Valorisation de l'économie locale du territoire par les biais des sports de nature (hébergement, restauration, commerces), diversification des activités touristiques sur le territoire.
 - Développer les approches transversales de territoires, notamment autour d'enjeux tel que ceux de Santé.
 - Approche par public de l'accessibilité aux sports de nature
- Actions de partenariat envisageables :

Lors de l'établissement d'un tel projet il faut privilégier un partenariat public/privé centré sur les enjeux communs de développement du territoire.

Ainsi, la Communauté de communes du Saulnois et la Parc naturel régional de Lorraine semble être les acteurs locaux devant intervenir de manière privilégiée.

- Actions et études préalables pour mener à bien le projet :
 - **Concertation entre les différents acteurs**
 - **Définition des espaces d'interventions prioritaires**

Dans l'optique du PER défini pour le Saulnois, il est possible d'imaginer une valorisation de la ressource « eau » en relation avec le Pays des Etangs en utilisant comme support de découverte les sports de nature.

Le site du lac de Mittersheim permet déjà actuellement la pratique de nombreuses activités nautiques dont il est possible d'améliorer l'attractivité et la visibilité pour les touristes.

Dans le Pays du Saulnois, le site fluvial de Lagarde peut également faire l'étude d'un développement de services sportifs à destination des plaisanciers.

7. Le développement des sports de nature sur le territoire et l'accompagnement du mouvement sportif.

Les clubs sportifs recensés sur le territoire constituent des lieux d'animation et de vie sociale qu'il convient d'accompagner dans leurs projets afin de faciliter l'accès aux sports de nature pour le plus grand nombre.

Aussi, les clubs réalisent un travail d'animation, d'éducation, d'entretien, d'alerte et de formation qu'il convient de soutenir et de développer dans le cadre d'un projet transversal de développement du territoire.

Les actions de coordinations entre les collectivités territoriales et les fédérations sportives doivent permettre un croisement des enjeux liés au développement des pratiques sportives sur un territoire.

Bon nombre de fédérations sportives dites de pleine nature (Fédération Française de Randonnée Pédestre, Fédération Française de Cyclotourisme, Comité National et Départemental de Tourisme Equestre) possèdent ainsi l' « **agrément tourisme** » leur permettant la création de séjours touristiques sportifs et des actions de partenariat avec des hébergeurs et restaurateurs. Cet agrément touristique peut donc constituer un outil supplémentaire de développement local et de valorisation des ressources du territoire, particulièrement en milieu rural.

D'autre part, intégrer en amont du projet les Fédérations sportives concernées permet une approche d'autant plus valorisante ;

Ainsi, un exemple applicable sur le territoire du Saulnois est celui du « stade VTT/FFC » :

La Fédération Française de Cyclisme, propose ainsi aux Collectivités Territoriales une assistance à la création, l'aménagement et la valorisation d'un site destiné à la pratique du VTT sur son territoire.

Ces espaces d'accueil aménagés pour le VTT répondent à des critères de qualité définis par la FFC.

Il s'agit en premier lieu de critères techniques : balisage, gradation de la difficulté des circuits, nature des sentiers.

Dans un second temps de critères liés à l'accueil et à l'information du public.

Un partenariat est formalisé par la signature d'une convention et d'un cahier des charges renouvelable annuellement entre la FFC, un club FFC et un partenaire maître d'ouvrage de type collectivité (Communauté de Communes par exemple), institutionnel (ONF), ou associatif (Office du Tourisme, Pays d'accueil,...).

Ces espaces entraînent donc une transversalité des pratiques (sportives, touristiques) et une meilleure visibilité à l'échelle du territoire, l'ensemble des sites VTT recensés étant répertoriés dans un guide annuel largement diffusé par une presse spécialisée, par les sites VTT eux-mêmes et par divers autres organismes.

Enfin, un partenariat collectivités/Fédération permet la création de nombreuses actions de communication (évènementiel notamment), de veille (entretien des infrastructures), et de formation.

Cela peut être le cas notamment à travers la création de « **stations Sports de nature** » avec comme partenaires envisageables dans le Saulnois : La communauté de communes, Les Fédérations et clubs sportifs (Marchons ensemble, cyclo-club de château Salins, cyclo-club de Dieuze, cyclo-club de Francaltroff), mais également le CDOS¹⁸ et la DDJS¹⁹ Moselle.

8. Sport de nature et communication territoriale.

Un projet de développement du territoire intégrant les sports de nature permet également la définition d'un plan de communication territoriale et le soutien actif d'une collectivité à divers évènements sportifs.

Ainsi, la notion de « marque » peut elle être appliquée à un territoire (Pierre CHAZAUD, 2004) et les sports de nature peuvent ils dès lors constituer un vecteur de communication efficace.

Cette communication territoriale peut laisser une large place à l'évènementiel, dont les thèmes et publics ciblés peuvent être divers.

Ainsi, à titre d'exemple, l'opération « Eté sport nature Lozère » 2005, vise à promouvoir les sports de nature auprès des jeunes. Cette opération permet notamment la pratique d'activités sportives de pleine nature sur le territoire à des tarifs préférentiels. 1400 jeunes ayant la possibilité de pratiquer 52 activités. La promotion

¹⁸ CDOS : Comité Départemental Olympique Sportif

¹⁹ DDJS : Direction Départementale Jeunesse et Sport

de cette action étant assurée par le biais d'une distribution de livrets dans les collèges, centres d'accueil pour jeunes et offices du tourisme.

A une échelle locale, l'évènementiel Rando'Donon dans les Vosges du Nord est un bon exemple de valorisation d'un site touristique, à travers la pratiques d'activités de randonnée (pédestre, VTT, et équestre) et répondant à des thématiques innovantes : Santé, Culture, art, découverte du milieu naturel, etc.

Cependant, le Pays du Saulnois n'a pas encore défini actuellement une réelle programmation évènementielle centrée sur les sports de nature et ne possède, à ce titre, pas réellement d'évènementiel de grande envergure porteur d'un fort impact en termes d'image : Type grand rassemblement sport nature.

Il est ainsi nécessaire de pouvoir intégrer les sports de nature dans le plan de communication territorial.

9. Bilan :

Afin de répondre aux enjeux de développement économiques et touristiques selon une approche durable, le Pays du Saulnois doit passer d'un modèle actuel basé sur un tourisme sportif diffus, à un modèle innovant permettant l'intégration de nombreux acteurs et enjeux de développements territoriaux : Parc Naturel, Acteurs institutionnels, acteurs environnementaux, Acteurs sociaux.

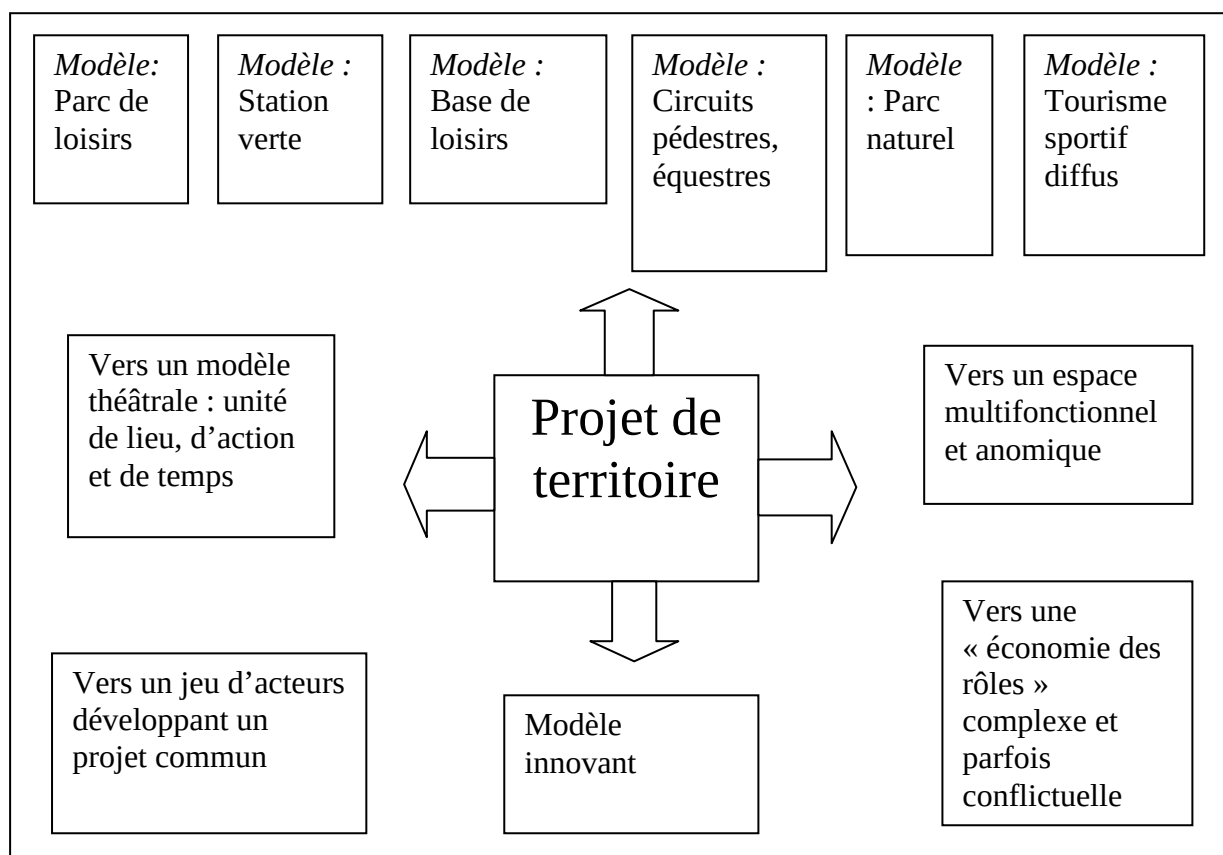
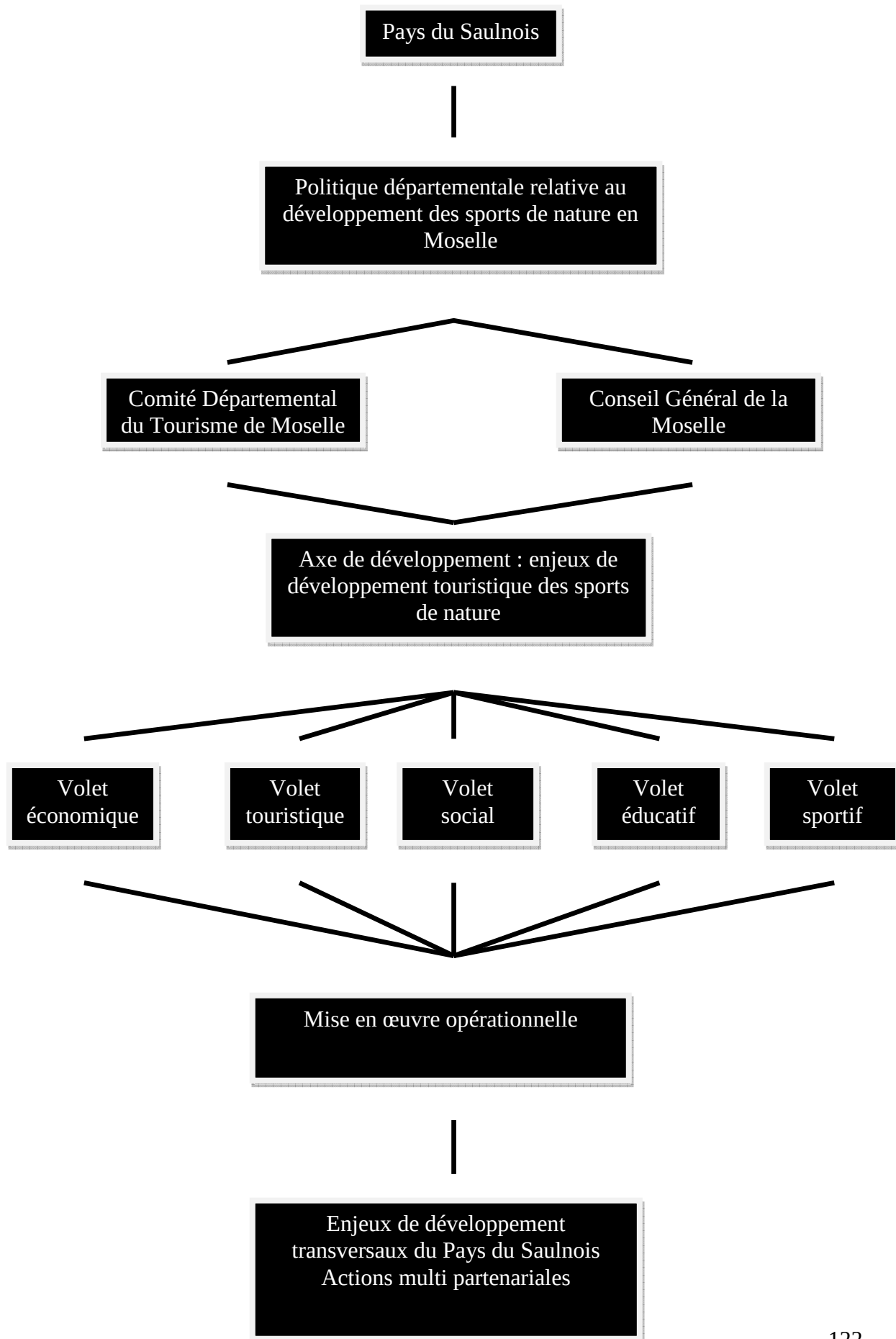


Schéma 9. Diversification des modèles d'aménagement du tourisme sportif

Sources : Ph. BOURDEAU et P.MAO 2001, en partie inspiré de P.CHAZAUD, 2000

Le schéma suivant synthétise la nature des relations exprimées entre les acteurs territoriaux et les différents enjeux de développement qu'il est possible de définir dans le Saulnois concernant un développement touristique des sports de nature :



Chapitre IV : Diversification de l'offre touristique dans le pays du Saulnois : la structuration des activités de randonnée.

Nous présenterons dans ce chapitre deux axes de développement applicable sur le territoire du Saulnois.

Ils correspondent aux données recueillies lors de ma période de stage au sein de la communauté de communes du Saulnois et font suite à une synthèse effectuée lors des entretiens obtenus auprès d'acteurs sportifs locaux.

A. Contexte de l'étude :

La diversification des activités touristiques et de loisirs dans le pays du Saulnois est définie comme un axe de développement majeur pour le territoire.

Ainsi, cette recommandation est exprimée à travers deux contrats d'objectifs territoriaux de références :

- La contractualisation LEADER effective sur le territoire dans le cadre du pôle d'excellence rural, à travers une thématique définie de la manière suivante : « Moselle Sud, territoire d'eau, terre d'accueil et de partage ».
- Le contrat de projet Etat/Région 2007/2013 : faisant référence à la nécessité de l'utilisation des ressources naturelles du territoire dans le cadre d'un développement touristique.

Ainsi, le territoire du Saulnois compte parmi ses atouts la présence de ressources naturelles exceptionnelles et protégées et un ensemble de structures touristiques attirant de nombreux visiteurs. Cependant, l'ensemble de ces ressources et structures peut être valorisé notamment par la structuration des activités de loisirs de pleine nature.

1. Le tourisme « vert », un tourisme à fort potentiel de développement en milieu rural.

Une étude de la « Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale », place le tourisme vert comme un axe fort de développement territorial des zones rurales.

« Le développement du tourisme de nature et de ses marchés est l'occasion d'associer gestion du patrimoine naturel et développement de l'attractivité touristique (...), il permet sur le territoire une articulation entre développement local et préservation de l'environnement, aménagement du territoire et retombées économiques » (DEEE, 2007).

Ainsi, en France, **le tourisme de nature représente entre un tiers et un quart des nuitées** et les communes disposant d'un espace protégé rassemblent 34% de l'ensemble des nuitées des touristes Français.

216 millions de nuitées (26% des nuitées françaises) ont par ailleurs été l'occasion de pratiquer une activité liée à un espace naturel (alpinisme, canyoning, escalade, bateau, voile, plongée, surf, équitation, randonnée pédestre et VTT, chasse, pêche).

Les mesures de protection environnementale applicables à certains espaces constituent un facteur d'attractivité territoriale non négligeable.

Ainsi, nous constatons que 48% de l'ensemble des nuitées sont effectuées dans des communes jouxtant un Parc naturel régional et 28% sont consacrées aux zones Natura 2000.

De plus, en matière d'hébergement, un quart de la capacité métropolitaine en chambres se situent à proximité d'espaces protégés.

Les formes d'hébergement se diversifient et la capacité d'accueil type hôtellerie diminue au profit d'autres structures mieux intégrées à l'économie locale: Fermes Auberges, Gîtes, Chambres d'hôtes....

Cependant, le bon développement du tourisme vert sur un territoire reste soumis à un ensemble de recommandations :

Afin de limiter l'impact entraîné par un développement de l'activité touristique sur ces zones, il convient de pouvoir définir **la capacité de charge optimale.**

Elle peut être notamment mise en œuvre à travers une **charte du tourisme durable** à l'échelle du territoire permettant la protection et la mise en valeur des espaces protégés par et pour le tourisme, la maîtrise de la fréquentation ou encore la gouvernance locale des projets.

D'autre part, des **segments de marchés originaux** doivent pouvoir être développés sur le territoire.

Ainsi, on estime à 5 millions en France le nombre de personnes intéressées par le tourisme de nature, principalement sous forme d'itinéraires thématiques autour de la découverte de la nature, des terroirs et de l'artisanat.

Parmi ces marchés, un certain nombre peut être mis en œuvre de manière opérationnelle dans le Pays du Saulnois :

- Le tourisme ornithologique : le segment de marché pourrait concerner en France 2.3 millions de personnes, principalement des randonneurs pour lesquels l'observation ornithologique donne une dimension attractive supplémentaire. Les dépenses afférentes à cette forme de tourisme seraient de 45 à 60 euros/jours.

Cette forme d'activité touristique s'applique particulièrement bien dans le territoire du Saulnois.

Le domaine de Lindre, reconnu pour sa richesse faunistique, dispose de « Guides natures » pouvant dispenser un certain nombre d'animations.

A titre d'exemple, le parc ornithologique de Marquenterre accueille 100 000 visiteurs/an en développant sur place de nombreuses activités sportives et de découverte.

- Le tourisme fluvial : Chiffre d'affaire estimé à 225 millions d'euros en 2003 et dont la gestion est réalisée de manière concertée entre les collectivités locales et VNF (Voies Navigables de France).

Plusieurs activités peuvent être recensées : Bateaux-promenades, croisières fluviales, location de bateaux de plaisance, et dont les activités physiques et sportives peuvent être considérées comme support de ces loisirs.

Ainsi, le développement des activités physiques de pleine nature peut être profitable dans le Saulnois à des structures porteuses d'attractivité touristique tel que le port de plaisance de Lagarde ou de nouveaux services sont développés actuellement tel que la location de bateaux de plaisance par la société de location « Navig'France ».

- Les parcs animaliers : Un quart des français visite chaque année au moins un zoo ou un parc animalier. Cela représente annuellement sur le territoire français un chiffre de 20 millions de visites. Le Parc Animalier de Sainte Croix, situé à Rhodes constitue un facteur d'attractivité non négligeable pour le Pays des Etangs et dans une certaine mesure pour le Pays du Saulnois.
- Le tourisme cynégétique et piscicole : Ils représentent 373000 séjours de touristes en France pour environ 1 million de nuitées par an. Ce type de séjour possède un potentiel de développement important dans le Saulnois de part la forte présence de la ressource eau sur le territoire.

2. La structuration de l'offre de loisirs de pleine nature sur le territoire.

Une étude menée par un groupe de recherche et publiée dans LES CAHIERS ESPACES (2004) montre l'importance d'une structuration territoriale de certaines filières sportives pouvant intégrer des enjeux de développement locaux et touristiques.

Les activités physiques et sportives de pleine nature constituent une possibilité de diversification de l'offre touristique « verte » sur le territoire.

Un certain nombre de ces territoires cherchent à étoffer leur attractivité par une « offre pleine nature » en s'inscrivant dans des projets d'équipements de sites, de coordination locale, de promotion ou de formation.

Cependant, comme il est souligné dans cette étude, seule une structuration de ces activités à l'échelle locale permet d'en valoriser les retombées économiques :

« Le mode de pilotage local est déterminant dans la construction, la promotion et le soutien à l'offre de loisirs sportifs (...) cependant, la multiplicité des compartiments concernés par les loisirs sportifs de nature (environnement, développement économique, vie associative, tourisme, sport, aménagement) et la diversité des échelles géographiques d'intervention (territoires de pratique, territoires de séjours, territoires économiques des prestataires, territoires administratifs) font que la légitimité de ce pilotage déborde généralement la seule compétence d'une structure locale. »

D'autre part, un territoire d'accueil touristique doit également développer une approche marketing quant à la valorisation de ces activités :

« C'est le positionnement marketing et la politique de communication d'un territoire qui définiront la tonalité de cette offre et sa place dans l'offre globale. »

Dans le cadre de l'ensemble de ces recommandations, un axe stratégique peut être porteur de développement dans le Pays du Saulnois et ainsi nécessiter l'appui de partenaires institutionnels tels que la Communauté de Communes, le Parc naturel Régional de Lorraine ou encore le Conseil Général, à travers leurs compétences spécifiques dans le développement des sports de pleine nature sur le territoire :

L'axe stratégique que nous proposons correspond à la structuration des activités de randonnée sur le territoire et comprend de ce fait :

- **La structuration de la filière de tourisme équestre.**
- **La mise en œuvre du PDIPR et les démarches de valorisation.**

Ces axes semblent pertinents dans le Saulnois dans le cadre du développement d'activités touristiques durables intégrant les sports de pleine nature.

Nous montrerons ainsi qu'ils permettent une meilleure définition d'un produit touristique territorial et une mobilisation large des acteurs du territoire.

Les chapitres suivants seront alors l'occasion de détailler et d'argumenter ces choix.

B. La filière du tourisme équestre dans le Saulnois : D'une pratique cloisonnée, à une offre territoriale structurée.

1. Cas d'Etude : des initiatives réussies de structuration de la filière équestre.

a. Initiatives locales

Un certain nombre d'initiatives locales de structuration de l'offre de prestations sportives sur le territoire ont permis l'apport d'une valeur ajoutée :

Parmi les plus connus de ces exemples, il est permis de citer :

- La Drôme à cheval,
- Jura du Grand Huit,
- L'Yonne à cheval,
- Isère Cheval
- Equibreiz Bretagne.

b. Description

L'ensemble de ces initiatives, relatives à la structuration de la filière dans le cadre d'une valorisation de ces activités, possèdent un certain nombre d'actions et d'objectifs de développement en commun :

- Gestion, entretien, développement des itinéraires et des sentiers équestres.
- Développement d'un réseau couvrant le territoire considéré et comprenant : les centres équestres, les relais équestres, les restaurateurs, les hébergeurs divers.

- Maintien d'une bonne cohésion entre les différents partenaires : privés, publics (Communes, ONF, propriétaires, CDT, Syndicats d'initiatives et les offices du tourisme, etc.)
- Tenue de statistiques de fréquentation.
- Promotion de cette « offre territoriale » à travers différents supports (site internet, dépliant, accueil téléphonique).
- Aide aux cavaliers pour l'organisation de leur randonnée.
- Suivi de la satisfaction des cavaliers.

Ainsi, les actions vont de l'organisation à la promotion d'un produit en passant par la valorisation des actions de partenariat public/privé sur le territoire.

c. Résultats obtenus

Les résultats obtenus par ces initiatives laissent apparaître :

- Une progression importante de la fréquentation
- Une amélioration de la qualité du réseau
- Une valorisation et une amélioration de la qualité des structures équestres concernées.

Actuellement dans le pays du Saulnois, une large majorité de centres équestres est exclusivement orientée vers des activités de loisir (à la journée, pour les licenciés). Il est alors possible, en coordination avec l'ensemble de ces structures de développer des produits touristiques territoriaux attractifs et commercialisables (Type randonnée thématique, courts séjours, etc.).

La promotion peut alors être assurée par des partenaires tel que le Comité Départemental de Tourisme de Moselle, à travers son service « Loisirs Accueil ».

Des acteurs, Comme la Communauté de Communes du Saulnois, peuvent alors se placer en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre dans le pilotage de ce projet sur le territoire.

Nous livrerons dans les paragraphes suivants l'ensemble des approches permettant de définir le cadre de ce projet et ainsi de guider la Communauté de Communes dans ses actions de pilotage.

2. Approche globale dans le Pays du Saulnois.

Une analyse des enjeux, des infrastructures et des acteurs face à ce projet permet de justifier l'application d'actions propres à une structuration de la filière de tourisme équestre dans le pays du Saulnois.

a. Analyse des forces et des faiblesses

Pouvons nous dresser la liste exhaustive de l'ensemble des forces et des faiblesses du territoire concernant ce projet :

Forces	
Nature	Description
Infrastructures sportives : centres équestres	6 centres équestres répartis de manière homogène sur le territoire : - Les crins du Saulnois, ferme équestre de la Marchande, 57170 Château Salins. - Centre équestre du Patureau, 57590 Oriocourt. - Association Fièvres, 57260 Guébling. - Centre équestre militaire du 13RDP, 57260 Dieuze. - Ecurie Tilly, 57260 Bedestroff. - Ecurie des sables, 57590 Donjeux. - Au manège enchanté, 57590 Juville. Des accompagnateurs de tourisme

	équestre diplômés sont présents dans ces structures. La présence d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée propose un ensemble de circuits destinés à la pratique de l'équitation.
Infrastructures d'accueil	Un réseau de gîtes et de relais équestres labellisés est reconnu par Le Comité Régional de Tourisme Equestre : - Gîte des Salines, 57170 Château Salins - Gîte de France, 57260 Blanche Eglise - Maison du Gouverneur, 57260 Marsal Ces gîtes et ces relais sont équipés de l'ensemble des infrastructures permettant de recevoir des cavaliers. Un réseau d'office du tourisme et de syndicats d'initiatives permettent de relayer l'offre touristique. La possibilité d'implication et de redynamisation des chambres d'hôtes et de gîtes ruraux est présente sur le territoire.

Nature	Description
Les centres équestres	Ils sont essentiellement orientés vers une pratique plutôt de loisir destinés à leurs adhérents. Actuellement, ils n'ont pas d'orientation touristique. Les centres proposent des activités de manière isolée n'offrant pas de cohérence globale sur le territoire
Les infrastructures touristiques	Les infrastructures (hébergement/restauration) sont souvent éloignées de ces centres équestres et la majorité n'a pas les équipements nécessaires permettant de recevoir des cavaliers.

b. Analyse stratégique des acteurs

Les divers entretiens obtenus lors de notre stage avec les acteurs sportifs et institutionnels du territoire nous ont permis de recueillir leurs attentes face à ce projet :

Acteurs	Objectifs liés au développement du tourisme équestre
Communauté de communes du Saulnois	Diversification de l'activité touristique et promotion du territoire
Conseil Général de la Moselle	Application des politiques relatives au développement harmonieux des sports de nature.
Comité Départemental du Tourisme de Moselle	Organisation et promotion des prestations touristiques innovantes sur le territoire Mosellan intégrant les sports de pleine nature

Parc naturel régional de Lorraine	Assurer la cohérence de l'offre touristique sur son territoire et aider à la mise sur le marché de séjours thématiques. Développement d'une offre cohérente entre la partie EST et OUEST du Parc. Réalisation d'actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires (Cycles 2 et 3 du Collège)
Les centres équestres	Améliorer et valoriser leurs infrastructures Développer la capacité d'accueil Diversifier les activités Améliorer la promotion des actions et les évènementiels menées Intégrer les enjeux de développement du territoire
Les fédérations sportives : Comité Régional de Tourisme Equestre	Promouvoir une offre diversifiée et de qualité à destination des pratiquants et adhérents. Développer les actions de partenariat avec les différentes structures du territoire.
Les acteurs environnementaux : ONF, Conservatoire des sites de Lorraine	Faciliter les actions de médiation avec les cavaliers afin d'éviter les conflits d'usages Coordonner les actions d'aménagement et d'entretien des sentiers.

c. Analyse des enjeux territoriaux.

Il est possible de définir l'impact transversal d'un tel projet en terme d'enjeux sur le territoire concerné :

- Enjeux économiques :

La structuration de la filière permet le développement d'actions de partenariats intégrant l'ensemble des acteurs économiques privés et publics du territoire.

Elle permet une redynamisation des centres équestres à travers la diversification des activités proposées.

Elle permet également une revalorisation des diplômes d'accompagnateurs de tourisme équestre que possèdent un grand nombre de propriétaires de ces centres.

- Enjeux touristiques :

Le tourisme équestre peut constituer une activité touristique d'appel valorisante pour le territoire.

Il offre également un positionnement original en termes de prestations touristiques et sportives face aux territoires connexes (Pays de Bitche, Pays de Sarrebourg, Vosges du Nord)

La structuration de la filière est profitable à l'ensemble des acteurs du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, etc.

- Enjeux environnementaux :

L'organisation d'une telle filière permet une meilleure coordination entre les acteurs sensibles à la protection de l'environnement (nombreux sur le territoire) et les

utilisateurs de l'espace naturel à des fins sportives et touristiques. En effet, des interlocuteurs privilégiés peuvent être désignés à l'échelle du territoire et des actions menées en partenariat pouvant être plus facilement réalisées.

Elle implique également la possibilité de définir la capacité de charge optimale de ces activités en fonction des saisons afin de limiter les impacts environnementaux.

- Enjeux sociaux :

La structuration de la filière permet une meilleure accessibilité de l'ensemble des publics aux prestations sportives et touristiques pouvant être proposées sur le territoire :

- Pratiquants de tous niveaux : par la largeur de l'offre proposée.
- Personnes à mobilité réduite : par le développement de la pratique de l'attelage par exemple.
- Scolaires (période scolaire et périscolaire) : par une insertion possible de ces activités pédagogiques dans les programmes scolaires ou dans les contrats éducatifs locaux.
- Les enfants et adolescents (pratique extrascolaire) : par la définition de séjours communs avec des structures d'animations locales tel que des MJC, foyers ruraux, centres aérés ou colonies de vacances.

3. Approche transversale de la filière équestre

L'ensemble de la filière sportive (équestre) et touristique peut être mobilisé lors d'un tel projet.

Nous pouvons alors citer :

- Au centre :

Les centres équestres, qui bénéficient d'une redynamisation et d'une diversification de leurs activités. Ils se retrouvent de ce fait impliqués dans les enjeux de développement touristique du territoire.

- En amont :

Les acteurs institutionnels voient leurs divers projets d'aménagements territoriaux valorisés : PDIPR, aménagement touristique de la pisciculture de Lindre, sentier pédagogique de la Mare Salée, etc.

Il en est de même pour la filière de l'élevage équine.

- En aval :

L'ensemble des acteurs touristiques se retrouvent concernés par ce projet (hébergeurs, restaurateurs, office du tourisme,...)

Ils bénéficient d'un nouveau support de promotion sur le territoire.

4. Approche marketing d'une prestation sportive territoriale.

La structuration de la filière équestre permet le développement d'une « offre touristique sportive territoriale » et le contrôle des différentes étapes de sa mise sur le marché.

Différentes étapes inhérentes au développement d'un produit touristique territorial peuvent être considérées en amont :

- La définition du produit et la segmentation de la clientèle
- La production
- La commercialisation
- L'évaluation

a. Définition du produit et segmentation de la clientèle

La phase de définition du produit et de segmentation de la clientèle offre la possibilité de définir un « produit touristique cheval » relayé par l'ensemble des centres équestres sur le territoire :

Ainsi, le produit touristique peut se définir comme « un assemblage de prestations diversifiées, touristiques (exemple : hébergement-restauration) ou non touristiques (...) ce produit sera accessible et consommable par un client, moyennant un prix déterminé » (AFIT, 2002).

Plusieurs produits touristiques peuvent ainsi être développés dans la Pays du Saulnois afin de répondre à une palette la plus large possible de pratiquants :

- **Le séjour activité équestre**
- **Le séjour multi-activité à dominante cheval**
- **La randonnée équestre**

- Le séjour activité équestre :

Il peut être consacré à une pratique unique (saut d'obstacle par exemple), ou conjuguer plusieurs spécialités équestres, tel que la préparation à la randonnée et à l'attelage.

Différentes finalités peuvent qualifier le séjour :

- Séjour/stage : apprentissage et perfectionnement
- Séjour/évasion : plusieurs pratiques équestres
- Séjour/mixte : regroupant le séjour stage et évasion

- Le séjour multi-activité à dominante cheval :

L'activité cheval est associée à une ou plusieurs autres activités :

- Une activité physique (randonnée pédestre, voile, VTT, etc.)
- Une activité artistique (musique, danse, etc.)
- Une autre activité (visites de musées, etc.)

- Le séjour randonnée à cheval :

Il y a randonnée dès lors que la promenade à cheval, (qu'il soit monté ou attelé), dépasse une journée. Comme pour toutes randonnées on distingue :

- Les randonnées en itinérance, lorsque plusieurs lieux d'étape distincts se succèdent.
- Les randonnées en étoile, avec retour au même lieu d'hébergement chaque soir.

Il est également possible de rentrer dans une **démarche qualité**, en permettant la diversification et la complexification des produits :

- Un même type de produit « cheval » peut varier profondément selon les niveaux équestres requis, les types d'hébergements proposés, la durée du séjour, le prix...
- Un produit pourra être proposé suivant différentes déclinaisons, faisant varier par exemple la durée du séjour, l'option d'accompagnement.
- Une prise en considération des accompagnants éventuels (famille, amis non pratiquants) peut être développée, ces derniers se voyant proposer d'autres activités qui se déroulent pendant ou après l'activité équestre.

Ainsi, l'offre de **service**, peut être développée pour les hébergeurs et encadrant de l'ensemble de ces activités et une gamme de prestations élargie peut être proposée sur l'ensemble du territoire :

- Des gîtes ruraux cavaliers (labellisés CNTE²⁰) peuvent éventuellement fournir des chevaux complémentaires, répondant ainsi à une demande fréquente de la clientèle étrangère
- Des séjours en gîtes équestres peuvent en partie être consacrés à d'autres activités que la pratique du cheval, pour les accompagnateurs ou pour les cavaliers eux-mêmes.
- Généralement accompagnées, les randonnées équestres peuvent se décliner aussi en « liberté », c'est-à-dire sans guide accompagnateur. Cette formule est évidemment réservée à une clientèle d'initiés.

Ainsi, il est tout à fait plausible de pouvoir créer des séjours multi- activité dans le Saulnois, mêlant pratique de l'équitation et découverte des milieux sauvages (Faune/Flore) en coordination avec des acteurs tel que le Parc naturel Régional de Lorraine.

La segmentation de la clientèle permet la définition de prestation en cohérence avec les attentes des clients.

Ainsi, il est possible d'adapter l'offre aux critères suivants :

- Age
- Sexe
- Nationalité
- Lieu de résidence habituelle
- Niveau de formation
- Revenu
- Aptitude physique ou sportive
- Eloignement par rapport au lieu de séjour
- Taille de l'agglomération de résidence
- Le nombre d'individus accueillis

²⁰ CNTE : Comité National de Tourisme Equestre

- Situation familiale
- Niveau de pratique
- Fréquence de la pratique
- Equipement sportif personnel des pratiquants

Ceci influera sur la nature (niveau et mode de pratique) et sur la qualité (prix, niveau de confort offert, services annexes) des prestations proposées.

b. La production

La production de l'offre touristique peut être définie en amont du projet et de manière globale sur le territoire afin de fournir l'offre de prestation de service sportif et touristique la plus riche et cohérente possible.

Les composantes à prendre en compte lors de la définition d'un produit touristique équestre peuvent se lister de la manière suivante :

- L'activité cheval elle même : équitation, soins, etc.
- Le gîte et le couvert.
- La découverte de la région : connaissance des encadrant, visites organisées, documentation.
- L'accueil et le départ du client.
- Les temps « libres » : laissant libre court à un choix d'activités annexes.
- L'ambiance : qualité de l'hébergement, choix du lieu des haltes, rythme du séjour, disponibilité des encadrant.
- La sécurité : niveau adapté au niveau de pratique et au contexte
- L'encadrement : compétences professionnelles, compétences relationnelles
- Le matériel, l'équipement

Deux points doivent être évalués dans la cadre **d'une démarche qualité** lors de la phase de développement du produit touristique :

La cohérence du produit, qui se définit comme le rapport entre l'offre annoncée et l'offre réelle. Elle prend en considération les critères suivants :

- La difficulté technique : elle doit prendre en compte les plus bas niveaux de pratique ciblés.
- L'hébergement : un niveau de confort estimé en cohérence avec le type de clientèle concerné.
- La restauration : assurer la variété des repas quelque soit la structure concernée.
- La cavalerie : éviter une trop grande diversité dans la cavalerie.
- L'équipement : en rapport avec le niveau de pratique du séjour.

La constance du produit, doit être recherchée sur les différentes saisons d'exercice et sur des critères tel que : le prix, la qualité des sentiers de randonnée et du matériel, la qualité de l'hébergement et de la restauration, les services annexes proposés, l'accueil, etc.

La coordination et le contrôle des différents prestataires (centres équestres notamment) sont primordiaux pour assurer cette constance.

c. La commercialisation et la promotion

La création d'un produit touristique impliquant l'ensemble des structures équestres permet une meilleure coordination des actions de commercialisation et de promotion de la prestation sportive.

De la précision des différentes composantes de l'offre dépendra l'adhésion des clients.

Aussi, la création de la fiche technique et de l'argumentaire de vente à destination des clients permet une meilleure valorisation de la prestation offerte.

La fiche technique fournit aux clients le détail de l'ensemble des prestations :

- Programme des activités durant les séjours
- Cartographie des randonnées prévues : dénivelé, paysages rencontrés, difficulté
- Nature de l'hébergement : gîte, relais, chambre d'hôte
- La restauration
- L'encadrement : compétence et niveau de qualification
- Le niveau technique et la condition physique
- Les activités annexes
- Le matériel à emporter
- Le portage des bagages (lors des randonnées)
- Les moyens et conditions d'accès
- La cavalerie
- Le matériel

Cet argumentaire peut dès lors être communiqué de manière plus cohérente par l'ensemble des acteurs considérés par ce projet (Communauté de Communes, Office du tourisme, CDT Moselle, hébergeurs, Parc naturel Régional, etc.) et à travers différents supports :

- Dépliants
- Site internet
- Publication dans les médias
- Salons
- Etc.

D'autre part, des actions de communication territoriales de grande envergure peuvent ainsi être plus facilement développées tel que, des campagnes de promotions sur le territoire, la présence sur les Salons spécialisés (Salon de la randonnée et des sports de pleine nature à Paris) ou par la création d'« éductours » regroupant l'ensemble des prestataires concernés.

C. La mise en œuvre d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à l'échelle intercommunale.

La valorisation des ressources touristiques d'un territoire passe par le développement d'infrastructure permettant l'accueil des publics dans les meilleures conditions possibles.

La mise en œuvre d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), fut l'objet du stage réalisé au sein de la Communauté de Communes du Saulnois pour la période de Janvier à Juin 2009.

Prenant appui sur un travail préalable, le « Schéma Directeur de la Randonnée du Pays du Saulnois », le PDIPR marque une approche innovante et encore trop peu développée : l'intégration des enjeux de développement locaux que constituent les activités sportives et de loisirs tel que la randonnée sous toutes ses formes : pédestre, équestre, VTT.

Nous soulignerons ici les différents apports de la mise en œuvre d'un PDIPR dans le Pays du Saulnois et nous définirons des axes de développement permettant de valoriser les impacts de ce projet sur le territoire.

1. Approche globale du territoire

a. Les enjeux de développement territorial du PDIPR dans le Saulnois

L'établissement du PDIPR dans le pays du Saulnois a permis la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la pratique de la randonnée.

Lors de mon stage, la programmation de trois réunions d'information à apporté un échange constructif sur les enjeux et la place de chaque acteur dans ce projet (Annexe 1).

Les enjeux exprimés par la Communauté de Communes du Saulnois concernant la mise en œuvre de ce PDIPR peuvent être énoncés de la manière suivante :

Volonté de valoriser les ressources existantes du territoire concernant la randonnée :

- Paysages et secteurs géographiques emblématiques au niveau Lorrain
- Sentiers existants et reconnus : GR5, et au niveau local : « Sentier des deux roses »
- Liaison possible avec le Pays Messin et le Pays de Sarrebourg (positionnement Grand Est)
- Filières VTT, équitation, pédestre, représentées sur le territoire
- Marchés de proximité existants : Sillon Lorrain, Bassin Houiller, Allemagne
- Positionnement institutionnel de plus en plus fort : PnrL, CDT 57.

Volonté de combler les faiblesses actuelles :

- Destination randonnée de faible notoriété
- Equipements obsolètes
- Outils de promotions inexistant

Dans ce cadre, les attentes exprimées sont alors :

- Faire de la randonnée un élément fort de la stratégie de développement touristique du Saulnois.
- Présenter à la population une nouvelle offre de loisirs.
- Assurer la requalification des sentiers et des chemins existants sur les bans communaux.

Les apports d'une structuration de la filière randonnée à travers le PDIPR peuvent alors être exprimés de la manière suivante :

- Démarches de labellisation des sentiers :

Elles permettent d'assurer la qualité des chemins et des milieux traversés aux utilisateurs.

Ces démarches améliorent la visibilité des infrastructures en dehors du territoire.

Elles intègrent les meilleurs itinéraires dans la politique de développement touristique départemental impulsée par le CDT Moselle.

- Protection des itinéraires :

La mise en œuvre du PDIPR permet de modifier le statut des sentiers retenus (statut public) afin de pouvoir garantir la constance de l'offre proposée.

Ainsi, la création d'évènementiel récurrent s'en retrouve facilitée.

- Aménagement et valorisation :

Le PDIPR permet le développement d'une réelle démarche qualité, en offrant aux utilisateurs le service le plus complet possible : signalisation d'accueil du public, balisage, mobilier de pique nique, signalisation particulière, etc.

De plus, concernant ces éléments, une aide matérielle, financière et humaine est apportée par le CDT et le Conseil Général de la Moselle.

- Communication :

La constance de l'offre étant assurée, les actions de communication deviennent pérennes.

L'insertion au sein de la politique de communication territoriale du CDT Moselle permet un rayonnement Départemental et Régional.

b. La mobilisation des acteurs du territoire

Ainsi, ce projet est l'occasion d'impliquer en amont l'ensemble des acteurs du territoire et de répondre ainsi à leurs enjeux :

Acteur	Enjeux territorial	Rôle dans la mise en œuvre du PDIPR
Communauté de communes Saulnois	Développement et diversification de l'activité touristique sur le territoire.	Maitrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.
Comité Départemental de Tourisme de Moselle	Promotion, développement et valorisation d'une offre touristique en Moselle.	Maitrise d'œuvre : - Aide humaine, technique et financière
Parc naturel régional de Lorraine	Education au territoire et promotion d'un tourisme local et durable.	Promotion et communication : - Edition de Topoguides assurant la promotion du territoire à travers les sentiers de randonnée. - Programme d'animation intégrant des activités physiques et sportives dans le Saulnois.
Fédération des chasseurs de Moselle	Anticiper les conflits d'usages avec les différents utilisateurs de l'espace naturel	Aide technique : - Création de système d'information sur les périodes de chasse à

		destination des randonneurs
Fédération Française de Randonnée Pédestre	Développer la pratique de la randonnée dans le Saulnois	- Soutien au développement du projet. - Promotion vers les adhérent - Intégration dans la politique d'animation - Intégration dans la politique de communication (Edition de Topoguides) - Participation à l'entretien de l'infrastructure
Fédération Française de Cyclotourisme	Développer la pratique du cyclotourisme sur le territoire	- Soutien matériel et humain au développement du projet.
CDTE/CRTE	Développer le tourisme équestre dans le Saulnois	- Promotion à destination des adhérent. - Action de promotion et d'animation - Action de coordination avec les centres

équestres		
Conservatoire des sites de Lorraine	Préserver les milieux protégés dont le conservatoire est gestionnaire. Assurer des actions d'éducation à ces milieux.	- Coordination concernant la création d'un sentier thématique sur un espace protégé : La côte de Delme.
Office National des Forêts	Entretien, gestion et développement des forêts Domaniales.	- Action de veille environnementale concernant l'entretien des sentiers de randonnée sur l'ensemble des Forêts Domaniales du Saulnois. - Partenaire pour la création d'évènements sportifs et pédagogiques.
Associations sportives (marche, vtt, cheval)	Promouvoir les actions de l'association. Proposer des activités physiques et sportives sur le territoire.	- Partenaire privilégié concernant la création d'évènementiels et d'animations
Elus des communes	Contrôle règlementaire de la mise en œuvre d'infrastructures nouvelles.	- Délivre les autorisations règlementaires - Aide à l'aménagement des sentiers sur le ban

			communal	
Prestataires autonomes	Développer une offre de service de loisir touristique et sportive	-	Coordination consultation Animations	et

2. Approche transversale de l'activité « Randonnée »

La mise en œuvre d'un PDIPR à l'échelle d'un pays, comme nous l'avons établis dans le Saulnois, permet une approche transversale de la filière « Randonnée » sur le territoire.

Ainsi il est désormais possible de considérer de manière distincte deux types de pratiquants sur le territoire :

- Les licenciés, adhérents à une fédération sportive.
- Les pratiquants autonomes, dont le nombre ne cesse de croître.

La mise en œuvre d'un PDIPR, dans une optique de développement touristique permet de mieux prendre en considération sur le territoire ces deux types de pratiques.

Pour les associations sportives affiliées à une fédération, les avantages sont nombreux :

- Faciliter la création de manifestation et de diverses animations. En effet, le PDIPR rendant public le statut des sentiers inscrits, les démarches réglementaires (conventionnement avec les propriétaires) s'en retrouvent facilitées.
- Amélioration générale de la qualité des sentiers de randonnée sur le territoire et mobilisation des pratiquants concernant l'entretien de ces sentiers.
- Possibilité de créer des événementiels récurrents et donc plus attractifs.

Pour les pratiquants autonomes, les avantages sont également nombreux:

- Appropriation facilitée de l'espace de pratique grâce au balisage et aux panneaux d'accueil du public.
- Gradation de la difficulté permettant une pratique de tous les utilisateurs potentiels.
- Infrastructures d'accueil du public à proximité des zones de départ (parkings, points d'information, commerces, restaurants, hébergements).

3. Approche Marketing du territoire

La mise en œuvre d'un PDIPR dans le pays du Saulnois a permis de développer une approche marketing du territoire et ainsi de penser l'offre de service sportif sous l'angle du pratiquant et de ses attentes différenciées.

a. L'approche par les pratiquants

L'approche « pratiquant » a été permise dans le Saulnois par une réflexion en amont portant sur le choix des sentiers retenus. Ainsi, sur l'ensemble du territoire il sera désormais possible de moduler :

- La pratique sportive souhaitée : les sentiers seront conformes à la pratique de la marche, du VTT et de l'équitation.
- Le temps de pratique : Les boucles, dont la longueur varie sur le territoire, permettent une pratique à la demi-journée ou à la journée.
- Le niveau de pratique : La difficulté des sentiers de randonnée sera hiérarchisée afin que l'utilisateur puisse adapter la randonnée en fonction de son niveau de pratique.

b. L'approche qualitative des infrastructures dans le Saulnois :

Une approche « qualitative » a également pu être développée en amont de la phase opérationnelle de création des itinéraires.

Elle garantit:

- La présence d'infrastructure d'accueil du public au départ des circuits : parkings, points d'information, panneaux, office du tourisme, commerces, restaurants, hébergement, point d'eau potable, etc.
- La qualité générale des circuits proposés : aménagements (balisage, mobilier de pique nique, panneaux d'informations), régularité de l'entretien par des actions d'éco-veille, aménagements relatif à la sécurité (traversées de route, signalisation d'un passage dangereux).
- La possibilité d'intégrer certains circuits dans des labelles qualité (pratique, patrimoniale) du CDT Moselle. Ainsi, dans le Saulnois, certains circuits pourront bénéficier du Label « MOSELLE PLEINE NATURE » garantissant la découverte d'un patrimoine spécifique au département de la Moselle : l'exploitation du sel dans la Vallée de la Seille, la pisciculture de l'étang de Lindre.

c. Approche en termes de commercialisation et communication

Enfin, la mise en place de ce PDIPR permet de renforcer sur le long terme les actions de communication territoriale.

Il est ainsi plus aisé de développer des actions de partenariat originales concernant ces pratiques et possédant une forte valeur ajoutée en terme de promotion:

Pour exemple, la Communauté de Communes du Saulnois, le Parc naturel régional de Lorraine et la Fédération Française de Randonnée Pédestre sont compétents pour l'édition de guide randonnées sur le territoire.

Des évènementiels sportifs nature de grande envergure peuvent être plus facilement soutenus et relayés par le CDT Moselle par exemple.

La communication sur ces évènement se fait alors à l'échelle territoriale car ce sont les ressources spécifiques au Pays du Saulnois qui sont promues à travers la création d'évènementiels, l'édition de topoguides et l'ensemble des aménagements permettant une valorisation patrimoniale.

4. Les axes de développement.

La mise en œuvre d'un PDIPR dans le Pays du Saulnois doit constituer un socle porteur, à terme, de l'émergence de divers projets de développement locaux en connivence avec les activités de randonnée et constituer de fait un facteur mobilisateur pour un grand nombre d'acteurs du territoire.

Dans ce cadre, deux axes de développements peuvent être soulignés :

➤ **La création d'actions de partenariat entre acteurs institutionnels (Communauté de communes, notamment) et acteurs sportifs du territoire (Associations, fédérations, prestataires autonomes) : Le GR Pays, le « Stade VTT »**

Ainsi, dans l'optique d'un développement de l'offre touristique, un partenariat entre la Communauté de Communes du Saulnois et la Fédération Française de Randonnée Pédestre, peut aboutir à la création d'un GR Pays qui fait actuellement défaut sur le territoire malgré les conditions favorables.

Le GR Pays permet notamment de passer d'une activité loisir (à la journée) à un produit touristique permettant une itinérance sur plusieurs jours et ainsi la mixité des services proposés tel que la restauration, l'hébergement, les lieux de visite.

Dans l'optique d'une amélioration de l'offre de services, un partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme peut également aboutir à la création d'un « Stade VTT » au profit des clubs ou pratiquants autonomes. Le « stade VTT » s'appuie sur le

développement de services tels que : location de matériel, information sur les circuits, hébergement, activités annexes.

- La création d'actions de partenariat entre acteurs publics, privés et touristique : circuits thématiques, labellisation Rando'Accueil.

Des actions de partenariat entre la communauté de communes et des acteurs environnementaux (Conservatoire des sites de Lorraine, ONF, Parc naturel régionale de Lorraine) permettent la création de circuits ou évènementiels thématiques assurant une valorisation des sentiers et des espaces traversés : Sentier pédagogique et botanique sur les pelouses calcaires de la Côte de Delme, Sentier Rando-Croquis en partenariat avec l'Office National des Forêts, etc....

Des animations originales regroupant différents partenaires peuvent être élaborées au sein de l'offre touristique et de loisirs sur le territoire :

- Les guides du territoire présents dans le Saulnois peuvent être mobilisés.
- Le personnel des centres permanents d'éducation à l'environnement, tel que la Maison du Pays des Etangs à Tarquimpole.
- Les guides du Parc naturel Régional
- Les guides du domaine de l'étang de Lindre

Des actions de requalification des hébergements du territoire (Gîtes, Chambres d'hôtes, Gîtes d'étapes, ...) peuvent être menés.

Ainsi, un partenariat peut être développé avec le Comité Départemental de Tourisme de Moselle concernant la mise en conformité et la labellisation « **Rando'accueil** » de certains hébergements.

- Enfin, une politique de communication doit être développée à l'échelle territoriale concernant l'ensemble de ces activités :
 - Un évènement sportif de grande envergure peut être réalisé sur le territoire.
 - Des outils de communication divers doivent être développés : site internet, dépliants, topoguides, campagnes publicitaires.

Ils devront être relayés par les différents acteurs du développement touristique local :
Communauté de Communes, PnrL, CDT Moselle, Offices du Tourisme etc.

CONCLUSION :

Le Pays du Saulnois, de part sa situation géographique, entre directement dans les enjeux de développement territoriaux définis pour le « Sillon Lorrain ».

Espace périurbain en reconversion, il peut jouir d'une image « nature » se trouvant à moins de trente minutes des deux grandes agglomérations que constituent METZ et NANCY.

Aussi le développement d'une activité touristique innovante dans cette région doit être un facteur de développement économique, social et environnemental.

Il est ainsi primordial de réfléchir à la définition d'un tourisme durable, intégrant l'ensemble des acteurs locaux et permettant les meilleurs retombés économiques possibles dans le Saulnois.

Dans ce cadre, les sports de nature semblent être un support idéal au développement de l'activité touristique sur le territoire.

L'ensemble des recommandations et analyses exprimées dans ce mémoire devraient ainsi permettre à un opérateur tel que la Communauté de Communes du Saulnois, d'effectuer un ensemble de choix stratégiques et pertinent quant à la conduite d'un tel projet.

Bibliographie

- Ouvrage :

- Créer et commercialiser des produits de tourisme équestre (AFIT, 2008)
- Guide de l' élu délégué aux sports : Elaborer et piloter une politique sportive. (Patrick BAYEUX, 2008)
- Les espaces sportifs innovants, Tome 1 : L'innovation dans les équipements (Oliver BESSY, Dieter HILLAIRET, 2002)
- Les espaces sportifs innovants, Tome 2 : Nouvelles pratiques, nouveaux territoires : l'innovation dans les espaces marchands et mixtes (Oliver BESSY, Dieter HILLAIRET, 2004)
- Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature (Pierre CHAZAUD, 2004)
- Sport de nature : des territoires et des hommes (Les cahiers espaces, N°82, juillet 2004)

- Articles de périodiques :

- Dossier Tourisme Equestre (AFIT, N°124 Novembre-Décembre 1993)
- Les loisirs à cheval en France (AFIT, 1994)

Annexes

Communauté de Communes du Saulnois

Pôle Développement Local,
Tourisme et Culture,
Communication-NTIC

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

16 juin 2009

Schéma Directeur de la Randonnée du Pays Saulnois

Etude de faisabilité
janvier 2009 - juin 2009

Commission Tourisme et Culture

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Enjeux de la randonnée au niveau national

- 1/3 des Français de plus de 15 ans pratiquent les Sports de Nature
- Près de 2.5 millions de licences sont délivrées par les fédérations dites de Sports de nature
- Activités les plus représentées: randonnée pédestre, vélo, équitation
- Une pratique libre qui gagne du terrain sur la pratique associative

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Enjeux de la randonnée en Saulnois

Un potentiel randonnée...

- Paysages et secteurs géographiques emblématiques au niveau Lorrain...
- Sentiers reconnus : GR5, « sentier des 2 roses »...
- Liaison avec Pays messin, Pays de Sarrebourg (positionnement Grand Est)
- Filières VTT, équitation, pédestre représentées sur le territoire
- Marchés (de proximité) existants : sillon Lorrain, Bassin houiller, Allemagne
- Positionnement institutionnel de plus en plus fort : CDT57, Pnrl, EPCI voisins...
- Opérateurs (hébergements- musées...) et prescripteurs touristiques (CDT57) demandeurs d'activités, à la recherche de produits randonnée de qualité

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Enjeux de la randonnée en Saulnois

...présentant des faiblesses

- Une « destination randonnée » de faible notoriété
- Des équipements obsolètes
- Des outils de promotion inexistants

**Communauté
de Communes
du Saulnois**



Un opérateur, la communauté de communes

- Faire de la randonnée, un élément fort de la stratégie de développement touristique du Saulnois (offre « découverte douce » du pays) :
 - circuits du patrimoine
 - sentier de mémoire
 - piste cyclable
 - vélo route (CG57)
- Présenter à la population une nouvelle offre de loisirs
- Requalification des sentiers et chemins existants sur les ban communaux (aide de la CDC à l'entretien d'un patrimoine communal)

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Enjeux de la randonnée pour la communauté de communes du Saulnois

Rando et pleine nature en Moselle : cartographie

RECHERCHER VOTRE BALADE SUR LA CARTE

Balade

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ☒ Toutes | ☐ A pied |
| ☐ A VTT | ☐ A vélo |
| ☐ A cheval | ☐ En canoë |
| ☐ En bateau | |

Distances

- | | |
|--|--|
| ☒ Toutes | ☐ Moins de 5 km |
| ☐ 5 à 10 km | ☐ 10 à 15 km |
| ☐ 15 km et plus | |

Thème

- | | |
|---|---|
| ☒ Tous | ☐ En famille |
| ☐ Pure nature | ☐ Insolite |
| ☐ Au fil de l'eau | ☐ Vivre l'histoire |
| ☐ Balade Vosgienne | |

Difficulté

- | | |
|--|--|
| ☒ Toutes | ☐ Facile (ou débutant) |
| ☐ Moyen (ou entraîné) | ☐ Difficile (ou confirmé) |



**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Genèse du projet le Schéma de la Randonnée du Saulnois

- **2006 : étude** réalisée par le cabinet *Parcours*
- **Objectif**
Élaborer un Schéma (cadre) de la randonnée en Saulnois répondant aux exigences du tourisme en Moselle, Schéma de la Randonnée en Moselle, élaboré par le Conseil Général
- **Acteurs associés** : groupe « Schéma de la Randonnée au Pays du Saulnois »
- Responsables d'associations du Saulnois pratiquant la randonnée pédestre, équestre ou VTT, sous la responsabilité de la Communauté de communes

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

le Schéma de la randonnée du Saulnois

2007-2008 : Étude de définition opérationnelle

- Géographie et descriptifs des circuits potentiels
- Présentation du système de signalisation, d'information sur site
- Tableau des coûts prévisionnels

Partie II : la mise en œuvre du programme

- Outils juridiques à utiliser : tableau de recensement cadastral, délibération municipale, convention d'accès et de balisage, convention d'entretien

Partie III : les annexes

- Tableau de recensement cadastral, délibération municipale, convention d'accès et de balisage, convention d'entretien (PDPIR)
- Glossaire
- Tableau des ressources

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

le schéma de la randonnée du Saulnois

- Un potentiel : 65 circuits aménagés et équipés (20 randonnées pédestre, 17 équestre, 28 VTT)
- 3 secteurs prioritaires :
 - la vallée de la Seille - Château-Salins/ Dieuze-Tarquimpol
 - le secteur Albestroff – Montdidier
 - le secteur de Delme (la côte de Delme)
- Ces secteurs sont des espaces touristiques emblématiques du Saulnois, équipés en infrastructures touristiques et commerciales, d'accès routier aisé

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

le schéma de la randonnée du Saulnois

- Coût estimé : 105 000 € ht.
- Autres dép. à prévoir
 - pose plaquettes : 70 € ttc/km
 - création chemin : 2 000 € ht / km
 - débroussaillage : 900 € ht / km

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Du Schéma de la randonnée en Saulnois à l'étude de faisabilité

Objectif de l'étude de faisabilité

- Permettre la mise en œuvre opérationnelle de circuits de randonnée (3 types) en 2010
 - circuits de qualité répondant à la demande et au comportement de la clientèle touristique
 - circuits d'un coût de réalisation et d'entretien optimum
 - mise en œuvre s'appuyant sur le tissu associatif local (entretien, événements...)

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Du schéma de la randonnée en Saulnois à l'étude de faisabilité

Contenu de l'étude

- Définition des circuits adaptés aux exigences de la clientèle
 - géographie
 - besoin en équipements (information, signalisation directionnelle, petits équipements...)
 - connaissance de l'état (et donc des travaux à conduire)
- Définition des coûts de réalisation, des coûts liés au mode d'entretien
- Définition du dispositif de communication, d'animation

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Les objectifs de la réunion

- Présenter la démarche et les circuits qui pourraient être retenus
- Recueillir vos remarques
- Présenter le planning de mise en œuvre opérationnel des circuits

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Rappel 1

Objectif de l'étude de faisabilité

- Permettre la mise en œuvre opérationnelle de circuits de randonnée (3 types) en 2010
 - circuits de qualité répondant à la demande et au comportement de la clientèle touristique
 - circuits d'un coût de réalisation et d'entretien optimum
 - mise en œuvre s'appuyant sur le tissu associatif local (entretien, événements...)

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Rappel 2: Contenu de l'étude

- Définition d'un réseau de circuits PDIPR
- Recherches cadastrales
- Estimations des aménagements et des coûts: Étude de Faisabilité terrain.
- Définition des supports de communication

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

La démarche voulue

Une condition:
Une offre de qualité « labellisée »
*répondant aux normes
départementales*



Inscription au PDIPR

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Labellisation



**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Protection



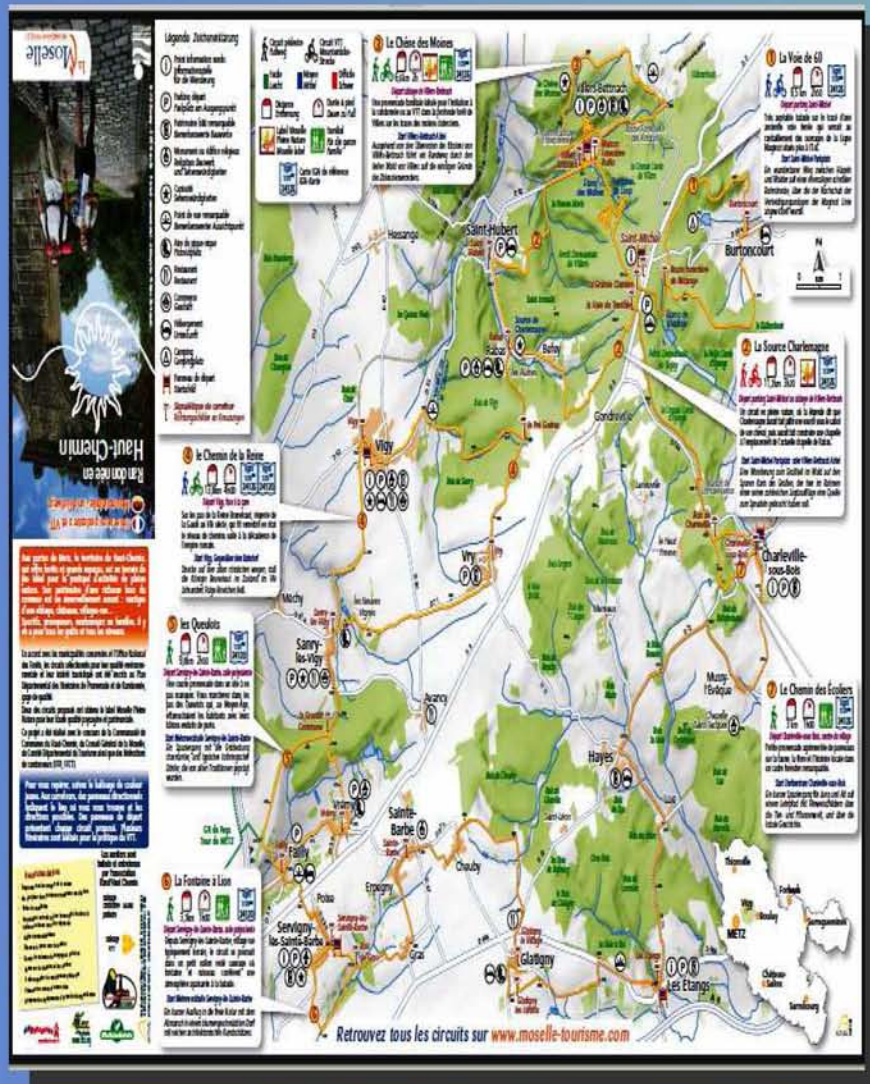
**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Aménagement/Valorisation



**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Communication



**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Les critères de choix

Critères PDIPR

Critères
« Communauté de
Communes du
Saulnois »

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Les critères PDIPR

- Le foncier
- La nature des sols
- La fréquentation des routes et les dangers potentiels
- Distance et nature des circuits

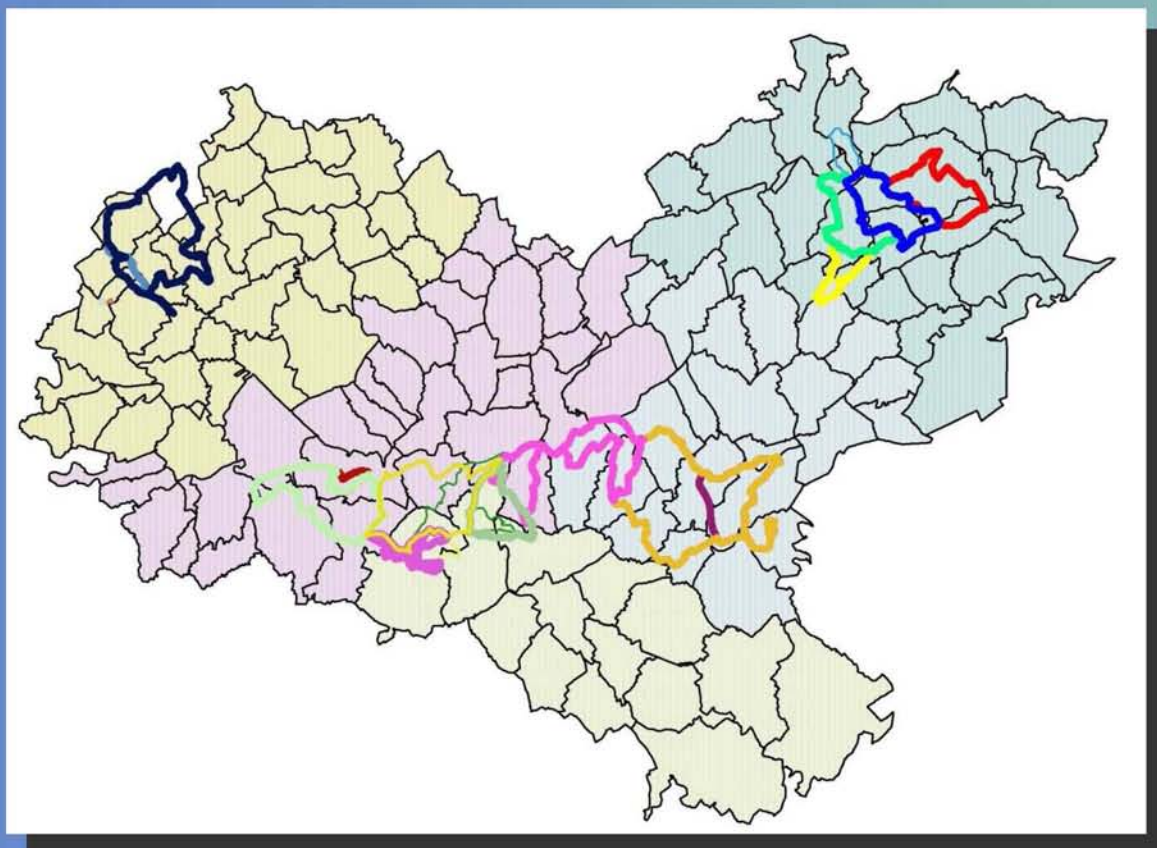
**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Les critères Communauté de Commune du Saulnois

- Le lieu de départ et d'arrivée des circuits.
- La thématique des parcours.
- La variété des lieux de pratique.
- La variété des publics ciblés.
- L'absence de dangers et difficultés majeurs
- Le respect de l'environnement
- Le respect de l'ensemble des utilisateurs de l'espace naturel.

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Une « offre randonnée » adaptée au marché touristique régional



**Communauté
de Communes
du Saulnois**



Aperçu de « l'offre randonnée » « circuits prioritaires »

- 15 circuits au départ de Delme, Château Salins, Vic sur Seille, Marsal, Dieuze, Albestroff.
- 3 pratiques sur chaque secteur: Marche/VTT/Equitation.
- Un maillage d'itinéraires inter et intra secteurs.
- Un balisage harmonisé et réfléchi.
- Une situation foncière validée.

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Circuits Marche



**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Delme



8 Km

Au départ de Delme

Patrimoine historique
et naturel

Randonnée
panoramique

Difficulté Moyenne

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Delme

- **Communes traversées**

Delme

Puzieux

Donjeux

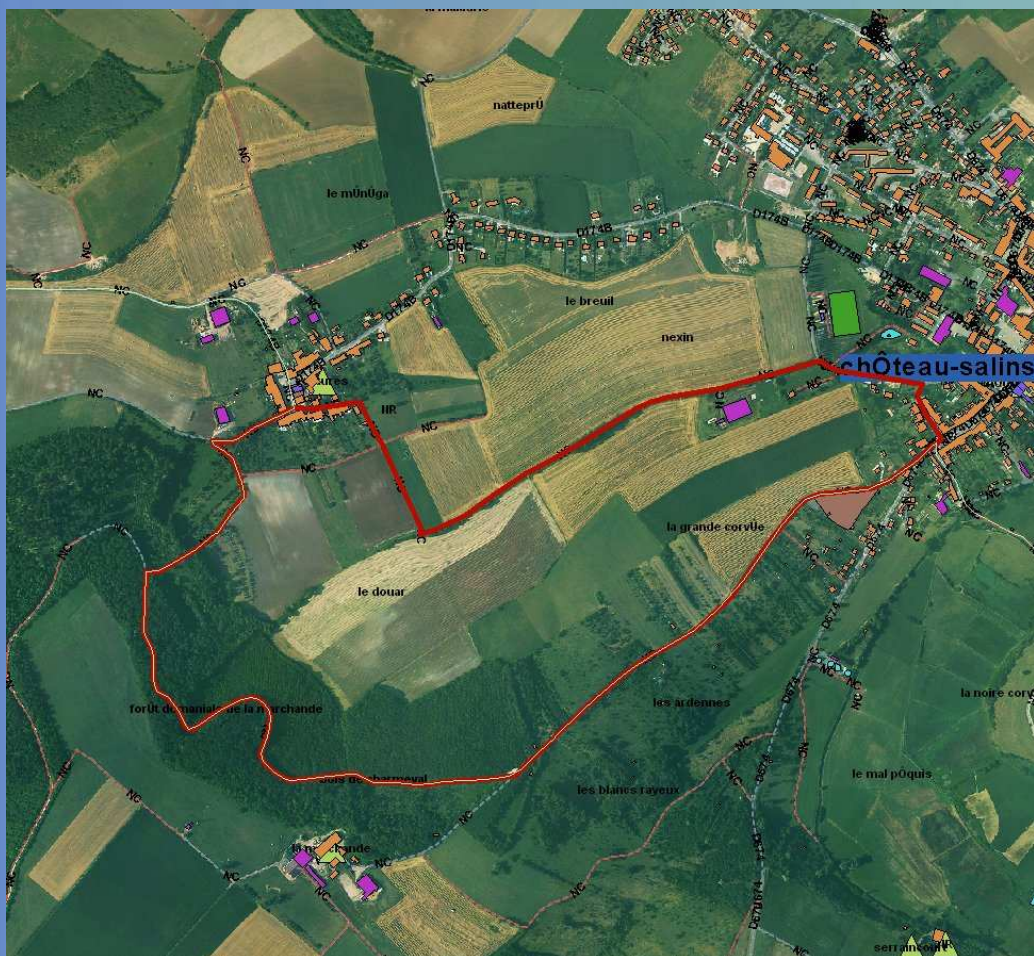
Alaincourt la côte

Liocourt

Moncheux

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Château salins



5 Km

Au départ de Château
Salins

Parcours Forestier

Point de vue sur les
vergers et la vallée de la
seille.

Difficulté facile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

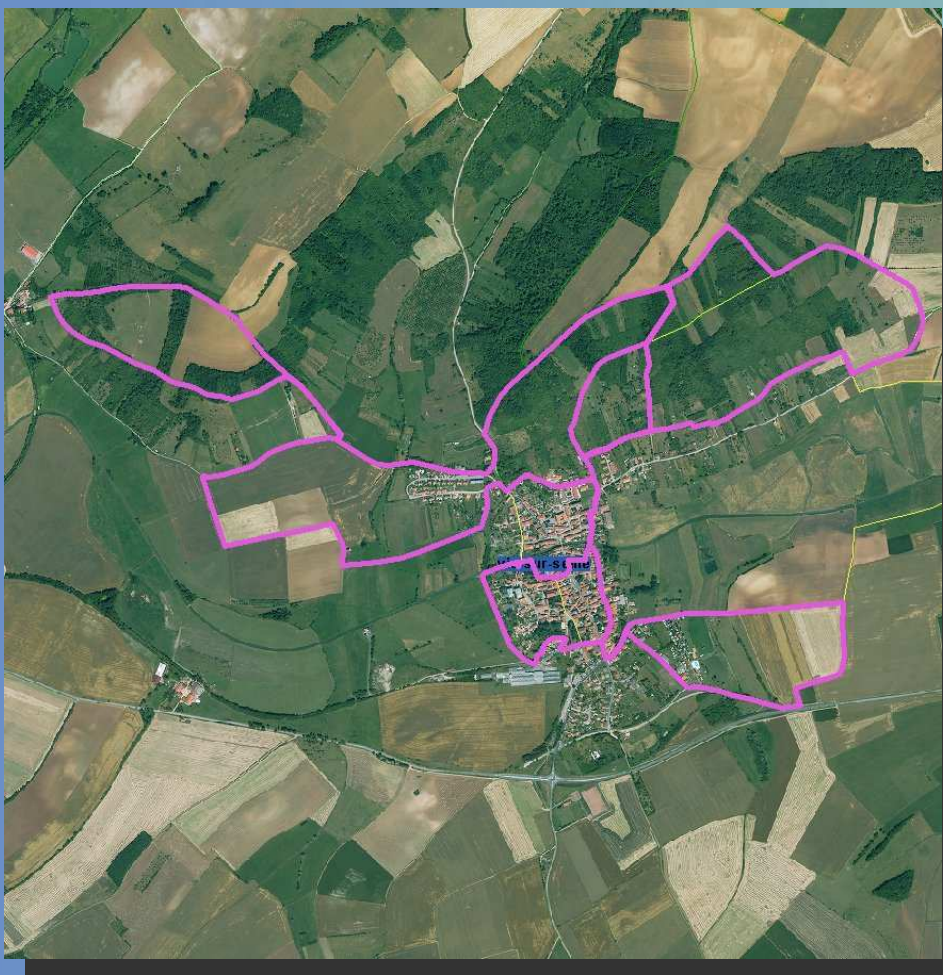
Château Salins

- **Communes traversées**

Château salins

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Vic sur Seille



3 boucles de 6Km

Au départ de Vic sur Seille

Entre patrimoine historique,
culturel et naturel

3 points de vues différents
offert aux promeneurs sur
Vic sur Seille

Difficulté Facile à Difficile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Vic sur Seille

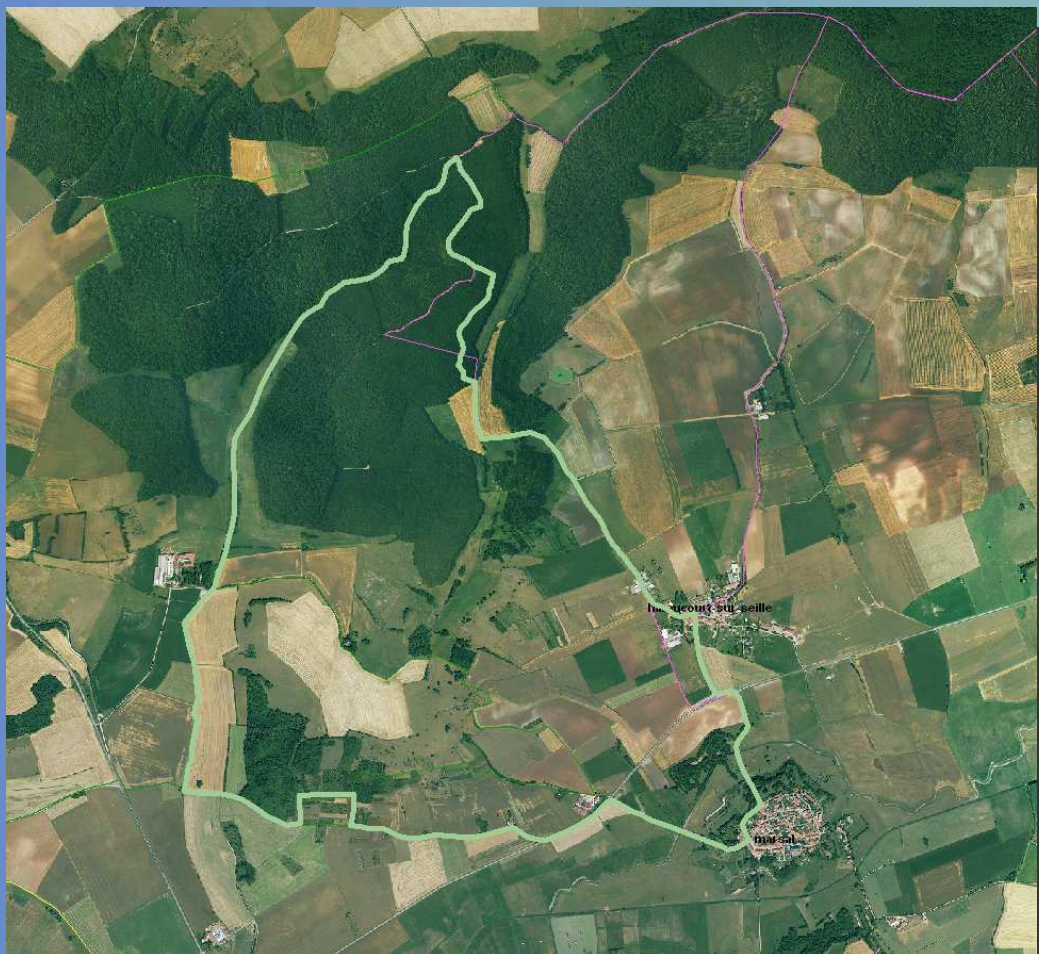
- **Communes traversées**

Vic sur Seille

Salonnes

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Marsal



12 Km

Au départ de Marsal

De la porte de France à
la forêt de Bride en
passant par Salival et la
côte Saint Jean

Difficulté Facile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Marsal

- **Communes traversées**

Marsal

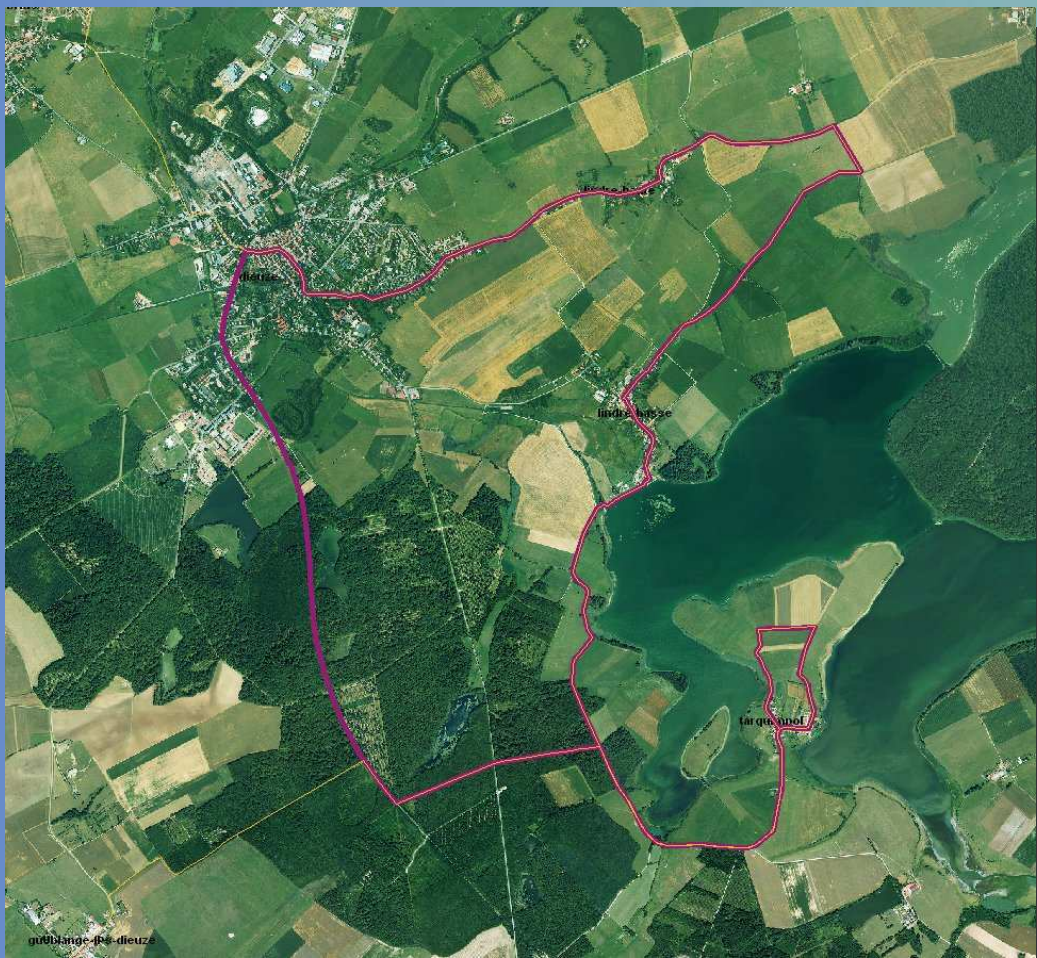
Hampont

Moyenvic

Haraucourt sur seille

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Dieuze



19 Km

Au départ de Dieuze

Intérêt écologique

Entre étang et forêt

En espace protégé

Difficulté: Facile à
Difficile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Dieuze

- **Communes traversées**

Dieuze

Lindre haute

Lindre basse

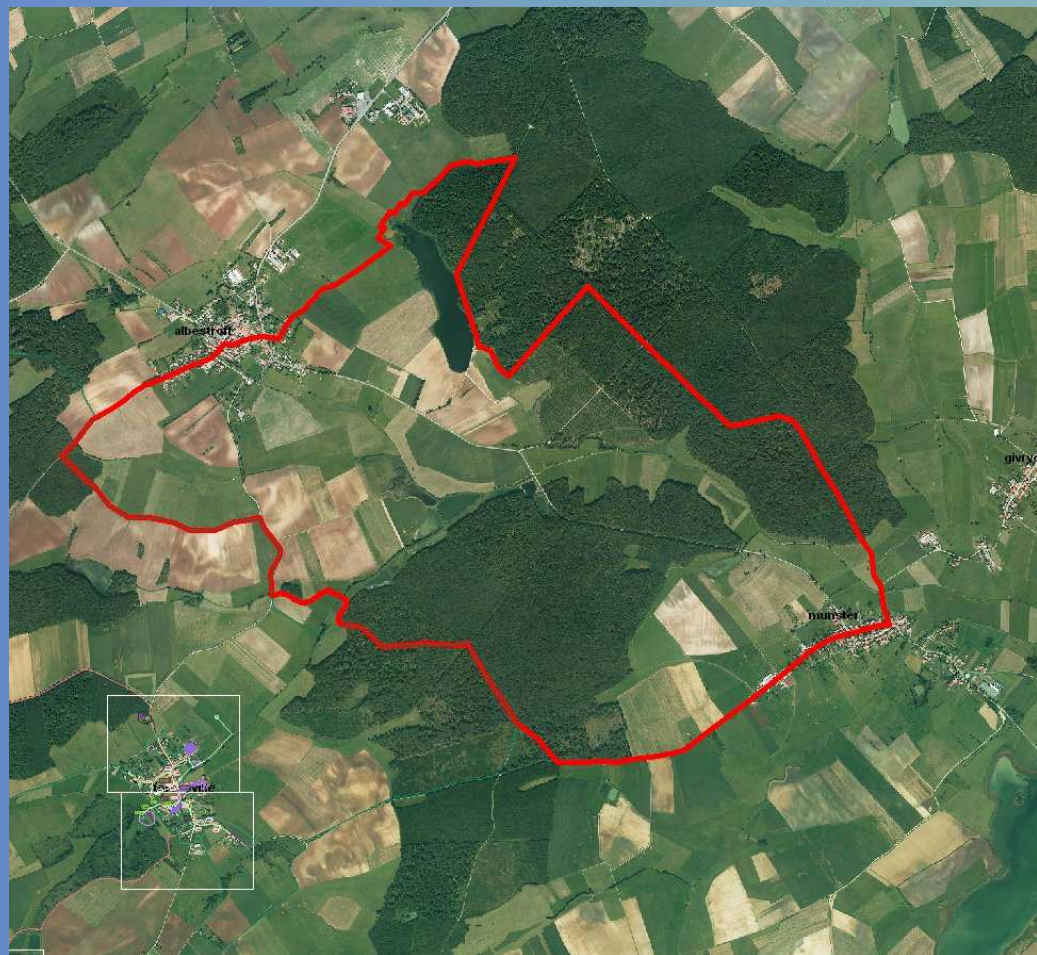
Tarquimpole

Gelucourt

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Albestroff/Munster

Sentier des 2 roses



15 Km

Départ actuel du sentier des 2 roses

Patrimoine Naturel et Bâti:

- CAT de Saint Anne et sa chapelle
- Forêt de Mühlwald
- Etang de Mühlwald
- Collégiale de Munster

Difficulté: Moyenne

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Circuit rouge

- **Communes traversées**

Albestroff

Munster

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Nébing/Torcheville

Sentier des 2 roses



14 Km

Difficulté Moyenne

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Circuit vert

- **Communes traversées**

Montdidier

Torcheville

Nébing

Molring

Albestroff

Vahl les Benestroff

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Montdidier/Torcheville

Sentier des 2 roses



15 Km

Entre vue panoramique et
sentiers forestier

Difficulté Moyenne

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Circuit bleu

- **Communes traversées**

Montdidier

Lening

Albestroff

Torcheville

Nébing

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Nébing/Molring

Sentier des 2 roses



9 Km

Villages rue lorrains

Difficulté Facile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Circuit jaune

- Communes traversées

Nébing

Molring

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Circuits VTT/Equitation



**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Delme



24 Km

Au départ de Delme

La côte de Delme sous
tous ses angles

Difficulté Facile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Delme

- **Communes traversées:**

Delme

Puzieux

Donjeux

Alaincourt la côte

Liocourt

Juville

Moncheux

Tragny

Thimonville

Bacourt

Tincry

Xocourt

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Château salins



20 Km

Au départ de Château Salins

De la forêt de Gremecey à la Marchande par le chemin de la Reine

Difficulté Facile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Château Salins

- **Communes traversées**

Château salins

Fresnes en Saulnois

Gremecey

Chambrey

Salonnes

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Vic sur Seille



23 Km

Au départ de Vic sur Seille

Parcours panoramique

Difficulté Moyenne

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Vic sur Seille

- **Communes traversées**

Vic sur seille

Salonnes

Château salins

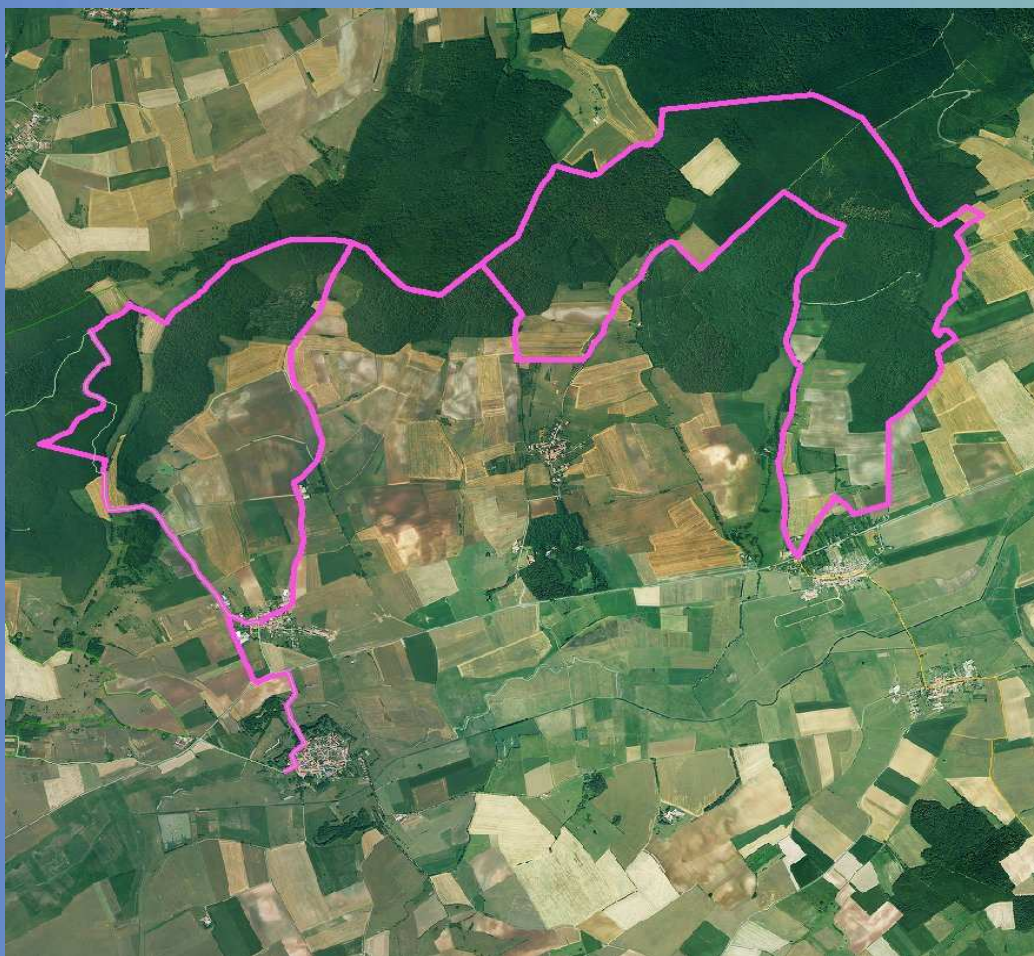
Morville les Vic

Hampont

Moyenvic

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Marsal



30 Km

Au départ de Marsal

Entre forêt profonde et
paysages ouverts sur la
ligne bleu des Vosges

Difficulté Difficile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Marsal

- **Communes traversées**

Marsal

Haraucourt sur seille

Hampont

Val de bride

Saint Médard

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Dieuze



35 Km

Au départ de Dieuze

Patrimoine Naturel, Bâti
et industriel.

Difficulté Difficile

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Dieuze

- **Communes traversées**

Dieuze

Lindre basse

Tarquimpole

Gelucourt

Gueblange les Dieuze

Blanche Eglise

Val de Bride

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Démarches effectuées sur ces circuits

- Recherches cadastrales pour validation et conventionnement (Mairie, propriétaires fonciers)

E42															
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	
1	Circuit:	Dieuze													
2	Pratique:	Marche													
3	Distance:	13 Km													
4	Communes traversées:	Dieuze/Lindre Haute/Lindre Bassa/Tarquimpol/Gelucourt													
5															
6	N° de Chemin	Statut juridique	Nom de la voie	Nom de la voie	Secteur et Parcelles cadastrales	Nom de propriétaire	Adresse	Téléphone	Remarque						
7	1	Chemin Départemental	de Dieuze à Lindre Bassa	031E	Commune de Lindre Bassa, Section 10, Parcelle 1	Service Général de la Marne, Direction des services départementaux	01 rue du pont marais, 57000 METZ								
8					Commune de Lindre Haute, Section 01, Parcelle 1	Service Général de la Marne	01 rue du pont marais, 57000 METZ								
9	2	Vieil Communal	ancien	N°3	Commune de Lindre Haute, Section 02, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
10	3	Chemin rural	craie du col de sainte		Commune de Lindre Bassa, Section 14, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
11	4	Chemin rural	les champs Talbot		Commune de Lindre Bassa, Section 14, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
12	5	Chemin rural	les Parfais		Commune de Lindre Bassa, Section 12, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
13	6	Chemin rural	l'ancien		Commune de Lindre Bassa, Section 12, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
14	7	Chemin rural	les Bessières		Commune de Lindre Bassa, Section 03, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
15	8	Vieil Communal	rue des clochers		Commune de Lindre Bassa, Section 03, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
16	9	Vieil Communal	rue principale		Commune de Lindre Bassa, Section 01, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
17	10	Barre de l'étang de Lindre	le village		Commune de Lindre Bassa, Section 01, Parcelle 1	Préfecture de la Marne, Direction	57034 METZ CEDER								
18	11	Chemin rural	rampe de la		Commune de Lindre Bassa, Section 11, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
19	12	Chemin rural	les champs de la fontaine		Commune de Lindre Bassa, Section 10, Parcelle 1	Commune de Lindre Bassa	57240 Lindre Bassa								
20	13	Chemin rural	le hâbert		Commune de Tarquimpol, Section 02, Parcelle 1	Commune de Tarquimpol	57240 Tarquimpol								
21	14	Chemin rural	le hâbert		Commune de Tarquimpol, Section 02, Parcelle 1	Commune de Tarquimpol	57240 Tarquimpol								
22	15	Chemin Départemental	de la RD 944 à Tarquimpol D199		Commune de Tarquimpol, Section 04, Parcelle 1	Service Général de la Marne, Direction des services départementaux	01 rue du pont marais, 57000 METZ								
23	16	Vieil Communal	rue de l'église		Commune de Tarquimpol, Section 01, Parcelle 1	Commune de Tarquimpol	57240 Tarquimpol								
24	17	Chemin d'exploitation	village		Commune de Tarquimpol, Section 01, Parcelle 1	Commune de Tarquimpol	57240 Tarquimpol								
25	18	Chemin d'exploitation	le vieux château		Commune de Tarquimpol, Section 02, Parcelle 1	Commune de Tarquimpol	57240 Tarquimpol								
26	19	Chemin d'exploitation	le vieux château		Commune de Tarquimpol, Section 02, Parcelle 1	Commune de Tarquimpol	57240 Tarquimpol								
27	20	Chemin d'exploitation	le vieux château		Commune de Tarquimpol, Section 02, Parcelle 1	Commune de Tarquimpol	57240 Tarquimpol								
28	21	Chemin d'exploitation	le village		Commune de Tarquimpol, Section 01, Parcelle 1	Commune de Tarquimpol	57240 Tarquimpol								
29	22	Sentier forestier	ancien		Commune de Tarquimpol, Section 01, Parcelle 1	Etat, ministère de l'agriculture et de la forêt, Office National de	Service départemental, 03 BD PAIHANS 57000 METZ								
30	23	Sentier forestier	Bois de la Commande		Commune de Lindre Bassa, Section 04, Parcelle 05	Etat, ministère de l'agriculture et de la forêt, Office National de	Service départemental, 03 BD PAIHANS 57000 METZ								
31	24	Sentier forestier	Bois de Saint Jean		Commune de Lindre Bassa, Section 01, Parcelle 1	Etat, ministère de l'agriculture et de la forêt, Office National de	Service départemental, 03 BD PAIHANS 57000 METZ								
32	25	Sentier forestier	du champ de tir, Bois de Saint Jean		Commune de Lindre Bassa, Section 01, Parcelle 1	Etat, ministère de l'agriculture et de la forêt, Office National de	Service départemental, 03 BD PAIHANS 57000 METZ								
33	26	Sentier forestier	ancien voie de chemin fer		Commune de Lindre Bassa, Section 07, Parcelle 1	Etat, ministère de l'agriculture et de la forêt, Office National de	Service départemental, 03 BD PAIHANS 57000 METZ								
34	27	Chemin rural	ancien voie de chemin fer		Commune de Dieuze, Section 04, Parcelle 05	Commune de Dieuze	57240 Dieuze								
35															
36															
37															
38															
39															

Communauté
de Communes
du Saulnois

Démarches effectuées sur ces circuits

- Etude de faisabilité terrain

Localisation des dangers et conflits d'usages potentiels

Quantification des aménagements sur zones prioritaires

Estimation budgétaire des aménagements et de l'entretien

Proposition de circuits de connexion inter secteur

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Les circuits ne répondant pas au critères PDIPR

- Ne sont pas pour autant exclus de l'offre
- Peuvent être retenus selon les critères suivants:
 - Logique de GR de Pays
 - Couverture des zones non représentées
 - Fort intérêt touristique

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Les circuits ne répondant pas au critères PDIPR

Du schéma directeur initial de la randonnée en Saulnois (2007/2008), il se dégage:

- 13 circuits retenus pour inscription au PDIPR
- 4 circuits (géographiques) pouvant être proposés en tant que « circuit de Pays »
- 9 circuits ne répondant à aucun des critères

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Les circuits ne répondant pas au critères PDIPR

- Les « circuits de Pays »
 - La chapelle (fiche opérationnelle n°6)
 - Les 2 buttes/Montdidier (Fiche opérationnelle n°9)
 - Val de bride 4 (Fiche opérationnelle n°13)
 - Les Hauts de Saint Jean (Fiche opérationnelle n°18)
 - Sur le pas du poète (Fiche opérationnelle n°22)

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

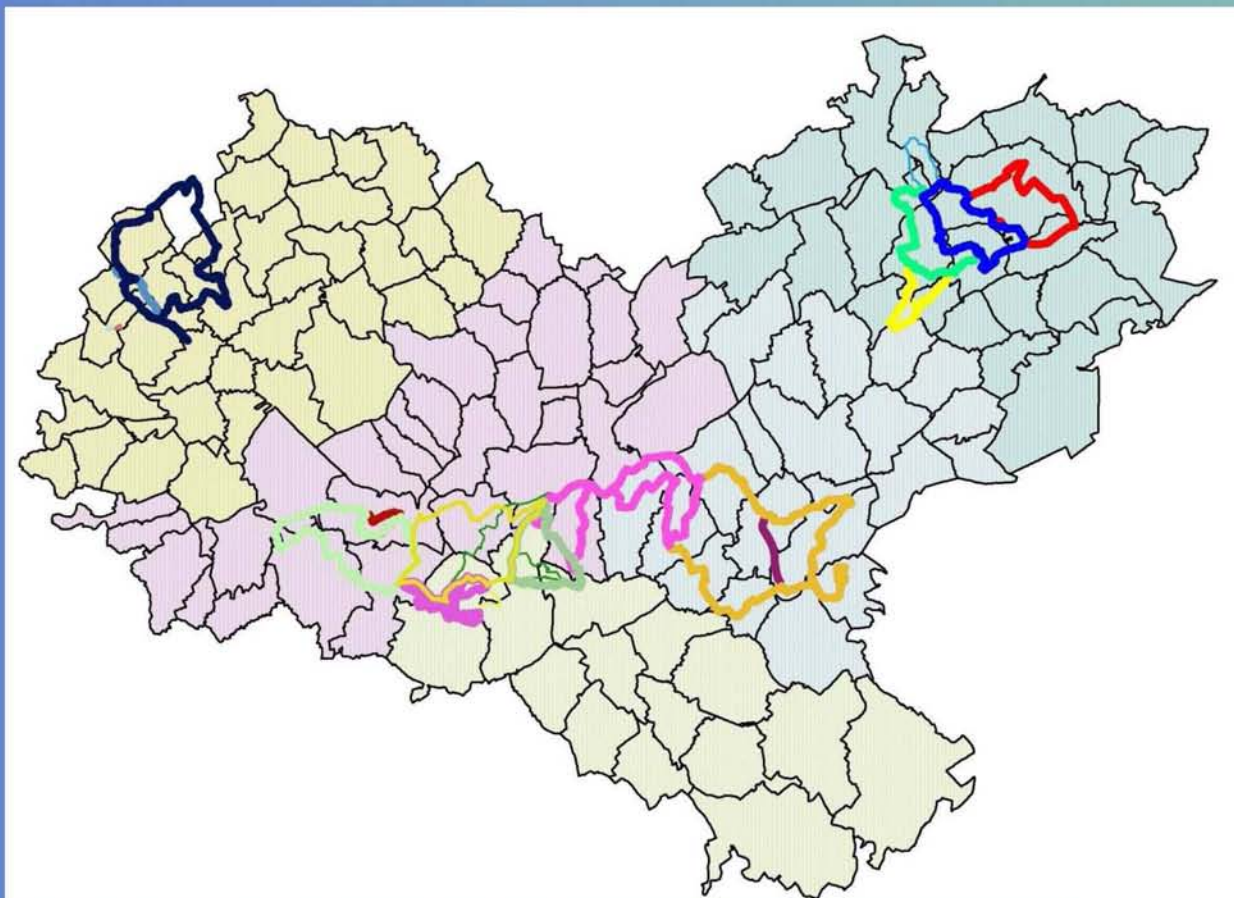
Les circuits ne répondant pas au critères PDIPR

En termes de pratique, il s'agit d'un potentiel de:

- 3 circuits marche
- 3 circuits vtt/équitation

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Offre « Randonnée de Pays »



**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Offre « Randonnée de Pays »

- Ces circuits devront faire l'objet:
 - Validation de la situation foncière
 - Etude terrain: estimation des aménagements/couts, nature des sols, dangers potentiels,...

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Offre « Randonnée de Pays »

Caractéristiques de ces circuits :

- non inscrit au PDIPR
- ne bénéficie pas de l'intervention du CG 57 (financement, promotion)
- ne sont pas inaliénables

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Outils divers

- Convention : 2 types
- Balisage et signalétique : système, charte
- Délibération
- Subventionnement CG57 et CDT Moselle

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Juillet /Août
Dépôt du dossier au CG57 pour passage en commission permanente
- Septembre/octobre/novembre 2009
Conventionnement avec les communes et CG57
Définition du mode d'entretien et de gestion des circuits équipés
Définition de la politique d'animation et de communication
Estimation des coûts dues à l'équipement des circuits
- Décembre 2009
Présentation à la commission tourisme pour inscription au DOB

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Premier trimestre 2010
Inscription budgétaire: DOB, BP
Consultation des fournisseurs
- Deuxième trimestre:
Examen du dossier par les Co-financeurs
- Troisième trimestre:
Réalisation des travaux

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Merci de votre
attention

**Communauté
de Communes
du Saulnois**

Communauté de Communes du Saulnois

Pôle Développement Local,
Tourisme et Culture,
Communication-NTIC

**Communauté
de Communes
du Saulnois**



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER

Nancy-Université

Le développement des sports de nature dans le pays du Saulnois : Un projet de développement territorial transversal en milieu rural.

KRENC Boris

Faculté du Sport, Université HENRI POINCARÉ NANCY I

Septembre 2009

MOTS CLES : Sports de nature, tourisme durable, enjeux de développements territoriaux.

RESUME :

Le Pays du Saulnois met actuellement en œuvre sur son territoire un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Dans ce cadre, il souhaite poursuivre ses actions de développement touristique centrées autour des activités sportives de pleine nature.

Ce mémoire constitue donc un cadre méthodologique et d'analyse relatif à un projet territorial de développement des sports de nature en milieu rural.

Il repose sur un diagnostic et des approches différenciées du territoire et propose des axes de développements et actions concrètes directement applicables dans le Pays du Saulnois.

Nous montrerons notamment comment les sports de pleine nature peuvent être un facteur de développement transversal du territoire et le support à un développement d'activités touristiques durables.

KEY WORDS: Nature sports, ecological tourism, territorial development stakes

ABSTRACT :

The place called « Pays du Saulnois » is actually starting, on his territory, a “Plan Départemental” which draws all the ways for people who want to walk away and go trekking in nature.

In this context, they try to engage a real policy of touristic development based on nature sports activities.

This memoir represents a document which allows a methologic analysis of a territorial draft for developing nature sports in rural countries.

My work is elaborated through a diagnosis and different studies of this territory in order to make several proposals of development with concretes actions linked with “Pays du Saulnois”.

I will show how nature sports could be a real possibility for a diversified development and how it could be a support of an ecological tourism.